BOUCHER (Joseph, Marie), né le 23 septembre 1829 à Sizun (Finistère), mort le 28 mars 1907 à Landerneau (Finistère).

Député du Finistère de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 410).

Réélu aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, il siégea dans diverses commissions et rapporta plusieurs projets de loi d'intérêt local ; et en 1893, il prit part à la discussion du projet de loi tendant à modifier les circonscriptions électorales.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1893 et se retira à Landerneau où il mourut le 28 mars 1907 à 78 ans.

BOUCHER (Marcel, Emile, Auguste), né le 23 octobre 1891 à Compiègne (Oise).

Député des Vosges de 1936 à 1942.

Issu d'une famille lorraine, tant du côté paternel que du côté maternel, implantée dans la plaine des Vosges, Marcel Boucher est le fils du docteur Henry Boucher, biologiste réputé, auteur de nombreux ouvrages scientifiques, qui, chef de l'Ecole antimicrobienne, fut président de la société protectrice des animaux, de la ligue universelle contre la vaccination, de l'union internationale contre la vivisection, et qui, durant douze années consécutives, fut conseiller municipal de Contrexéville.

Il est, à l'âge de cinq ans, miraculeusement sauvé d'un naufrage en mer dans des circonstances tragiques abondamment relatées dans les journaux de l'époque, et au cours duquel il perdit sa mère et ses deux sœurs.

Après avoir terminé son droit et être sorti diplômé de l'Ecole des Sciences politique et de l'Ecole des Hautes études sociales, il s'inscrivit au barreau de Paris.

En 1913, il fait son service militaire au 60e régiment d'artillerie, à Neufchâteau, et il est brigadier lorsqu'éclate le guerre de 1914. Il quitte le 29 juillet le quartier Rébéval pour la frontière, et après quelques mois de campagne est nommé Maréchal des logis.

Les pertes de l'infanterie, après la première année de guerre, ayant été considérables, elle doit reformer ses cadres et demande des volontaires à l'artillerie. Marcel Boucher sollicite son admission dans cette arme et est muté au 2e bataillon de Chasseurs à pied, en qualité de sous-lieutenant. Il a alors 24 ans. Blessé deux fois, il est fait Chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille.

Affecté à l'aviation qui réclame des pilotes en 1918, il passe son brevet dans les plus brefs délais et part sur le front de Pologne. Capitaine, il commande une escadrille dans le secteur opérationnel de Vilna, en Lithuanie. La guerre de Pologne terminée, il rentre en France, avec quatre blessures, la Croix d'Officier de la Légion d'honneur, et la Croix de guerre avec deux palmes.

En janvier 1920, il entre au Cabinet de Charles Reibel alors Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, puis Ministre des régions libérées, et l'accompagne dans ses tournées dans les lieux dévastés.

En 1924, il démissionne du barreau de Paris, qu'il a d'ailleurs beaucoup délaissé ces dernières années, et s'installe à Contréxéville (berceau de sa famille) qui se trouve dans un état total d'abandon, et s'adonne de toute son ardeur au relèvement de cette station thermale jadis florissante et maintenant oubliée. Il en est aussitôt élu conseiller municipal avec toute la liste qu'il a formée et la mairie lui est confiée.

Il la conservera pendant 20 ans. Il se met à la tâche et, sans délai, d'innombrables travaux sont exécutés : démolition de bâtiments vétustes, adductions d'eau, construction d'un réseau d'égouts, d'un réseau électrique, d'hôtels, d'une gare, d'un lac, restauration et réaménagement d'un Hôtel de Ville, création d'écoles, transformation des rues étroites en larges avenues, etc.

En quelques années, Contrexéville devient une ville d'eau moderne.

Aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, il se présente sur un programme axé sur la révision de la constitution, sur la nécessité de renforcer le pouvoir législatif et d'inaugurer de profondes réformes agricoles. Dans sa profession de foi, il déclare notamment : « Le peuple est souverain, et non les Chambres ». Il se prononce d'autre part contre toute nouvelle guerre, en soulignant : « Il ne faut pas que notre pays vive sous la menace d'hécatombes nouvelles ». Il bat au deuxième tour de scrutin le député sortant, Camille Picard, soutenu par le Front populaire par 7.040 voix contre 6.568 à ce dernier.

Inscrit au groupe des Indépendants d'union républicaine et nationale, il est membre des Commisions du travail et de l'Algérie, des colonies et pays de protectorat et dépose plusieurs propositions de loi, tendant notamment à instituer le suffrage familial (1936), à réglementer, en matière de tourisme, l'exportation des devises françaises (1936), à inviter le Gouvernement à obtenir du Sénat le vote rapide des textes législatifs adoptés par la Chambre des députés et en instance devant la Haute assemblée (1936), et à restituer à la pratique médicale des vaccinations un caractère facultatif (1939). Une autre de ses propostiions de loi a pour objet la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires et de l'impôt sur les transports (1936). Il présente également des propositions de résolution tendant à inviter le Gouvernement à poursuivre, en accord avec le Gouvernement anglais, la réalisation d'un tunnel sous-marin entre la France et la Grande-Bretagne (1936) et à présenter un projet de réforme de l'Etat (1939).

L'union des Français et l'entente des grandes nations d'Europe lui étant apparue, dès 1936, comme l'unique moyen d'éviter... ce que portait l'avenir, il pro-

fita de l'immense privilège qui lui était donné, de compter le prodigieux village de Domrémy dans sa circonscription, pour fonder avec Maxime Réal del Sarte, l'association des « Compagnons de Jeanne d'Arc », dont le Comité d'Honneur comprenait les plus hautes personnalités politiques, militaires et religieuses de l'époque. Sous la bannière de Jeanne, tous les esprits et tous les peuples eussent pu aisément s'unir.

L'ascendant et vertigineux succès des cérémonies qu'il organisa à Domrémy en 1937, 1938 et 1939 marqua l'essor d'un mouvement rempli d'espérances. La marche était tracée. La seconde guerre mondiale vint l'arrêter.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, Marcel Boucher vota le projet de loi constitutionnelle, puis se retira de la politique. Il vit actuellement à Buenos-Aires.

Il fut vice-président de l'Association des anciens combattants de Contrexéville, président du Groupement des stations thermales, touristiques et climatiques de l'Est, vice-président de l'Association nationale des maires et délégués des Chambres d'industrie des stations françaises.

BOUCHER-CADART (Alfred, Charles, Ferdinand, Joseph), né le 17 mai 1836 à Douai (Nord), mort le 24 avril 1910 à Huby-Saint-Leu (Pas-de-Calais).

Sénateur du Pas-de-Calais de 1882 à 1884.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 410.)

Il était fort réputé comme conférencier et plusieurs de ses discours ont été publiés sous le titre « *Hier et Aujourd'hui* ».

Retiré à Huby-Saint-Leu (Pas-de-Calais), il y mourut le 24 avril 1910, à 74 ans.

BOUCHERON (Alphonse, Hubert, *Georges*), né à Paris le 25 décembre 1880, mort à Paris-8e le 2 janvier 1946.

Député de la Seine de 1928 à 1936.

Issu d'une famille originaire de l'Aube, Georges Boucheron fit ses études, d'abord en Suisse et ensuite à Paris où il suivit les cours de la Faculté de Droit. Il se fit inscrire au barreau de cette ville où il exerça la profession d'avocat à la Cour.

Ardent patriote, il s'engagea, dès le début de la guerre de 1914, fut grièvement blessé et réformé.

C'est aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qu'il posa sa candidature dans la 3e circonscription du XVe arrondissement de Paris et fut élu, au deuxième tour de scrutin, sous l'étiquette de radical indépendant par 4.460 voix sur 10.564 votants. Il fut réélu, également, au deuxième tour, aux élections des 1er et 8 mai 1932, par 4.474 voix sur 10.113 votants. Il avait mérité la fidélité de ses électeurs.

A la Chambre des députés, membre du groupe de la gauche radicale ou de la gauche sociale et radicale, il a toujours soutenu, comme dans ses professions de foi, dans ses discours et par ses votes, la politique d'union nationale des Ministères Poincaré, Laval et Tardieu.

Il fut membre des Commissions de l'armée, du commerce et de l'industrie, de la législation civile et criminelle et des programmes électoraux.

En sa qualité de juriste, il a présenté diverses propositions de loi et déposé des rapports sur la protection des objets d'art fabriqués et vendus sous la dénomination de « bronzes » (1933 et 1934), sur les dessins et modèles concernant certaines industries, sur la révision du Code de justice militaire pour l'armée de terre, sur la Cour spéciale de justice militaire (1931). Il a déposé des avis sur la suppression de la peine de la fermeture des fonds de commerce (1933) et sur la protection de l'appellation d'origine « cognac » (1934). Il est intervenu, à plusieurs reprises, en qualité de rapporteur, dans la discussion du projet de loi sur les brevets d'invention (1931).

Il a parlé, maintes fois, au cours du débat sur le projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire et a déposé une demande d'interpellation sur le chômage du personnel des usines Citroën (1933).

Il se fit battre aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 par Charles Michels qui le distança de près de trois mille voix.

Il vécut désormais à l'écart de la politique et mourut à Paris 10 ans plus tard, à 66 ans.

Il a collaboré à la rédaction de divers journaux et revues, notamment de *l'Illustration*, et publié, en 1917, ses souvenirs de guerre sous le titre : *L'Assaut*.

Il était titulaire de la Croix de guerre et de celle d'Officier de la Légion d'honneur.

BOUCHET (Paul, Emile, Brutus), né le 28 décembre 1840 à Embrun (Hautes-Alpes), Date et lieu de décès inconnus.

Représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée Nationale de 1872 à 1876.
Député des Bouches-du-Rhône de 1876 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 411).

Après avoir purgé sa peine, il serait allé s'établir au Tonkin. Il serait mort en 1918.

BOUCTOT (Georges, Jacques, Pierre), né à Rouen le 29 juin 1855, mort à Paris le 27 février 1929.

Député de la Seine-Inférieure de 1898 à 1919.
Sénateur de la Seine-Inférieure de 1920 à 1927.
Député de la Seine-Inférieure de 1928 à 1929.

Georges Bouctot était le petit-fils d'un négociant philanthrope de souche rouen-

naise. Après avoir fait ses études classiques à Rouen et ses études juridiques à Paris, il se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris et débuta au Palais de Justice en qualité de secrétaire de M. Léon Renault.

Maire de Saint-Martin-Omonville, il fut élu, en 1895, conseiller général du canton de Saint-Saëns que son père avait représenté pendant 37 ans. A ce poste il exposait chaque année la situation des archives départementales et des musées départementaux, présentait divers rapports notamment sur les P.T.T., les routes et les chemins de fer.

Pendant trente ans, il représenta la Seine-Inférieure tour à tour à la Chambre des Députés et au Sénat.

Elu, pour la première fois, député de Neufchâtel-en-Bray, au deuxième tour de scrutin, aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, par 9.033 voix sur 17.487 votants, il fut réélu aux élections générales des 27 avril 1902, par 10.563 voix contre 6.370 à M. Beaumont; du 6 mai 1906, par 11.567 voix contre 269 à M. Delaunay; du 24 avril 1910, par 8.808 voix contre 205 à M. Delaunay; et du 26 avril 1914, par 11.113 voix contre 624 à M. Delaville, au premier tour de scrutin et avec des majorités accrues. Il siégea à la Chambre parmi les républicains progressistes, puis au groupe de l'Union républicaine dont il fut le vice-président.

Au cours de ces quatre législatures, il déploya une grande activité dans les Commissions et en séance publique. Il appartint à diverses Commissions spéciales (impôt sur le revenu, amnistie, patentes, enquête sur l'affaire Humbert, révision de la loi de 1853 sur les pensions civiles, usines hydrauliques, fête de Jeanne d'Arc, décrets, réorganisation économique, contrôle des questions et projets se rattachant au ravitaillement et aux réquisitions, enquête sur la métallurgie) ainsi qu'à des Commissions permanentes (assistance et prévoyance sociales, budget de 1902 à 1906, douanes de 1906 à 1910, agriculture, P.T.T., pensions civiles de 1910 à 1914, administration générale départementale et communale, douanes de 1914 à 1919).

Il déposa plusieurs rapports importants : sur une convention monétaire additionnelle (1902), sur le budget des Monnaies et Médailles (1902), sur des conventions radiotélégraphiques internationales (1910), sur l'échange des rentes 3 % appartenant aux départements et communes (1915), sur le commerce des marchandises de première nécessité vendues aux troupes (1916), sur la résiliation des baux à ferme et de métayage (1916), sur la destruction des denrées alimentaires (1917) et présenta au nom de la Commission des P.T.T., un avis sur l'établissement d'un réseau intercolonial de télégraphie sans fil (1910).

Il prit une large part aux discussions qui s'ouvrirent sur : le contrat et le droit d'association (1901), la liberté et le secret du vote (1901), le recrutement de l'armée (1904), la séparation des Eglises et de l'Etat (1905), la répression des fraudes dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (1905), les warrants et les sociétés coopératives agricoles (1905), l'impôt sur le revenu (1908), l'émission d'obligations des chemins de fer de l'Etat (1912).

Il participa à la plupart des discussions budgétaires, notamment sur les chapitres de crédits consacrés à l'agriculture, à celles des lois de finances et des lois relatives aux contributions directes et taxes assimilés.

Au lendemain de la guerre de 1914-1918, quand le scrutin de liste fut rétabli pour les élections générales du 16 novembre 1919, il s'effaça devant un grand blessé de guerre : Robert Thoumyre, mais il était, quelques semaines après, le 11 janvier 1920, envoyé au Sénat (au deuxième tour de scrutin par 718 voix sur 1.445 votants) où il devait montrer la même activité parlementaire qu'à la Chambre, parlant sur le projet de loi relatif aux écoles d'agriculture (1920), dans la discussion du projet de loi relatif à l'approvisionnement en céréales et farines (1925), déposant un avis sur le régime des chemins de fer (1921), des rapports et des avis sur le nouveau régime instauré dans les départements recouvrés du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (1921), sur le budget de 1925 (imprimerie nationale) et intervenant aussi maintes fois dans les discussions du budget et de la loi de finances.

Non réélu au renouvellement du Sénat du 9 janvier 1927, il retrouva son siège à la Chambre des Députés, au premier tour de scrutin, des élections générales du 22 avril 1928 par 13.029 voix sur 15.215 votants.

Membre de la Commission de l'administration générale, départementale et communale et de la Commission des boissons, il déposa un rapport sur les renouvellements triennaux des conseils généraux et des conseils d'arrondissements (1928) intervint notamment dans la discussion du projet de loi monétaire (1928), dans la discussion du projet de loi sur les habitations à bon marché (1928) et dans la discussion de la loi de finances (1929).

Grand rural, possédant de vastes domaines, il contribua à la prospérité de la belle région de Bray. Aussi prit-il, dans ses professions de foi, le titre de « candidat des ruraux » inscrivant dans son programme agricole le dégrèvement des impôts fonciers, la répression des fraudes et une solide protection douanière.

Passionné d'art, érudit, il avait rassemblé des documents et œuvres artistiques dans sa propriété d'Osmonville.

Libéral de principe, adversaire irréductible des doctrines collectivistes, il a collaboré au dictionnaire d'Economie politique de Léon Say et Chailley, a présenté une thèse de doctorat en droit sur *le droit municipal* dans laquelle il se déclarait partisan d'une large décentralisation administrative, a publié le premier tome d'une histoire du communisme et du socialisme (1889) et a collaboré à la rédaction de *La Revue de jurisprudence et de droit civil*.

Décédé en cours de mandat, le 27 février 1929, son éloge funèbre fut prononcé à la deuxième séance du 28 février 1929 par le Président Fernand Bouisson qui évoqua la longue et fructueuse carrière du disparu qui « pendant trente années, sauf pendant quelques mois, ne cessa de représenter la belle et curieuse région du Bray. »

Ses obsèques solennelles furent célébrées le 4 mars suivant, à la cathédrale de Rouen.

BOUDEAU (ELIE, ISIDORE, JEAN), né le 4 février 1852 à La Rochelle (Charente-Inférieure), mort le 28 mai 1912 à Gagny (Seine-et-Oise).

Député de la Seine de 1889 à 1893.

D'origine modeste, n'ayant pas eu les moyens de poursuivre des études supérieures, Elie Boudeau débuta comme représentant de commerce et eut le mérite de se créer lui-même une situation enviable d'industriel fabricant de savon à Paris. Par la suite, devenu autodidacte, il put accéder, grâce à sa persévérance aux joies de l'esprit.

Sincèrement patriote, dès son adolescence il s'engagea comme volontaire, en 1871, à l'âge de 19 ans, dans le corps des francs-tireurs de la capitale. Il resta fidèle à son idéal, comme délégué de la Ligue des Patriotes à la direction de laquelle il prit une part très active. A ce titre, il fit plusieurs conférences sur la suppression des budgets des cultes, la réforme du calendrier, la politique républicaine.

C'est ainsi qu'il fut présenté par les Comités républicains socialistes révisionnistes du canton de Courbevoie au Comité républicain national et investi par ce dernier, comme candidat boulangiste, aux élections législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, pour la quatrième circonscription de Saint-Denis.

Dans sa profession de foi, il déclara : « J'ai accepté le mandat impératif de défendre la République envers et contre tous, de provoquer le rappel du général Boulanger et de ses compagnons d'exil et de demander l'élection par le pays d'une Constituante véritablement républicaine et démocratique. Ai-je besoin de vous dire, électeurs, que comme vous, je demande la séparation intégrale et complète du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine, que je suis avec vous pour affranchir nos communes de la tutelle administrative et policière des préfets de police et de la Seine, pour assurer leur indépendance budgétaire, enfin leur émancipation absolue. »

Il fut élu, au scrutin de ballottage, par 6.036 voix sur 13.577 votants.

Au cours de cette cinquième législature, il adressa une question au Ministre de la Justice sur les mesures prises en ce qui concerne l'erreur judiciaire dont le sieur Borras fut victime et il fut entendu dans la discussion de cette question transformée en interpellation (1890). Il intervint à plusieurs reprises, dans la discussion du projet de loi concernant les contributions directes et taxes assimilées de l'exercice 1891 et dans la discussion du budget de l'exercice 1891 (Guerre et colonies). Il présenta un ordre du jour motivé à la suite d'une interpellation sur les mesures à imposer aux compagnies de chemins de fer dans l'intérêt de la santé publique (1891).

A la fin de son mandat, il ne se représenta pas aux élections législatives des 20 août et 3 septembre 1893. Il s'effaça devant la candidature illustre de Maurice Barrès, lequel, placé en tête au premier tour de scrutin, fut battu, au deuxième tour, par M. Lefoullon.

Membre de la société de numismatique et d'archéologie, il prit goût à cette science, en apprit toute la technique et exerça désormais la profession de numismate.

Il fut l'un des premiers en France à composer des ouvrages de numismatique. Quelques mois avant sa mort, il eut la satisfaction de publier, en 1912, les trois volumes composant un catalogue illustré de monnaies françaises consacrés respectivement aux monnaies provinciales, aux monnaies nationales et aux monnaies antiques, grecques et romaines.

Il laissa ainsi, dans sa succession, une richesse à la fois matérielle et spirituelle.

BOUDENOOT (LOUIS, CHARLES, FRANÇOIS), né le 2 mai 1855 à Fruges (Pas-de-Calais), mort le 22 octobre 1922 à Paris.

Député du Pas-de-Calais de 1889 à 1901.
Sénateur du Pas-de-Calais de 1901 à 1922.

Après avoir fait ses études au Lycée de Saint-Omer et passé sa licence en droit à la Faculté de Paris, Louis Boudenoot fut reçu le huitième en 1876, à l'Ecole polytechnique et, sorti dans la « botte », passa à l'Ecole supérieure des mines avec le n° 2 d'où il sortit ingénieur. Cette formation à la fois juridique, scientifique et technique devait dominer toute sa carrière politique.

Il collabora au « *Mémorial artésien* », devint secrétaire de rédaction du « *Portefeuille économique des machines* » et des « *Nouvelles annales de la construction* », fit partie du Comité de la « Société des ingénieurs civils » et fut secrétaire du « Congrès international de mécanique appliquée ».

Après de patientes recherches poursuivies au cours de quatre années, il fut, en 1884, le promoteur de la distribution de la force pneumatique à domicile au moyen de l'air raréfié.

Dès 1885, à l'âge de trente ans, il fut élu au conseil général du Pas-de-Calais, pour représenter le canton de Fruges. Il s'y signala par de nombreuses intitiatives notamment celle qui eut pour but de créer un réseau départemental de chemins de fer à voie étroite.

Aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, il fut candidat, sous l'étiquette politique de républicain, dans l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer, s'affirmant l'adver-

saire des conservateurs et des boulangistes révisionnistes. Dans sa profession de foi, il insista tout particulièrement sur les réformes administratives, les mesures à prendre en matière de protectionnisme économique et le développement nécessaire des réseaux des chemins de fer. Il fut élu, au premier tour de scrutin, par 9.205 voix sur 17.649 votants, contre M. de Schomel qui recueillit 8.336 voix.

Il fut réélu sans concurrent aux élections du 20 août 1893, ainsi qu'aux élections du 8 mai 1898, toujours au premier tour de scrutin par 13.521 et 15.284 voix, soit à des majorités toujours accrues.

A la Chambre des Députés, ses activités furent multiples et toutes remarquables. Inscrit au groupe des Républicains, il appartint, au cours des trois législatures, à la Commission des chemins de fer ainsi qu'à la Commission des patentes et du budget, les questions de transports et de finances ayant pour lui la priorité. Mais, il fit également partie de la Commission du travail (1893-1898), de la Commission du règlement et de la Commission de l'armée (1898-1901) et de plusieurs commissions spéciales.

Il serait vain de vouloir énumérer ses nombreuses interventions et ses divers travaux parlementaires ; il faut se borner à mentionner : ses propositions de loi sur les droits d'importations (1889), le régime fiscal des successions (1893), la révision du cadastre (1894), les dépenses du budget de l'Etat (1896), l'heure légale française (1897), le tarif général des douanes (1897), le Règlement de la Chambre des Députés (1898), les conseils cantonaux (1898), le tarif minimum applicable aux chaux hydrauliques importées (1889) ; ses rapports sur : la convention de Berne de 1890 relative au transport des marchandises par chemin de fer (1890), les conventions passées avec plusieurs compagnies de chemins de fer : Ouest, P.O., P.L.M. (1892 et 1893), différents budgets (travaux publics des exercices 1894 et 1895 ; commerce, exercice 1896 ; guerre, exercice 1897 et 1898 ; crédits extraordinaires, exercice 1899 ; finances, exercice 1901), son rapport général sur le budget de l'exercice 1900, ses rapports sur : les communications télégraphiques sous-marines (1895, 1896), le régime fiscal des alcools dénaturés (1897), les lignes de chemins de fer (1896 et 1897), le matériel d'armement (1898), la Caisse des invalides de la Marine (1899), les magasins centraux de la guerre (1899) ; l'exposition universelle de 1900 (1899) ; le bassin de marée de Boulogne-sur-mer (1900), les manufactures d'allumettes (1900) ; ses avis, au nom de la Commission du budget, sur le port du Havre et le port de Saint-Nazaire (1895) et sur le projet concernant les sous-officiers et les décorations de l'armée de terre et de mer (1896).

Il prit part à de nombreuses discussions, à titre personnel ou le plus souvent en qualité de rapporteur de la Commission du budget, notamment en matière de contributions directes et assimilées, de crédits budgétaires, de régime fiscal du sucre, de tarif général des douanes.

Le 3 novembre 1901, il fut élu au Sénat à une élection partielle tendant à pourvoir au remplacement de M. Leroy, décédé le 8 août. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, à la quasi unanimité, par 1.683 suffrages sur 1.827 votants. Il fut réélu aux renouvellements des 3 janvier 1909 par 1.515 voix sur 1.924 votants et 11 janvier 1920 par 716 voix sur 1.240 votants, toujours au premier tour de scrutin. Ces succès électoraux le récompensèrent des longs et persévérants efforts qu'il consacra au bien public.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine dont il devait devenir le président, il fut rapporteur de plusieurs budgets, de projets de loi sur le rachat par l'Etat du réseau des chemins de fer de l'Ouest (1908) et sur la durée du travail dans les mines (1910).

Il intervint dans les grands débats tels que ceux concernant la loi de séparation des Eglises et de l'Etat qu'il finit par approuver (1905), le régime fiscal des alcools (1907 et 1909), le rajeunissement des cadres de l'armée (1916).

En 1906, il devint secrétaire du bureau du Sénat. Elu vice-président de la Commission de l'armée, en 1914, il la présida, en 1917. Enfin, il fut porté à la vice-présidence de la Haute Assemblée, en 1919, ses collègues ayant tenu à lui témoigner leur admiration et leur reconnaissance.

Le Président Léon Bourgeois, prononçant son éloge funèbre à la séance du Sénat du 26 octobre 1922 rendit hommage en termes émus à son « admirable vie, toute de travail, de probité et de dévouement à la chose publique ».

Il avait publié : *L'abus de l'initiative en matière de dépenses* (1899), *Le centenaire de la bataille de Valmy* (1892), *Mémoire sur la distribution de la force motrice à domicile au moyen de l'air raréfié* (1885), *La Tunisie et ses chemins de fer* (1902).

Il était président des conseils d'administration de la Compagnie générale des voies ferrées d'intérêt local et de la Société des Mines de Carvin ; administrateur de la Compagnie des Mines de Bruay et des établissements Kuhlmann ; professeur à l'Association polytechnique.

Il fit un legs à l'Académie française destiné à décerner un prix, tous les cinq ans, à l'auteur du meilleur ouvrage propre à inspirer l'amour de la France.

BOUDET (René), né le 10 septembre 1874 à Moulins (Allier).

Député de l'Allier de 1924 à 1942.

D'origine modeste, artisan relieur à Moulins, René Boudet fut mêlé à la vie politique du département de l'Allier pendant un demi-siècle, de 1909 à 1959, si l'on tient compte de tous les mandats dont il a été investi, au conseil municipal, à la mairie de Moulins, au conseil général et à la Chambre des députés.

Il adhéra au parti socialiste en 1892, alors qu'il avait 18 ans. Trois ans plus

tard il était incorporé au 86e régiment d'infanterie pour accomplir son service militaire. Il était nommé sergent le 22 mai 1897 et libéré le 22 septembre 1898. Rappelé sous les drapeaux le 2 août 1914, il était promu adjudant le 16 septembre de la même année et après avoir fait toute la campagne, démobilisé le 27 décembre 1918.

Il entra au conseil général de l'Allier pour y représenter le canton de Moulins-Est, le 20 juillet 1909. Il devait y siéger sans interruption jusqu'au 14 décembre 1919. Il y fut réélu le 26 juillet 1925 pour y demeurer jusqu'au 17 octobre 1931.

C'est le 12 mai 1912 qu'il devint conseiller municipal de Moulins pour ne plus le quitter jusqu'en 1944, en dehors de l'interruption due à la guerre. Il fut maire de Moulins du 3 mai 1925 au 7 septembre 1944. C'est en cette qualité qu'il mit à son actif les plus belles réalisations : il développa l'enseignement, créa les œuvres laïques, les garderies de vacances, la caisse des écoles, les cantines scolaires, les groupes sportifs, etc. Les Moulinois lui doivent leur hôpital modèle de 1.100 lits, d'une conception et d'un confort tout à fait modernes.

Il se présenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924 sur la liste d'Union socialiste dans le département de l'Allier, aux côtés de Marx Dormoy. Son programme électoral faisait le procès de la politique du Bloc national et en soulignait le « triste bilan », reprochait aux députés sortants non socialistes, d'être « les députés de la vie chère et du double décime » et soutenait « des idées de progrès et de République sociale ». Il emporta ce siège au quotient électoral, par 47.153 voix sur 100.927 votants.

Il fut réélu, sous l'étiquette socialiste, au scrutin uninominal par arrondissement, les 22 et 29 avril 1928 par 7.121 voix contre 1.147 à M. Tuelais, les 1er et 8 mai 1932 par 6.572 voix contre 4.806 à M. Baudron, et les 26 avril et 3 mai 1936 par 7.707 voix contre 3.353 à M. Ranglaret, toujours au deuxième tour de scrutin, dans la 1re circonscription de Moulins. Il fit acte de candidature, toujours sous l'étiquette S.F.I.O., aux élections sénatoriales du 23 octobre 1938, mais ne fut pas élu.

Son activité parlementaire à la Chambre des députés au cours des treizième, quatorzième et quinzième législatures (de 1924 à 1940), fut surtout inspirée par son désir de développer son Bourbonnais natal, principal objet de son attention. Il appartint à la Commission du commerce et de l'industrie, à celle des comptes définitifs et des économies, à celle du travail, à la Commission d'enquête sur toutes les opérations relatives aux réparations en nature et à celle de l'hygiène et de la santé publique.

Il prit part à la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1925 (Caisse nationale d'épargne). Il interpella le Gouvernement sur les causes d'un accident de chemin de fer survenu en Bourbonnais et sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité du personnel des Compagnies et des voyageurs (1927). Il présenta une proposition de loi ayant pour objet la création d'une Caisse autonome d'assurance nationale agricole contre la grêle, la gelée, l'ouragan, les inondations, la mortalité du bétail et contre les risques agricoles d'incendie (1929), et intervint dans la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1930 (chapitres de l'aéronautique).

Déclaré inéligible en 1944 pour avoir voté les pouvoirs constituants au maréchal Pétain, le 10 juillet 1940 à Vichy, il fut relevé de cette incapacité par le jury d'honneur en raison des services rendus à la Résistance.

Il est Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1953, Chevalier de l'Ordre de la Santé publique depuis 1961, et titulaire de la Médaille départementale et communale depuis 1956.

Il est domicilié à Moulins, sa ville natale.

BOUDEVILLE (Charles, Alexandre), né le 23 septembre 1824 à Méru (Oise), mort le 22 février 1895 à Méru.

Député de l'Oise de 1877 à 1885 et de 1889 à 1895.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 414).

Il fut réélu député de la 1re circonscription de Beauvais aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, par 9.306 voix contre 7.057 à M. Duchesne. Membre de diverses commissions, il prit part à la discussion du budget de l'exercice 1892 en demandant, par voie d'amendement, la transformation du collège de Beauvais en lycée (1891).

Réélu aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, au deuxième tour de scrutin, par 8.521 voix contre 6.839 à M. Doumerc, il ne manifesta aucune activité. Il devait mourir, en cours de mandat, le 22 février 1895 dans sa ville natale, à 71 ans.

Le même jour, le vice-président Edouard Lockroy prononçait à la Chambre son éloge funèbre : « Aucun de ceux qui l'ont connu, déclara-t-il, n'oubliera la cordialité de ses relations, la sagesse de ses conseils, la lucidité de son esprit, le dévouement qu'en toute occasion il a montré aux institutions républicaines. »

Il était mutualiste, partisan des coopératives et du protectionnisme agricole et industriel.

BOUDIN (Jules, *Edouard*), né le 25 mai 1860 à Vitry-aux-Loges (Loiret), mort le 15 juillet 1934 à Mesland (Loir-et-Cher).

Sénateur du Loir-et-Cher de 1933 à 1934.

Propriétaire-viticulteur en même temps que négociant, Edouard Boudin avait su gagner l'estime de ses compatriotes qui en plusieurs circonstances surent lui en

donner le témoignage. Il avait été appelé par ses pairs à la Présidence du tribunal de commerce de Blois, et présidait depuis 1932 le conseil général du Loir-et-Cher.

Ayant longtemps milité dans les rangs du parti radical-socialiste, c'est à 73 ans qu'il consentit, sur l'insistance de ses amis politiques à se présenter au Sénat, aux élections du 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933). Il fut élu par 375 voix sur 620 suffrages exprimés, au troisième tour de scrutin. Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et appartint à la Commission des travaux publics. Mais, miné depuis de long mois par la maladie, il ne put prendre part aux travaux de la Haute Assemblée, et mourut le 15 juillet 1934 à Mesland.

Le Président Jules Jeanneney prononça son éloge funèbre à la séance de rentrée du 8 novembre 1934 regrettant le trop bref pasage du disparu au Sénat : « L'assiduité et l'attention qu'il apporta à nos séances, tant que sa santé le lui permit, ont été grandes. Il n'a pu donner ce que nous attendions de lui, il emporte nos grands regrets. »

BOUDOUINT (Jean, Pierre, Claude, Marcel), né le 16 janvier 1860 à Chambon-Feugerolles (Loire), mort le 12 mars 1943 à Saint-Etienne (Loire).

Député de la Loire de 1910 à 1914.

Bâtonnier de l'ordre des avocats à Saint-Etienne, administrateur des hospices de cette ville, maire de Saint-Paul-en-Cornillon (Loire), Jean Boudoint se présenta aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910 dans la 4e circonscription de Saint-Etienne et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 10.519 voix sur 20.854 votants contre M. Ernest Lafont socialiste unifié, qui recueillit 10.029 voix.

Dans son programme électoral il s'affirmait républicain sincère, partisan de réformes sociales et économiques, du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, d'une loi contre la fraude et la corruption électorale, de la liberté de l'enseignement, de la réduction de l'indemnité parlementaire, de la suppression du vote par procuration, de la réduction des dépenses publiques, des retraites ouvrières et paysannes et du développement du crédit agricole.

Il se fit inscrire à la Chambre des députés au groupe des républicains progressistes.

Il appartint à la Commission des mines, à la Commission des pensions civiles et à diverses commissions spéciales.

Il présenta plusieurs propositions de loi tendant à ouvrir des crédits pour venir en aide à ses compatriotes victimes des calamités publiques et une proposition de loi sur la répression des fraudes dans le commerce des beurres.

Il prit part à plusieurs discussions budgétaires (travaux publics et travail dans le budget de l'exercice 1911, travail et prévoyance sociale, dans le budget de l'exercice 1913).

Il intervint maintes fois dans les discussions des projets de loi concernant les retraites ouvrières et paysannes (1911), la durée du travail dans les mines (1912), les retraites des ouvriers mineurs (1912), la fréquentation scolaire et la défense de l'école laïque (1913), la durée du service militaire actif (1913) et la loi de finances (1914).

Il se fit battre aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, par M. Ernest Lafont qu'il avait lui-même éliminé aux élec- 10.584 voix contre 11.264 à son adversaire. Il se retira alors de la politique pour reprendre son activité au barreau de Saint-Etienne et mourir dans cette ville le 12 mars 1943 à 83 ans.

BOUÉ (Germain, Alexandre), né le 30 décembre 1870 à Tarbes (Hautes-Pyrénées), mort le 3 juin 1942 à Tarbes.

Député des Hautes-Pyrénées de 1919 à 1924 et de 1925 à 1928.

Après avoir terminé ses études juridiques, Germain Boué s'inscrivit comme avocat au barreau de Tarbes.

Militant du parti radical-socialiste, il fut élu conseiller d'arrondissement du canton de Tarbes-Nord, en 1898, et le demeura jusqu'en 1919. Dès 1905, son activité au sein de son parti le fit désigner comme secrétaire général de la fédération départementale radicale-socialiste des Hautes-Pyrénées.

Conseiller général du canton de Tarbes-Nord de 1919 à 1937, conseiller municipal de Tarbes et premier adjoint en 1900, maire de Tarbes de 1912 à 1933, tous ces mandats locaux le désignèrent pour la députation.

Il se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, dans les Hautes-Pyrénées, sur la liste d'action républicaine et de rénovation sociale, avec le programme politique, économique, social et financier du parti radical-socialiste. Sa profession de foi concluait : « Vous aurez donc à vous demander de quel côté sont les véritables hommes d'ordre, vous aurez à vous demander si ce sont ceux qui ont toujours combattu les mesures de justice fiscale ou bien ceux qui se recommandent à vous par leur éducation républicaine, leur passé de labeur et leur expérience des affaires publiques ».

Bien que deuxième de sa liste, il en fut le seul élu au quotient électoral, par 18.229 voix sur 47.447 votants, alors que ses colistiers, y compris la tête de liste, M. Noguès, n'obtenait que 15.972 suffrages. Il se fit inscrire au groupe du parti radical et radical-socialiste. Il appartint aux Commissions de l'administration générale, du travail et des comptes définitifs.

Il présenta une proposition de résolution tendant à étendre au personnel civil des établissements militaires le bénéfice de la loi du 25 mars 1920 sur les majorations de pensions et plusieurs

propositions de loi tendant à ouvrir des crédits en faveur d'agriculteurs victimes d'orages ou de dégats occasionnés par l'incendie. Il participa à la discussion des budgets : de l'exercice 1920, enseignement technique ; l'exercice 1921, loi de finances (voies ferrées) ; de l'exercice 1922, guerre ; de l'exercice 1923, agriculture.

Il se représenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924, sur la liste d'Union des gauches où il occupait la troisième place mais n'obtint que 17.480 voix sur 49.444 votants ; M. Noguès, tête de liste, était élu à sa place avec 19.355 voix. Il présenta au septième bureau de la Chambre une protestation tendant à appliquer une jurisprudence autrefois admise pour le deuxième tour de scrutin uninominal majoritaire. Mais cette interprétation qui tendait à le faire proclamer élu en annulant l'élection de M. Fould de la liste républicaine d'action agricole, économique et sociale, ne fut pas admise dans le rapport d'élection présenté par M. Monicault ; elle fut repoussée par la Chambre qui adopta les conclusions de ce rapport le 27 juin 1929 sans débat.

Mais M. Noguès ayant été élu sénateur le 21 juin 1925, M. Boué fut élu à nouveau député à sa place à l'élection partielle du 4 octobre 1925 par 21.041 voix sur 41.775 votants.

Au cours de cette treizième législature, il fut membre des Commissions d'Alsace-Lorraine, de l'administration générale, départementale et communale et des comptes définitifs et des économies. Il présenta une proposition de loi tendant à accorder des secours aux victimes du cyclone du 13 juillet 1927 qui ravagea un grand nmobre de communes du département des Hautes-Pyrénées, mais ne participa à aucun débat.

Il fut à nouveau candidat aux élections générales législatives du 22 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement) dans la circonscription de Tarbes, mais ne fut pas réélu, n'obtenant que 7.162 voix sur 21.749 votants, contre 10.662 à son adversaire M. Desbons qui lui succéda.

Il se désintéressa alors de la politique et se retira définitivement à Tarbes où il mourut le 3 juin 1942.

BOUÉ DE LAPEYRÈRE (Vice-Amiral, Auguste, Emmanuel, Hubert, Gaston, Marie), né le 18 janvier 1852 à Castera-Lectourois (Gers), mort le 16 février 1924 à Pau (Basses-Pyrénées).

Ministre de la Marine de 1909 à 1910.

Entré à l'Ecole navale le 1er octobre 1869, Boué de Lapeyrère fut dès sa sortie, envoyé au Tonkin où il fit plusieurs campagnes entre 1873 et 1875. Enseigne de vaisseau le 28 septembre de cette dernière année, il navigua dans l'Atlantique-Sud jusqu'en 1880, et fut promu lieutenant de vaisseau le 25 août 1881. On lui confia alors le commandement de *La vipère* sur laquelle il partit en Extrême-Orient en 1884-1885 pour participer aux combats de la rivière Min et des îles Pescadores où il prit à l'abordage une canonnière chinoise. Capitaine de frégate le 12 novembre 1889, il prit le commandement du *Cosmao* dont il avait dirigé les essais. Capitaine de vaisseau le 10 juin 1896, il fut nommé au commandement du *Hoche* dans l'escadre du nord, de 1896 à 1897, de la *Clocheterie* à Terre-Neuve en 1898, et du *Brennus* en Méditerranée de 1898 à 1900.

Promu contre-amiral le 6 août 1902, il devint major-général à Rochefort de 1902 à 1904, puis prit le commandement en chef de la division navale de l'Atlantique, qu'il conserva jusqu'en 1906. Vice-amiral le 13 janvier 1908, il fut envoyé à Brest comme préfet maritime.

Il occupait ce poste, lorsque Aristide Briand lui confia le portefeuille de la marine dans son premier Cabinet du 24 juillet 1909. En cette qualité, il fit voter à la Chambre le projet de loi autorisant pour 1910, la mise en chantier de bâtiments et soutint le budget de son Ministère pour l'exercice 1910. Il démissionna avec le Cabinet le 2 novembre 1910, mais conserva son portefeuille dans le deuxième Cabinet Briand du 3 novembre de la même année. Il fit voter comme tel, le projet de loi autorisant la mise en chantier de bâtiments dans le courant de l'année 1911, et disparut de la scène politique le 27 février 1911, le deuxième Ministère Briand ayant démissionné.

On lui confia alors le commandement de la 1re escadre de ligne.

Lorsqu'éclata la première guerre mondiale, il était à la tête de l'armée navale de la Méditerranée. Il ne put cependant empêcher le bombardement des côtes algériennes par les navires allemands *Goeben* et *Breslau* qui échappèrent à sa poursuite. Par contre, il sut assurer dans les meilleures conditions de régularité et de sécurité la protection des troupes qui d'Afrique du Nord venaient sans cesse renforcer le front français. Il bloqua la flotte autrichienne dans l'Adriatique, et basé à Malte, concentra la flotte à Fano pour couler aussitôt le croiseur autrichien *Zenta*. A partir du 25 août, il bombardait Cattaro, en septembre il occupait les îles Dalmates et détruisait les sémaphores et les ouvrages militaires ennemis. Il ne réussit cependant pas à détruire la flotte autrichienne réfugiée à Pola qui refusa constamment le combat. Au cours de la nuit du 26 au 27 avril 1915, un sous-marin allemand parvint à torpiller dans le canal d'Otrante notre croiseur-cuirassé *Léon Gambetta*, et l'opinion publique mal informée, reprocha injustement à l'amiral Boué de Lapeyrère, ce qu'elle considérait à tort comme un échec. Il passa au cadre de réserve en 1916.

Le 30 avril 1921 il était élevé à la dignité de Grand-Croix de la Légion d'honneur.

Il mourut trois ans plus tard, d'une angine de poitrine à Pau, où il était allé se reposer.

Il fut inhumé provisoirement le 18 février 1924 à Castéra-Lectourois son pays

natal. Ses obsèques nationales eurent lieu le 7 juin 1931 à Paris, le lendemain du transfert de ses cendres au Caveau des Gouverneurs de l'Eglise Saint-Louis des Invalides.

La promotion 1932 de l'Ecole navale a été baptisée « Promotion amiral Boué de Lapeyrère » et la municipalité de Lectoure a donné son nom à l'ancienne Place d'Armes.

BOUESSÉ (JOSEPH, JULES, ADOLPHE), né le 16 juillet 1891 à Montsûrs (Mayenne)

Député de la Mayenne de 1928 à 1936.

Après avoir fait ses « humanités », Joseph Bouessé s'engagea à l'âge de 19 ans, pour quatre années, au régiment du 4e Hussards en garnison d'abord à Meaux puis à Verdun. Il termina son service militaire, en janvier 1914, comme maréchal des logis chef de peloton.

Il fut mobilisé, en cette qualité, le 2 août 1914, au 14e Hussards, à Alençon, et blessé le 22 août 1914, à Ethe, en Belgique, au cours d'une charge de cavalerie. Il combattit ensuite dans les tranchées de l'Yser, de Champagne et de Verdun, où il resta six mois. Il fut versé, en juillet 1916, dans l'aviation (service des sportifs), obtint le brevet de pilote, le 13 octobre 1916, puis devint successivement bombardier, moniteur d'école (en vertu de la loi Dalbiez) et enfin pilote réceptionnaire à Dijon et à Ambérieu. Sa brillante conduite lui valut la croix de guerre. Sa compétence technique en matière aéronautique devait le faire désigner plus tard comme expert dans toutes les questions d'aviation.

Après sa démobilisation, il exerça la profession d'assureur-conseil à Laval.

Sa popularité amena ses compatriotes à le solliciter pour la députation. Il se présenta aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, sous l'étiquette de « candidat républicain d'action sociale et démocratique ». Il déclara qu'il n'appartenait à aucun groupement politique et résuma son programme dans la formule : « paix et justice sociale ». Il concluait ainsi sa profession de foi : « Je demande que chaque député vote lui-même et non par groupe, ne soit payé que par jetons de présence et qu'il rende compte de sa gestion à ses électeurs au moins une fois l'an ».

Il fut élu député au deuxième tour de scrutin, dans la circonscription de Laval, par 10.401 voix sur 18.908 votants.

Il fut réélu aux élections générales des 1er et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, par 9.954 voix contre M. Dutreuil qui en obtenait 9.686, sur 19.926 votants.

Son activité à la Chambre des députés fut importante dans les Commissions du travail, de l'aéronautique, des mines et forces motrices, du commerce et de l'industrie, de la législation civile et criminelle auxquelles il appartint, ainsi qu'en séance publique.

Ancien aviateur, il se consacra tout particulièrement aux questions de l'aéronautique. C'est ainsi qu'il présenta une proposition de loi relative aux allocations exceptionnelles à accorder aux grands mutilés de l'aéronautique et à leurs ayants cause, dont il fut le rapporteur (1929). Il déposa un rapport sur le contingent de décorations destiné à récompenser le personnel des forces aériennes provenant de l'aéronautique militaire (1930). Il interpella le Gouvernement sur les moyens et le matériel de l'aviation de bombardement (1930). Il prit part à la discussion du projet de loi sur l'outillage national (air) (1931), et demanda à interpeller le Gouvernement sur l'état de l'aviation (1932).

D'autre part, il s'occupa de questions très diverses, financières, économiques, sociales, juridiques et commerciales : rapport sur le placement de l'actif des entreprises d'assurance sur la vie (1929) ; rapport sur le contrôle de certaines entreprises faisant appel à l'épargne (1929) ; discussion de tous les budgets ; interpellation sur la coalition de certaines firmes financières possédant un monopole de fait dans une industrie de première nécessité et contre certaines sociétés qui raflent l'épargne française par centaines de millions (1929) ; politique du blé (1929) ; assurances sociales (1930) ; programme naval (1931) ; dénomination « bronze » (proposition et rapport) (1933) ; suppression de la peine de la fermeture du fonds de commerce (avis) (1933) ; fermeture des usines Citroën (1933) ; statut des concierges (1934) ; appellation « Cognac » (1934) ; brevets d'invention (proposition et rapport) (1934 et 1935).

Il fut battu aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par M. Félix Grat, chargé d'enseignement à la Sorbonne, candidat de la Fédération républicaine, qui obtint 9.908 voix alors qu'il en recueillait lui-même 9.403.

En 1939 il fut désigné comme membre de la mission Mandel qui se rendit en Afrique occidentale française.

En 1940, il fut nommé chef du service des assurances maritimes au Ministère de la marine marchande pour la durée de l'occupation.

Résistant, il fut cité comme tel par la marine et décoré de la Médaille de la Résistance.

Il s'est retiré à Briollay (Maine-et-Loire) où il continue à s'adonner aux sports (notamment à l'escrime, à l'épée et au tir).

BOUFFANDEAU (FÉLIX, LOUIS, MARIE, DANIEL), né à La Benate (Charente-Inférieure) le 21 avril 1855, mort à Paris (7e) le 13 mai 1926.

Député de l'Oise de 1906 à 1919.

A sa sortie de l'Ecole normale primaire supérieure de Saint-Cloud, Félix Bouffandeau devint successivement directeur des écoles normales d'instituteurs d'Alberville, de Rennes, d'Amiens et de Douai.

Il adhéra, très jeune, au parti radical et radical-socialiste, et débuta dans la politique en se faisant élire en 1884, à

29 ans, conseiller d'arrondissement de l'Oise.

Pour propager ses idées orientées principalement vers le progrès social, il fonda le journal : *L'action républicaine de l'Oise.*

C'est dans ces conditions qu'il affronta les élections générales législatives du 27 avril 1902, dans la 2e circonscription de Beauvais, mais il échoua ; le député sortant, M. Haudricourt ayant obtenu 7.166 voix contre 6.057 à lui-même, sur 13.419 votants.

Il terminait ainsi sa profession de foi : « Ensemble, nous pourrions collaborer, mes chers concitoyens, à une politique d'ordre, de progrès social et d'évolution démocratique, la seule qui prévienne les révolutions ».

Mais il fut élu, dans la même circonscription, au premier tour de scrutin, aux élections générales du 24 avril 1910, par 6.947 voix contre 6.255 à M. de Poly, sur 13.468 votants.

Il fut encore réélu, le 26 avril 1914, par 6.575 voix contre 6.081 à M. Bouteille, sur 12.937 votants, toujours au premier tour.

Par contre, le scrutin de liste lui fut défavorable aux élections législatives du 16 novembre 1919. Tête de la liste d'Union républicaine radicale et radicale-socialiste, il ne fut pas réélu tandis que M. Paisant son colistier, obtenait un siège au quotient électoral, avec 26.312 voix contre 24.389 à lui-même.

Inscrit au groupe du parti républicain radical et radical-socialiste, il vota avec les députés de gauche et se manifesta surtout dans la discussion des questions de politique ou d'enseignement pour y affirmer ses convictions laïques et anticléricales.

Il fit preuve d'une grande activité parlementaire.

Au cours de la législature 1906-1910, il appartint aux Commissions de l'administration générale, du règlement et des usages industriels de l'acool. Il présenta des propositions de loi sur les traitements des fonctionnaires (1906), l'avancement des inspecteurs primaires (1907), le recrutement de l'armée (1908). Il déposa des rapports sur un emprunt de la ville de Paris (1907), l'affichage des discours des députés (1910). Il prit part à toutes les discussions budgétaires (notamment sur les chapitres de l'agriculture, des P.T.T., de l'instruction publique, de la guerre, des services pénitentiaires) et aux débats concernant l'amnistie (1906), les conseils de prud'hommes (1907), le mouillage et le sucrage des vins (1907), les périodes d'instruction militaire (1908), les conseils consultatifs du travail (1908), l'impôt sur le revenu (1908), les conseils de guerre (1909), le tarif des douanes (1910).

Au cours de la législature 1910-1914, il appartint aux Commissions de l'enseignement et des beaux-arts, du suffrage universel, des pensions civiles et du budget.

Il présenta une proposition de loi sur l'ouverture d'un crédit au profit des agriculteurs de l'Oise dont le troupeau fut décimé par la fièvre aphteuse (1912), déposa un rapport sur le budget général de l'exercice 1912 (services pénitentiaires); un avis, au nom de la Commission de l'enseignement sur la caisse des écoles (1912) ; des rapports sur un emprunt de la ville de Paris (1913), et sur les crédits du Ministère de l'Intérieur (1914) ; des avis, au nom de la Commission du budget, sur les préfectures et sous-préfectures (1914), sur l'assistance obligatoire aux vieillards (1914). Il se fit entendre dans la discussion du budget de l'exercice 1911 (chemins de fer, agriculture, instruction publique, guerre, loi de finances), dans les débats relatifs au scrutin de liste avec représentation proportionnelle (1911), dans la discussion du budget de l'exercice 1912, en qualité de rapporteur des crédits des services pénitentiaires et sur de nombreux chapitres de l'instruction publique. Il prit part, comme rapporteur de la Commission de l'enseignement à la discussion du projet de loi relatif à la caisse des écoles (1914), et à maintes reprises à la discussion du budget de l'exercice 1914 (agriculture, intérieur, comme rapporteur).

Son activité ne fut pas moindre au cours de la législature 1914-1919. Membre des Commissions du règlement, des crédits, de l'enseignement et des beaux-arts, de réparation des dommages causés par les faits de guerre, des régions libérées, il présenta plusieurs propositions de loi relatives aux monnaies d'or françaises (1916), au carnet d'identité (1916), aux traitements des directeurs d'écoles (1918), déposa un rapport sur le fonds de subvention des départements (1915), des avis au nom de la Commission du budget sur les allocations aux familles des victimes civiles de la guerre (1915), sur la responsabilité de l'Etat dans les accidents du travail (1915), sur les allocations pour charges de familles des veuves et orphelins de guerre (1915), sur la réparation et la reconstruction des chemins départementaux (1915), sur la procédure d'expropriation des terrains nécessaires aux cimetières militaires (1915), des rapports sur le fonds de subvention des départements (1915), et sur la réforme pour tuberculose (1915), des avis sur les allocations aux familles des mobilisés (1915), sur les allocations des femmes en état de grossesse (1916), sur la rééducation professionnelle des blessés de guerre (1916), sur l'heure légale (1916), sur l'allocation des victimes civiles de la guerre (1916), un rapport sur les victimes de l'explosion de la rue de Tolbiac (1916), des avis sur les pensions de retraite des membres de l'enseignement (1916), sur les allocations des familles nécessiteuses (1916), sur le personnel de la marine (1916), sur l'assistance obligatoire aux vieillards (1917), sur le régime de l'alcool (1917), un rapport sur les examens des étudiants de la classe 1918 (1917), des avis sur les pensions militaires (1917), sur une allocation aux petits retraités de l'Etat (1917), sur les pensions des marins du commerce (1917), l'assistance en faveur des familles nombreuses (1917), un rapport sur le budget

de l'exercice 1918 (Intérieur), des avis sur les suppléments temporaires de cherté de vie (1918), sur les réparations civiles de la guerre (1918), sur les petits retraités de l'Etat (1918), sur l'allocation temporaire des petits retraités des chemins de fer (1918), des rapports sur les traitements des directeurs d'écoles normales (1918), sur les pensions des préfets et sous-préfets (1918), sur la législation des pensions des armées (1918), sur les sanatoria (1919), sur les étudiants mobilisés (1919), des avis sur l'organisation des préfectures (1919), sur les pensions des militaires indigènes de l'Afrique du Nord (1919), un rapport sur l'indemnité dite de bombardement (1919), des avis sur les stations hydrominérales (1919), sur le projet de loi portant modification de la législation des pensions civiles et militaires (1919), des rapports sur les traitements des membres des polices municipales (1919), et sur la reconstitution des services de police dans les départements libérés (1919).

En outre, au cours de cette importante législature qui fut celle de la guerre (1914-1919), il prit part à de nombreux débats : comme rapporteur du budget (accidents du travail (1915), veuves et orphelins de guerre (1915), tuberculose (1915), cimetières (1916), dispensaires d'hygiène sociale (1916), Intérieur (1917), encouragements à la natalité (1919) ; comme rapporteur de la Commission du règlement (Commission centrale de contrôle) (1917) ; ou comme rapporteur de la Commission de l'enseignement (questions concernant les professeurs et les étudiants), et à titre personnel, à toutes les discussions concernant les questions militaires, celles des pensions, des victimes de la guerre, de l'hygiène et de l'instruction publique.

Lorsque son mandat expira, en 1919, il reprit ses fonctions de secrétaire général du parti radical et radical-socialiste qu'il avait exercées de 1902 à 1906 et qu'il occupa jusqu'à sa mort, survenue le 13 mai 1926 à Paris à 71 ans.

Il a laissé quelques ouvrages : *Leçons d'histoire littéraire* (1884), *Enseignement scientifique* (1888) ; *La causerie pédagogique* (1892).

BOUFFIER (Albert, André), né le 13 août 1835 à Pont-de-Beauvoisin (Isère), mort le 15 décembre 1913 à Nice (Alpes-Maritimes).

Sénateur du Rhône de 1897 à 1909.

Industriel à Lyon où il avait fondé une entreprise de tissage de soie qui lui valut le grand prix de l'exposition internationale de Lyon en 1873, Albert Bouffier, attiré par la politique fut élu conseiller municipal de Lyon au lendemain du 4 septembre 1870 pour devenir premier adjoint au maire en 1881 et le rester jusqu'en 1890. Il entra au conseil général du Rhône en 1890 et présida l'assemblée départementale en 1893. Il eut une action prépondérante dans le transfert des Facultés, trop dispersées dans Lyon, au centre des Brotteaux. Il fut un des fondateurs de l'Ecole du service de santé militaire de Lyon.

Il se présenta au Sénat à l'élection partielle du 3 janvier 1897 destinée à pourvoir au remplacement de M. Munier, décédé le 7 juillet 1896. Il fut élu au premier tour de scrutin par 375 voix sur 746 votants.

S'étant présenté comme républicain de gouvernement, il déclarait dans sa profession de foi : « Que la démocratie affermisse la politique gouvernementale au Sénat, qu'elle sache constituer une grande majorité républicaine dans les deux Chambres, alors elle sera assurée de ne plus voir la propriété individuelle menacée et les principes de la Révolution outragés... Les ouvriers de la ville et de la campagne pourront enfin obtenir, par des lois de prévoyance, d'assistance et par des caisses de retraite, un meilleur sort dans la vieillesse ».

Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine, et appartint à diverses commissions spéciales.

Il participa, en 1899, à la discussion du projet de loi portant modification du tarif général des douanes. Il retrouva son siège au renouvellement du 28 janvier 1900, au premier tour de scrutin, par 438 voix sur 731 suffrages exprimés. Membre de commissions spéciales, il se fit entendre au cours de la discussion du budget de l'exercice 1901, et en 1906, sur le projet de loi modifiant le tarif des douanes.

Il ne se représenta pas au renouvellement sénatorial du 3 janvier 1909, et se retira à Nice ,où il mourut quatre années plus tard âgé de 78 ans.

BOUGE (Eugène, César, Marie, *Auguste*), né à Marseille le 23 juin 1853, mort aux Tourettes (Var) le 8 janvier 1931.

Député des Bouches-du-Rhône de 1889 à 1898 et de 1910 à 1919.

Après avoir fait ses études secondaires au Lycée de Marseille et ses études supérieures à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence, Auguste Bouge se fit inscrire au barreau de Marseille, débutant comme secrétaire du sénateur Barne.

Ayant adhéré au parti radical-socialiste, c'est avec son appui qu'il fut élu en 1881 conseiller d'arrondissement du 5e canton de Marseille. Mais, battu aux élections municipales de 1882, il se démit de son mandat de conseiller d'arrondissement. Il devint néanmoins conseiller municipal de Marseille aux élections de 1884 et adjoint au maire en 1886. Il retrouva son siège aux élections municipales du 4 mai 1888.

Ainsi encouragé, il se présenta aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, dans la 2e circonscription de Marseille, sous l'étiquette radicale-socialiste, et fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 2.881 voix sur 9.621 votants. Sa formule politique était : « Ni réaction, ni dictature ».

Il retrouva ce même siège aux élections générales des 20 août et 3 septembre

1893, dans la même circonscription, au deuxième tour de scrutin, par 5.411 voix sur 10.761 votants.

Par contre, il échoua aux élections législatives des 8 et 22 mai 1898, M. Cadenat ayant obtenu 8.448 voix contre 7.040 à lui-même sur 15.749 votants.

Il ne se représenta pas aux élections législatives des 27 avril et 11 mai 1902, ainsi qu'à celles des 6 et 20 mai 1906.

Après cette pause de douze années, il affronta de nouveau les électeurs de la 5e circonscription de Marseille, le 24 avril 1910 qui l'élirent, au premier tour de scrutin, battant le député sortant M. Carlier, par 6.538 voix contre 2.906 sur 13.413 votants.

Ils lui restèrent fidèles aux élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914, où il obtint au premier tour de scrutin, 7.750 voix sur 14.406 votants.

Il se représenta dans les Bouches-du-Rhône aux élections générales du 16 novembre 1919, comme tête de la liste « d'union nationale des groupements républicains et libéraux », mais ne fut pas réélu, n'obtenant que 13.748 voix sur 84.040 votants.

Il fit partie du groupe de la gauche démocratique, se faisant remarquer par l'obstination avec laquelle il lutta contre tout ce qui touchait de près ou de loin au collectivisme, mais en prônant les réformes sociales et l'amélioration des conditions de vie des classes populaires.

Au cours de ces quatre législatures, son activité parlementaire fut intense.

De 1889 à 1893 (cinquième législature), il présenta une proposition de loi sur l'éligibilité au conseil départemental de l'enseignement primaire de tous les instituteurs titulaires (1892), déposa des rapports sur la législation des protêts (1890) et sur un emprunt de la ville de Marseille (1891), prit part à de nombreuses discussions, notamment à l'interpellation de M. Boissy d'Anglas sur les événements du Dahomey (1890), à l'interpellation de MM. Laur et de Lamarzelle sur la situation du crédit foncier (1890), à la discussion du budget de l'exercice 1891 (instruction publique), à la discussion d'une proposition de loi de M. Labussière sur les justices de paix (1891), à la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes (1891), à la discussion du budget de l'exercice 1892 (instruction publique, marine), à l'interpellation sur la situation générale du Tonkin (1892), à la discussion du budget de l'exercice 1893 (régime des boissons, P.T.T.), à l'interpellation sur l'affaire de Panama (1892), à la discussion de propositions de loi relatives au classement et aux traitements des instituteurs (1893), et au budget de l'exercice 1894 (P.T.T.).

De 1893 à 1898 (sixième législature), il présenta des propositions de loi sur l'admission temporaire (1896), les victimes du chômage à Marseille (1897). Il déposa des rapports sur l'exposition universelle de 1900 (1896), un emprunt de la ville de Marseille (1898) ; le budget de l'exercice 1897 (instruction publique et beaux-arts), la police sanitaire (1897), les traitements des écoles professionnelles (1897), les traitements des instituteurs (1898), la réinstallation de l'Académie de médecine (1898). Il prit part à la discussion d'une proposition de loi sur le recrutement de l'armée (1895) ainsi qu'aux discussions des budgets de l'exercice 1895 (P.T.T.), de l'exercice 1896 (P.T.T.) et rapporta les budgets de l'instruction publique de l'exercice 1897 et de l'exercice 1898.

De 1910 à 1914 (dixième législature), il présenta des propositions de loi sur le tarif général des douanes (1912), les conserves de poissons (1914), l'admission temporaire des oléo-margarines (1914) et déposa des rapports concernant le budget de l'exercice 1911 (protectorats), l'avenant à la convention passée avec le crédit foncier de France (1911), des avis sur un emprunt tunisien pour les chemins de fer (1911), les conventions de la Compagnie des messageries maritimes (1911), un emprunt du Maroc pour les travaux publics (1913). Il prit part à de nombreuses discussions : budget de l'exercice 1911 (justice, instruction publique, guerre, P.T.T.), budget de l'exercice 1912 (commerce et industrie, guerre, marine), budget de l'exercice 1913 (guerre, commerce et industrie, P.T.T., colonies, loi de finances), loi sur l'amnistie (1913), proposition de loi sur les routes départementales (1913), la fréquentation scolaire et l'école laïque (1914), le budget de l'exercice 1914 (commerce et industrie, instruction publique, P.T.T., loi de finances).

De 1914 à 1919 (onzième législature), il présenta des propositions de loi sur les huiles de poissons (1914), le transit des conserves de poissons (1914), le prêt quotidien des soldats mobilisés des départements envahis (1915), le grade de médecin aide-major de 3e classe (1916). Il déposa un rapport sur la proposition de loi ayant pour objet d'affecter à l'armée de mer les inscrits maritimes de la classe 1917 (1915). Il prit part à plusieurs discussions ayant respectivement pour objets : l'émission de rentes 3,50 % amortissables (1914), les Cours d'appel et les tribunaux de première instance (1914), l'interdiction de l'absinthe (1915), le recensement et la révision de la classe 1917 (1915) ; les officiers de la marine du commerce rappelés au service de la flotte (1915), la répartition et l'utilisation des hommes mobilisés et mobilisables (1915), les réquisitions des bateaux de la marine marchande (1916), des interpellations relatives aux sursis et permissions concernant la main-d'œuvre agricole (1917), des interpellations relatives à la marine marchande (1917), l'assurance obligatoire pour les navires français (1917), la réforme du régime des entrepôts (1917).

On lui doit les ouvrages suivants : *Les instituteurs et les institutrices laïques* (1891) ; *La loi du 19 juillet 1889 et le corps enseignant à Paris et dans les départements* (1891) ; *Violation des droits acquis, La loi reste à faire* (1891) ; *Les conditions du travail et le collec-*

tivisme (lettre préface de Paul Deschanel) (1896).

En 1919, il se retira aux Tourettes (Var) où il mourut le 8 janvier 1931 à 78 ans.

BOUGERE (FERDINAND), né à Angers le 26 Juillet 1868, mort à Angers le 25 octobre 1933.

Député du Maine-et-Loire de 1898 à 1932.
Sénateur du Maine-et-Loire en 1932 et 1933.

Fils cadet de Laurent Bougère banquier et conseiller municipal d'Angers, Ferdinand Bougère fit ses études au lycée et à la Faculté de droit catholique d'Angers. Ayant obtenu sa licence, il s'employa dans la banque paternelle et se consacra aux œuvres de bienfaisance. Agé de 30 ans il se présenta à la députation dans la 2e circonscription d'Angers (élections générales du 8 mai 1898) pour remplacer le député monarchiste sortant, de Soland, qui ne se représentait pas. Il obtenait au premier tour de scrutin 10.322 voix contre 7.670 à son adversaire Beclard, républicain, qui fut battu. Conservateur, il ne s'inscrivit à aucun groupe et s'intéressa principalement au régime des boissons (1900 et 1905) — il écrira en 1910 un ouvrage intitulé *Bouilleurs de cru* — aux accidents du travail (1899) et aux retraites ouvrières (1906), mais s'abstint au moment du vote final de ce projet.

En 1906 il s'opposa à la réintégration du capitaine Dreyfus et du commandant Picquart dans l'armée.

Réélu aux élections générales des 27 avril 1902, par 12.469 voix contre 142 à M. Henry et 6 mai 1906, par 12.750 voix contre 137 à M. Dezaire, chaque fois au premier tour de scrutin, il n'obtint le 24 avril 1910 qu'une majorité plus réduite (9.086 voix contre 8.837 à M. Boutin).

Membre de la Commission de l'enseignement, il s'opposa à l'établissement d'une école laïque dans chaque commune. A la Commission des postes il fut un des premiers à réclamer le timbre à deux sous.

Aux élections générales du 26 avril 1914, malgré sa prise de position en faveur de la loi de 3 ans il accrut sa majorité de 800 voix (il obtint 9.478 suffrages contre 8.438 à son même adversaire M. Boutin). Membre de la Commission des travaux publics, il proposa l'établissement d'une monographie pour chaque rivière du bassin de la Loire, dans le but d'aider à la lutte contre les inondations et se déclara hostile aux travaux envisagés sur le cours inférieur de la Loire. Il prit part, notamment, à la discussion des projets de loi concernant: l'impôt sur le revenu (1914), l'impôt sur les bénéfices de guerre (1916), la taxation des denrées (1916), l'application du Traité de Versailles (1919).

A la mort de son frère Laurent, en 1918, il lui succéda à la direction de la banque paternelle.

Au scrutin de liste du 16 novembre 1919, il fut réélu par 23.831 voix sur 54.580 votants. Sa liste d'Union nationale ne venait toutefois qu'en seconde position, mais elle vint largement en tête lors des élections générales du 11 mai 1924 où il obtint personnellement 31.014 voix sur 57.207 votants.

Pendant cette période il fit partie de la Commission des travaux publics et de celle des mines. Il prit une part active à la discussion des projets concernant la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, la création de nouvelles ressources fiscales (1920) et l'institution d'une taxe sur le chiffre d'affaires (1921), s'efforçant de préserver les bénéfices agricoles. Il s'intéressa également au projet de loi relatif à l'éducation physique et à la préparation militaire obligatoires. Au cours de la discussion de la loi de finances de 1923 il intervint à diverses reprises à propos de l'impôt sur le revenu des sociétés en nom collectif ; l'année suivante il se fit le défenseur du régime du forfait applicable aux petits commerçants et industriels.

En 1926 il demanda que la proposition tendant à augmenter l'indemnité parlementaire fût soumise à l'avis des conseils généraux.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 il fut mis pour la première fois en ballottage mais au second tour de scrutin il triompha de son adversaire Boutin-Desvignes par 11.196 voix contre 9.014. Il s'intéressa à l'électrification des campagnes (1929) et s'indigna à l'idée que le revenu des bénéficiaires puisse être pris pour référence de l'octroi de la gratuité des études secondaires.

Le 20 mars 1932 il fut élu sénateur à une élection partielle, succédant à Dominique Delahaye, décédé le 10 janvier. Il obtint au deuxième tour de scrutin 554 voix sur 938 votants.

Il conserva ce siège lors des élections du 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933). Il recueillit 477 suffrages sur 944 votants, au premier tour de scrutin. Il fit partie de la Commission de l'administration générale et de celle du commerce et de l'industrie, mais il mourut après 18 mois de mandat. Il n'avait que 65 ans.

Le Président Jules Jeanneney, dans son éloge funèbre, se plut à exalter la vigilance et la chaleur, voire la fougue qu'il avait mises à servir ses convictions politiques, sa foi religieuse et les causes de son pays angevin, au cours de ses trente-six années de mandat et à l'occasion de trois cent vingt-trois interventions à la tribune : « Plus que les grâces de la Renaissance, Ferdinand Bougère incarna le tempérament valeureux des féodaux de son pays ... ».

BOUGÈRE (LAURENT), né le 14 décembre 1864 à Angers, mort le 18 août 1918 à Savennières (Maine-et-Loire).

Député du Maine-et-Loire de 1893 à 1918.

Frère du précédent. Après avoir fait ses études secondaires au Lycée d'Angers où il eut Bergson pour professeur, puis à la Faculté catholique, et obtenu sa

licence en droit, Laurent Bougère devint employé dans la banque que son père avait créée à Angers. Il en assuma la direction à partir de 1885, ainsi que celle d'une entreprise spécialisée dans la production de matériel de chemins de fer. Simultanément, il se consacra à l'administration de ses vastes propriétés et en 1890 publia un ouvrage intitulé : *Réflexions sur les haras nationaux.*

Avant l'âge légal, il fut élu conseiller d'arrondissement de Segré, puis successivement conseiller municipal d'Angers et conseiller général pour le canton de Candé. A 29 ans il se présenta à la députation dans l'arrondissement de Segré (élections générales du 20 août 1893) et succéda sans difficulté, dès le premier tour de scrutin, au comte de Terves qui ne se représentait pas. Il emporta le siège par 8.326 voix contre 4.172 à M. Maurice Picard. Il fit partie de la Commission des chemins de fer. Inscrit au groupe des droites, il s'efforça de lutter, comme il l'avait promis à ses électeurs, contre l'avilissement des prix agricoles et intervint en faveur des cultivateurs de chanvre et de lin et pour la défense des bouilleurs de cru. Il prit part également à la discussion du projet de loi concernant la responsabilité des accidents du travail.

Réélu le 8 mai 1898 avec 10.824 voix sur 14.411 votants, au premier tour de scrutin, il siégea dans diverses commissions et intervint, au cours de la discussion du budget de 1901 sur le projet de loi portant impôt progressif sur les successions que le Ministre des Finances Caillaux y avait incorporé, prit part de nouveau aux discussions relatives aux contrats d'association (1901). Au cours du débat sur le projet de loi relatif à l'outillage national, il marqua son désaccord avec le plan d'amélioration de la navigabilité de la Loire entre Nantes et Angers.

Aux élections générales du 27 avril 1902 sa majorité s'accrut encore. Il obtint au premier tour de scrutin 12.034 voix contre 2.845 à M. Duchemin. Membre de diverses commisions, il intervint contre la loi de deux ans donnant la préférence au service d'un an (1904) et s'opposa à la séparation des Eglises et de l'Etat (1905).

Réélu avec le même succès le 6 mai 1906, par 12.466 voix contre 2.593 à M. Milon, et toujours membre de diverses commissions spéciales, il dénonça vigoureusement les mouilleurs de vin et s'opposa avec énergie au projet de loi Caillaux d'impôt sur le revenu. Il réclama l'institution d'une distinction honorifique pour les vétérans de la guerre de 1870-1871.

Au élections générales du 24 avril 1910, il retrouva son siège par 11.063 voix contre 3.569 à M. Milon. Inscrit au groupe des indépendants, il siégea à la Commission de l'armée et à diverses Commissions *ad hoc*. Il s'intéressa chaque année au budget des chemins de fer de l'Etat et se prononça pour l'assistance aux familles nombreuses et le service militaire de trois ans.

Aux élections générales du 26 avril 1914 sa majorité décrut sensiblement. Il obtint 10.083 voix contre 4.317 à son vieil adversaire M. Milon. Il siégea à la Commission de l'administration générale départementale et communale, des cultes et de la décentralisation, et fit de nombreuses tournées sur le front pendant la guerre de 1914-1918, s'efforçant d'améliorer la condition du soldat. Il paida la cause des terres abandonnées, des agriculteurs mobilisés et du ravitaillement de la population civile.

Il mourut en cours de mandat, le 18 août 1918, à Savennières (Maine-et-Loire). Son éloge funèbre fut prononcé par le Président Paul Deschanel à la séance du 5 septembre.

Il évoqua les derniers mois du disparu passés « au front pour examiner les cantonnements, le ravitaillement et la nourriture des troupes, semant parmi elles le bon grain de l'espoir, allumant au cœur de ses « gars d'Anjou » les chers souvenirs du pays natal. »

BOUGON (Marie, Auguste), né à Noyon le 10 février 1850, mort le 19 juin 1935.

Député proclamé de l'Oise de mai à juin 1902.

Après avoir fait ses études au petit séminaire de Noyon, puis chez les jésuites à Paris, Marie, Auguste Bougon entre à Saint-Cyr en 1868 avec le n° 2 et opte pour la cavalerie. Pendant la guerre de 1870, il fait campagne dans la région de Verdun comme ordonnance du général Guérin de Waldersbach ; il est blessé, puis nommé lieutenant. Chef d'Etat-major de la 5e brigade pendant la campagne de Tunisie il est ensuite attaché à l'Etat-major de la 31e division puis est nommé sous-directeur des études et professeur-adjoint d'art militaire à l'Ecole de Saumur (1885-1886). Major au 8e cuirassiers, puis chef d'Etat-major de la 2e division de cavalerie, il est promu lieutenant-colonel en 1892 et colonel en 1896. La même année il commande l'escorte du tsar Nicolas II lors de sa visite à Paris. Il est désigné en 1898 par le général Saussier comme juge au conseil de guerre qui allait acquitter à l'unanimité le commandant Esterhazy poursuivi pour trahison. Comme les autres membres de ce tribunal militaire, il est accusé par Emile Zola d'avoir acquitté sciemment un coupable. Cela ne l'empêche d'ailleurs pas d'être inscrit au tableau d'avancement pour le grade de Général par le Ministre de la Guerre, le général de Galliffet. Mais au cours d'une réception donnée par le successeur de celui-ci, le général André, Bougon insulte publiquement un officier « dreyfusard ». Immédiatement, le Ministre le transfère de Paris à Batna.

Un an après, il est placé à la tête du 9e régiment de chasseurs, à Auch. Ayant alors 34 ans de service, il demande sa mise à la retraite. Sans attendre que celle-ci soit liquidée il se présente à la députation à Compiègne, son arrondissement d'origine, aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902.

Il fait campagne simultanément contre le candidat radical, le député sortant Charles Noël et contre celui des droites, le Marquis de l'Aigle qui se retire bientôt. Appuyé par le journal *Le Progrès de l'Oise*, il se présente comme républicain libéral et progressiste, se réclame de Méline et de Ribot, et promet de s'occuper activement de la question sucrière, si importante pour son arrondissement. Sa campagne électorale est extrêmement onéreuse. Son adversaire affirme qu'il émarge librement à la Caisse électorale de Piou. Il se dépense sans compter prononçant 180 conférences au cours desquelles l'affaire Dreyfus est fréquemment évoquée. Il obtient l'appui du clergé, notamment de l'archiprêtre de Noyon. Quelques jours avant le scrutin, ses partisans, accompagnés d'officiers démissionnaires s'attaquent à son adversaire Noël, tentent de le jeter à la rivière et blessent un de ses amis. La présence de Bougon sur les lieux sera jugée suspecte par le 7e bureau de la Chambre. Noël est une seconde fois attaqué. Au premier tour de scrutin Bougon vient en tête avec 11.220 voix contre 10.927 à Noël et 722 à Hulot. Ce dernier s'étant désisté au profit du candidat radical, la campagne redouble d'acharnement. Le rapport d'élection rédigé par Hubbard au nom du 7e bureau relate des faits de corruption électorale, de menaces à des fonctionnaires, de pressions patronales en faveur de Bougon.

La Commission de recensement lui attribue 11.670 voix au deuxième tour de scrutin soit 8 de plus que son concurrent et le proclame élu. Mais il y a douze bulletins de plus que de noms émargés. Aussi à une forte majorité le 7e bureau conclut-il à l'annulation de l'élection. La Chambre, le 30 juin, malgré un exposé de Ribot tendant à valider le candidat proclamé, adopte cette conclusion.

L'élection partielle du 28 septembre 1902 qui est la conséquence de cette décision est défavorable à Bougon. Noël est élu avec 152 voix de majorité. Bougon échoue de même aux élections sénatoriales de 1906. Aux élections législatives de la même année son adversaire Butin l'emporte au premier tour de scrutin avec une majorité de 1.500 voix. Il renonce alors à la vie politique.

Mais il reprend du service pendant la guerre de 1914-1918, en qualité de colonel, malgré qu'il ait atteint l'âge de 64 ans.

Il mourra dix-sept années plus tard, à 85 ans.

BOUGUEN (Yves), né le 20 juillet 1882, à Gaudelin (Côtes-du-Nord), mort le 13 juillet 1960 à Loguivy-de-la-mer (Côtes-du-Nord).

Sénateur des Côtes-du-Nord de 1939 à 1945.

Docteur en médecine de la Faculté de Rennes, Yves Bouguen fut mobilisé, à la déclaration de guerre de 1914, comme médecin-major. Réformé deux ans plus tard pour maladie contractée au chevet des blessés, il reprit volontairement du service dès que sa santé le lui permit, aux hôpitaux militaires de Troyes, puis de Saint-Brieuc.

Démobilisé, il se fixa à Paris et devint médecin de l'Office public d'hygiène de la Seine, du théâtre national de l'Opéra-comique et de l'hôpital Saint-Joseph dont il présidait l'Association des anciens internes. Il était devenu un oto-rhino-laryngologiste réputé.

Mais ce Breton déraciné, à demi implanté à Paris, n'avait jamais cessé d'éprouver au fond de son cœur la nostalgie de sa province natale. Il y retourna en 1919 pour se faire élire conseiller municipal de Saint-Brieuc et s'y faire réélire au renouvellement de 1925. Il se fixa définitivement à Saint-Brieuc l'année suivante et entra au conseil général des Côtes-du-Nord en 1931.

En 1935, il était élu maire de Pleubiau, commune dont sa famille était originaire et où son père avait exercé le notariat.

Il présida l'œuvre anti-tuberculeuse, l'œuvre Grancher, le préventorium héliomarin de Saint-Laurent et fonda le centre de transfusion sanguine. Son département lui doit un équipement sanitaire exemplaire.

Elu sénateur des Côtes-du-Nord aux élections du 23 octobre 1938 (renouvellement du 10 janvier 1939), au deuxième tour de scrutin par 635 voix sur 1.232 suffrages exprimés, il s'inscrivit au groupe de l'Union démocratique et radicale. Il siégea aux Commissions de l'enseignement, de la marine et des travaux publics.

En 1940, il se fit entendre au cours de la discussion d'une interpellation sur le service de santé militaire et déposa un ordre du jour pour clore le débat.

Son mandat fut trop bref pour lui permettre de donner toute sa mesure, mais son amabilité et sa courtoisie lui permirent de conquérir la sympathie de tous ceux qui l'entouraient.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota comme la majorité des parlementaires, les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain, et se retira de la vie publique.

Inscrit à l'Amicale des anciens sénateurs il retrouvait toujours avec joie ses anciens collègues. Ses interventions révélaient la distinction de son esprit, la générosité de son caractère et le charme de ses manières.

Décédé le 13 juillet 1960 à 78 ans, ses obsèques eurent lieu à Loguivy-de-la-Mer le 16 juillet, au milieu d'une nombreuse assistance.

Il était officier de la Légion d'honneur

BOUGUES (Victor), né le 7 mars 1848 à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), mort le 20 août 1907 à Saint-Gaudens.

Député de la Haute-Garonne de 1881 à 1885.
Sénateur de la Haute-Garonne de 1902 à 1907.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 417.)

Mais sept ans plus tard, il se présenta à une élection partielle qui eut lieu le 7 septembre 1902, pour pourvoir au rem-

placement de M. Valentin Abeille sénateur décédé, il fut élu au premier tour de scrutin par 732 voix sur 960 votants ; il fut réélu au renouvellement triennal du 7 janvier 1906, toujours au premier tour de scrutin par 575 voix sur 948 votants.

Membre de plusieurs commissions et inscrit à la Gauche démocratique il prit part à la discussion d'une interpellation de M. Le Provost de Launay sur les fraudes commises et préparées dans la Préfecture de la Haute-Garonne (1906).

Le 22 octobre 1907, le Président Antonin Dubost annonçait son décès et prononçait son éloge funèbre : « La démocratie perd en lui, déclara-t-il, un de ses serviteurs les plus sincères et les plus éclairés ». Il était mort prématurément pendant l'intersession, le 20 août 1907 à Saint-Gaudens, à l'âge de 59 ans.

BOUGUES (JULIEN), né à Saint-Gaudens le 20 août 1876, mort à Plaisance du Touech (Haute-Garonne) le 27 octobre 1928.

Député de la Haute-Garonne de 1908 à 1914.

Fils du précédent. Entré à dix-huit ans à l'Ecole navale, Julien Bougues, devint rapidement enseigne de vaisseau. Mais au bout de six mois de service il démissionna et prit la direction de la minoterie fondée par son père, tout en militant comme lui au sein du parti radical-socialiste. Il fut d'ailleurs bientôt élu membre du Comité central exécutif de ce parti.

Il se présenta à la députation à l'élection partielle du 23 février 1908 au siège laissé vacant par l'entrée au Sénat du député de la première circonscription de Saint-Gaudens, Bepmale, et fut élu au deuxième tour de scrutin par 7.542 voix contre 4.524 à Dauré son adversaire « libéral ». Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale, fit naturellement partie de la Commission d'enquête sur la marine, présidée par Delcassé, et prit part à la discussion de l'interpellation relative à la catastrophe de « l'*Iéna* ». Il vota l'impôt sur le revenu, les retraites ouvrières et paysannes et la loi sur le crédit agricole.

Réélu aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au deuxième tour de scrutin, par 6.527 voix contre 6.104 à Cazassus, radical, il fit partie des Commissions des mines, et de la marine, mais n'intervint pas en séance publique. Il vota la confiance au Cabinet Briand, pour la représentation des minorités, le système du quotient, l'augmentation du prix du pain et la loi de trois ans ce qui nuisit à sa popularité. Aussi, en 1914 abandonna-t-il la carrière politique pour se consacrer à sa minoterie.

Il mourut prématurément, comme son père, en 1928 en son domaine de Mailhès à Plaisance du Touech. Il n'avait que 52 ans.

BOUHENRY (CAMILLE), né à Saint-Martin-de-Bossenay (Aube) le 23 novembre 1873, mort à Saint-Martin-de-Bossenay, le 15 juillet 1942.

Député de l'Aube de 1927 à 1932.

Camille Bouhenry était agriculteur comme ses parents. Très tôt il s'intéressa à l'organisation professionnelle et aux affaires publiques ; aussi dès l'âge de 27 ans fut-il élu conseiller municipal de sa commune, puis maire en 1904.

Pionnier résolu de l'émancipation des travailleurs ruraux, il s'efforça inlassablement d'unir les cultivateurs de sa région et fut bientôt à la tête de l'important syndicat agricole de la vallée de l'Ardusson. Il présidait également tout un ensemble de Caisses locales d'assurances (Incendie, accidents, mortalité du bétail, crédit mutuel agricole). Il fut enfin le fondateur de la Coopérative agricole des Grands Moulins de Romilly groupant 2.000 adhérents, qui mit fin à la sclérose économique de cette région, due à la fois à l'individualisme routinier et à l'emprise des grandes entreprises commerciales.

Non content de cette action purement locale, Bouhenry milita sur le plan départemental et devint bientôt le vice-président et la cheville ouvrière de la fédération des associations agricoles, de la caisse régionale de crédit mutuel agricole et des diverses caisses départementales d'assurances agricoles, y compris de la caisse d'allocations familiales pour les ouvriers agricoles.

Il était également vice-président de la Chambre d'agriculture.

Mobilisé le 10 août 1914, il fit toute la guerre au 47e régiment territorial comme sergent-major.

Le 12 juin 1927 il se présenta à la députation à une élection partielle dans le département de l'Aube, et fut élu au second tour de scrutin avec plus de 3.000 voix de majorité sur le candidat communiste Plard. Il recueillit 28.158 voix contre 25.037 à son concurrent. Inscrit au groupe des républicains de gauche et membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales il s'employa de son mieux à consolider la situation de tous les organismes agricoles de l'Aube. En 1928 il déposa une proposition de loi relative aux pensions des blessés de guerre.

Réélu, avec la même majorité, dans la circonscription d'Arcy-sur-Aube — Nogent-sur-Seine (8.898 voix contre 6.391 à M. Oudin), au second tour des élections générales suivantes qui eurent lieu au scrutin d'arrondissement (22 et 29 avril 1928) grâce au désistement du candidat radical-socialiste Duplantier, il intervint à diverses reprises en faveur de la révalorisation des prix des céréales, de la surveillance des marchés, la protection des fermiers et la défense des coopératives. Il prit également position en faveur de l'indemnisation des victimes des accidents causés par les automobiles. Aux élections générales des 1er et 8 mai 1932 il fut vive-

ment attaqué par le candidat du Cartel des gauches, Brachard qui l'emporta au deuxième tour de scrutin avec 9.309 voix contre 6.650 à lui-même. Il abandonna alors la carrière politique pour se consacrer uniquement à ses activités syndicales.

Il mourut le 15 juillet 1942 dans sa commune natale, à 69 ans.

BOUHEY (Georges, *Jean*, Baptiste), né le 23 octobre 1898 à Villers-la-Faye (Côte-d'Or).

Député de la Côte-d'Or
de 1936 à 1942.
Député de la Côte-d'Or
aux deux Assemblées Nationales
Constituantes de 1945 à 1946.
Député de la Côte-d'Or
de 1946 à 1958.

Fils du suivant, Jean Bouhey a fait ses études primaires à l'école communale à Paris de 1902 à 1906, puis ses études secondaires au Lycée de Dijon de 1906 à 1910, enfin au Lycée Louis-le-Grand de 1910 à 1915.

Ayant obtenu son baccalauréat, il s'inscrivit en 1915 à la Faculté des Sciences de Dijon qu'il dût quitter en avril 1917 pour répondre à l'appel de sa classe. Il fut incorporé au 29e régiment d'infanterie à Autun puis au 27e à Dijon. Il fut alors envoyé à Issoudun pour faire ses classes d'élève-aspirant. Nommé aspirant en avril 1918, il part au front où il est affecté à la 5e compagnie du 27e régiment d'infanterie qui occupe le secteur de Ville-sur-Tourbe. Il subit l'attaque allemande du 14 juillet 1918, puis prend part aux combats sur la Vesle, à l'ouest de Reims, en août et septembre de la même année. Ayant pris position sur la Suippe il conduit sa section à l'assaut du dispositif ennemi le 6 octobre 1918, et capture 150 Allemands au nord de Pontgivart. Il termine la guerre devant Vouziers le 29 octobre 1918, date à laquelle la division est relevée. Sa brillante conduite lui vaut la Croix de guerre.

Rendu à la vie civile, il est attiré à son tour par la politique et se fait élire conseiller municipal de sa commune natale le 3 mai 1925 pour en devenir maire le 18 mai 1929 et le rester jusqu'au 1er novembre 1947, date à laquelle il se retire volontairement, quoique réélu.

Il entre au conseil général de la Côte-d'Or pour y représenter le canton de Nuits-Saint-Georges en 1931. Il conservera ce siège jusqu'en 1940 et présidera l'Assemblée départementale de 1946 à 1947.

Après deux tentatives infructueuses aux élections législatives de 1928 et 1932 dans l'arrondissement de Beaune, il est élu député le 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 8.671 voix contre 8.169 à son concurrent M. Jacot (le premier tour ayant eu lieu le 26 avril).

Inscrit au groupe socialiste S.F.I.O., il appartint aux Commissions de l'agriculture et des boissons.

Il se fit entendre au cours de la discussion du projet de loi portant institution d'un office national interprofessionnel du blé (1936), rapporta le projet de loi sur le reboisement des terrains incultes (1937), et prit part au débat sur le projet de loi accordant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement (1938).

Ayant voté contre Munich, il estime de son devoir de partir au front et commande en septembre 1939 la première compagnie du 227e régiment d'infanterie qui se trouve postée le 6 octobre 1939, en avant de la ligne Maginot, au contact des troupes allemandes. Il assurera ce commandement jusqu'au 22 juin 1940. Il participe à partir du 10 mai aux combats qui se livrent sur la ligne Maginot près de Longwy. Après une retraite pénible sur Toul ce sont les opérations sanglantes des 18, 19, 20 et 21 juin 1940, au cours desquelles il est fait prisonnier.

Il est une fois de plus décoré de la Croix de guerre.

Rentré de captivité en août 1941, il s'engage dans les rangs de la Résistance. Il devient un des animateurs dans le secteur de la Côte-d'Or, du mouvement « Libération-Nord » et assure avec une poignée d'amis la parution de six numéros du journal clandestin « *Espoir* ». Mais il est obligé de quitter son village devant les menaces d'arrestation dont il est l'objet, se rend à Paris et est nommé par le Gouvernement d'Alger, Commissaire de la République de Bourgogne et Franche-Comté pour les huits départements qui composent ces deux provinces.

A Paris, il anime avec son frère, son fils et de nombreux amis, tout un réseau de résistance qui a des contacts étroits avec plusieurs départements. Il met sur pied des Comités départementaux de Libération, dont celui de la Côte-d'Or en réunissant à Dijon tous les représentants politiques du département.

Il est chargé de se rendre, en mai 1944 dans la région de Semur-en-Auxois. Il assure la liaison avec les huits préfets désignés pour entrer en fonctions à l'arrivée des troupes françaises et alliées, et avec les groupes de résistance. Il coordonne tous ces éléments dans des conditions difficiles. Comme Commissaire de la République, il installe officiellement à la fin du mois d'août 1944, la nouvelle préfecture de l'Yonne à Auxerre et repart dans le maquis de Saulieu. Il tient à remplir une mission délicate en Saône-et-Loire où commence à arriver l'armée de Lattre de Tassigny. Par suite d'une méprise, il est grièvement blessé le 2 septembre 1944 et doit passer plusieurs mois à l'hôpital. Il avait lancé, quelques jours auparavant, comme commissaire de la République, une proclamation qui fut affichée dans toutes les communes avant le départ des troupes allemandes. Il était le fondateur, le 1er janvier 1937 avec Robert Jardillier, alors député-maire de Dijon, d'un quotidien à caractère socialiste *La Bourgogne républicaine*, journal qui se saborda le 15 juin 1940, au moment de l'invasion et qui reparut au moment de la libération.

Il retrouva son siège de député à la première Assemblée Nationale Constituante, le 21 octobre 1945, sur une liste

S.F.I.O. dont il avait pris la tête et qui eut deux élus. Il obtint personnellement 56.754 voix sur 166.512 votants. Il fut réélu le 2 juin 1946 à la deuxième Assemblée Nationale Constituante, premier de la liste socialiste dont il fut le seul élu. Il recueillit 47.893 suffrages sur 168.558 votants. Il retrouva son siège aux élections générales du 10 novembre 1946 (première législature de l'Assemblée Nationale) par 47.201 voix sur 162.599 votants, et il fut successivement réélu aux élections générales du 17 juin 1951 avec 33.900 voix sur 159.979 votants et du 2 janvier 1956 avec 30.992 voix sur 173.669 votants.

Il appartint aux Commissions de la Presse, de la radio et du cinéma et des affaires étrangères (1945) ; à celle des affaires étrangères, de la presse (1946) ; à la Commission des affaires étrangères, à celle de la presse, à celle qui fut instituée pour enquêter sur l'affaire des piastres, et à la Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les Etats associés d'Indochine (1951) ; à celle des affaires étrangères, de la presse (1956).

Il fut en outre juré à la Haute-Cour de justice. Il prit part à la discussion : du projet de loi accordant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement (1938) ; du traité de paix avec l'Italie (1947), de la ratification du pacte atlantique (1949) ; des allocations aux parents d'élèves (1951), des accords sur la Sarre et la canalisation de la Moselle (1956) ; des interpellations sur la politique extérieure du Gouvernement (1956) ; il interpella le gouvernement sur sa politique extérieure et en particulier sur les problèmes du Moyen-Orient (1957) ; enfin il s'associa à une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à inscrire à l'ordre du jour de l'O.N.U. la création d'une commission d'enquête sur les crimes contre l'humanité (1957).

Il ne s'est pas représenté aux élections générales de 1958 et a repris la direction de ses affaires à Villers-la-Faye.

BOUHEY-ALLEX (JEAN-BAPTISTE), né le 3 février 1855 à Villers-la-Faye (Côte-d'Or), mort le 28 juillet 1913 à Paris-5e.

Député de la Côte-d'Or de 1902 à 1906 et de 1910 à 1913.

Père du précédent, Jean-Baptiste Bouhey-Allex descendait d'une vieille famille de petits paysans bourguignons.

Il fit ses études à l'école primaire de son village, mais sut les poursuivre par lui-même avec ténacité et persévérance ce qui lui permit de terminer son service militaire comme officier de réserve.

Puis il fut à son tour cultivateur et vigneron.

S'intéressant aux œuvres péri-scolaires, il fonda en 1881 dans sa commune natale une bibliothèque populaire, doublée d'une société républicaine d'instruction. En 1884, il contribua à la création du Comité républicain cantonal.

Lors de la crise phylloxérique en Côte-d'Or, il groupa en syndicat les vignerons du canton de Nuits-Saint-Georges, et fut par la suite un des organisateurs de la Caisse départementale de réassurances des mutuelles-bétail, de la Caisse des retraites ouvrières et paysannes et de la Caisse d'assurances contre l'incendie.

Ce dévouement au bien public lui valut d'être élu au conseil municipal de Villers-la-Faye en 1881 et d'en devenir maire en 1884 pour le rester jusqu'en 1904, puis d'entrer au conseil d'arrondissement pour y représenter le canton de Nuits-Saint-Georges de 1883 à 1889.

Il accéda au conseil général de la Côte-d'Or en 1889 pour y demeurer jusqu'à sa mort.

Après son installation à Dijon, il devint conseiller municipal de cette ville en 1908 et remplit ce mandat jusqu'en 1912.

Il fonda en 1893 *Le Réveil des Paysans* et collabora au *Rappel des travailleurs*, organe de la Fédération socialiste de la Côte-d'Or.

Ayant participé à la constitution des bataillons scolaires dans le canton de Nuits-Saint-Georges, en 1894, il fut révoqué de son grade de capitaine de l'armée territoriale en raison de son activité politique.

Candidat malheureux à une élection législative partielle en 1891, puis aux élections générales de 1893 et de 1898, il fut élu député de la première circonscription de Dijon le 11 mai 1902, au scrutin de ballottage par 10.452 voix contre 8.353 à son adversaire, le général Darras.

Inscrit au groupe des socialistes parlementaires, il appartint à diverses Commissions et notamment à celle de l'agriculture et à la Commission spéciale chargée d'enquêter, en 1904 sur la tentative de corruption faite auprès de M. le Président du Conseil (M. Emile Combes).

Il intervint au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1903 au sujet du remplacement de l'impôt des prestations et en faveur des bouilleurs de cru (1903). Il se fit en outre entendre sur : l'assistance aux vieillards infirmes et incurables, les pensions des instituteurs (1903) ; le recrutement de l'armée (service de deux ans) ; l'organisation du travail dans les manufactures de l'Etat (1904), la fraude sur les vins et le régime des spiritueux (1905) ; les caisses de retraites ouvrières, la situation financière de la Nouvelle Calédonie, le maintien dans le service actif des officiers jouissant d'une pension, l'extension du programme naval, la proposition de loi relative à la constitution de caisses de cheptel communal (en qualité de rapporteur) ; le commerce de vins de Bordeaux, la marine marchande, le tarif des douanes (1905) ; les sociétés coopératives agricoles (1906).

Il déposa en outre des propositions de loi tendant à créer au Ministère de l'Agriculture une Caisse nationale d'assurances mutuelles contre la grêle (1903) et tendant à appliquer la représentation proportionnelle aux élections municipales (1903) et il rapporta la proposition de loi sur le régime des eaux (1906).

Il essuya un échec aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, M. Messner ayant obtenu au deuxième tour de scrutin 10.592 voix contre 8.301 à lui-même.

Mais il prit sa revanche aux élections des 24 avril et 8 mai 1910, en obtenant, au deuxième tour de scrutin 10.542 voix contre 8.364 à M. Hébert. Il avait proclamé dans sa profession de foi que trente années de luttes pour la démocratie n'avaient ébranlé ni sa confiance dans le peuple, ni sa foi dans l'avenir.

Il siégea dans diverses Commissions et notamment à celles de l'armée et des pensions.

Son activité fut assez réduite ; elle se borna au dépôt en 1911 et 1912 de propositions de loi tendant à indemniser les viticulteurs de la Côte-d'Or.

M. René Renoult, vice-président, devait annoncer son décès à la Chambre, à la séance du 29 juillet 1913. Dans son éloge funèbre, il rendit hommage au disparu « qui faisait appel à une entente franche et loyale de tous les républicains épris de progrès politique et de justice sociale à ce collègue affable et courtois dont l'amitié s'alliait à une grande fermeté de convictions ».

BOUILLIEZ (Ferdinand, Achille), né le 23 janvier 1839 à Izel-lès-Hameaux (Pas-de-Calais), mort le 16 octobre 1908 à Izel-lès-Hameaux.

Sénateur du Pas-de-Calais de 1891 à 1908.

Descendant d'une famille d'agriculteurs, agriculteur lui-même, Ferdinand Bouilliez s'intéressa de bonne heure à la politique puisqu'il fut élu conseiller d'arrondissement du canton d'Aubigny-en-Artois en 1867, alors qu'il n'avait que 28 ans.

Très estimé des milieux agricoles dans lesquels il évoluait, il devint vice-président de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Pol, et président de la Fédération des sociétés agricoles du Pas-de-Calais, pour en être plus tard président d'honneur.

Il était également suppléant du juge de paix. Maire de sa commune natale, il entra au conseil général en 1889 et présida la délégation cantonale d'Aubigny-en-Artois.

Il fut élu sénateur du Pas-de-Calais au renouvellement du 4 janvier 1891, au premier tour de scrutin, par 1.250 voix sur 1.759 suffrages exprimés et fut réélu le 28 janvier 1900, toujours au premier tour de scrutin, par 1.216 voix sur 1.792 votants.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il siégea dans diverses commissions spéciales et se fit entendre en séance publique sur le tarif général des douanes et plus particulièrement sur les droits appliqués aux graines oléagineuses (1891), sur la réforme des boissons hygiéniques (1893), sur la réforme de l'impôt frappant les boissons (1896) ; sur la suppression des taxes d'octroi appliquées aux boissons hygiéniques (1897), sur le budget des recettes de l'exercice 1899 (1899) et sur le projet de loi portant modification à la loi du 3 mai 1844 sur la chasse (1900).

C'était un protectionniste convaincu, et il représentait au Sénat l'élément agricole.

Il mourut en cours de mandat, à 69 ans, le 16 octobre 1908 et le président Antonin Dubost prononça son éloge funèbre à la séance du 20 octobre : « C'était un homme excellent, un citoyen dévoué à tous ses devoirs, qui emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu ».

BOUILLOUX-LAFONT (Maurice), né le 10 avril 1875 à la Ferté-Alais (Seine-et-Oise), mort le 29 juillet 1937 à Barcelonnette (Basses-Alpes).

Député du Finistère de 1914 à 1932.

Descendant d'une vieille famille de banquiers, Maurice Bouilloux-Lafont fut banquier lui-même en Seine-et-Oise. Allié, par son mariage, à la famille Alavoine, de Quimper, il acquit un important domaine à Bénodet dont il devint maire le 12 mai 1912.

Candidat républicain de gauche aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 dans la troisième circonscription de Quimper, il fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 8.193 voix contre 5.579 au Colonel Hugot-Derville, candidat de la droite.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique, il appartint à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts et à celle de l'armée.

Il venait à peine de prendre contact avec le Palais-Bourbon que la guerre de 1914-1918 éclatait, et qu'il partait au front. Il prit part aux combats de Flandre et de Champagne puis reprit sa place, en 1916, à son banc de député.

Il participa aussitôt à la discussion d'interpellations sur les conditions dans lesquelles étaient données les permissions aux hommes du front, et sur l'utilisation des effectifs militaires. Il apporta dans ces débats une expérience personnelle de deux années. Au début de l'année 1917, il fut élu secrétaire de la Chambre pour le rester jusqu'à la fin de la législature. Il s'occupa de l'affectation aux unités combattantes des mobilisés appartenant à l'armée active et à sa réserve (1917) ; et de la situation financière de la France. Il déposa en outre, plusieurs propositions de loi relatives aux décorations, aux citations, aux permissions de détente, à la situation des officiers et sous-officiers, aux sursis et aux sépultures militaires, et rapporta plusieurs projets concernant les permissions militaires.

Réélu le 16 novembre 1919, premier de la liste de concentration républicaine — il obtint 46.195 voix sur 143.463 votants — il entra à la Commission de comptabilité, à celle des comptes définitifs et à celle des finances.

Il prit part à de nombreux débats parmi lesquels on retiendra plus spécialement : la création de nouvelles ressources fiscales, le budget du Ministère des pensions de l'exercice 1920 (1920) ; le

budget de la guerre et celui de l'aéronautique (en qualité de rapporteur) de l'exercice 1922 (1921) ; le budget de l'Intérieur, celui de l'aéronautique (toujours en qualité de rapporteur) et celui de la marine de l'exercice 1923 (1922) ; les projets de loi sur les cadres et les effectifs de l'armée, et sur les cadres de réserve de l'armée de terre (1924).

Outre les rapports cités plus haut, sur les budgets de l'aéronautique, il présenta des avis sur le recrutement de l'armée et sur la constitution des cadres et effectifs.

Il retrouva son siège le 11 mai 1924, deuxième de la liste de concentration républicaine, qui eut trois élus. Il recueillit personnellement 46.195 voix sur 156.279 votants.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il reprit sa place à la Commission des finances. Il fut élu au début de la législature vice-président de la Chambre et le resta jusqu'en 1928. Nommé rapporteur du budget de la guerre, il en soutint la discussion pour les exercices 1925, 1926, 1927 et 1928. Il intervint également au sujet de la réforme des taxes successorales, de la réorganisation de l'armée et de la réduction du temps de service (1926) de l'organisation générale de l'armée (en qualité de rapporteur), de l'intensification du recrutement des militaires de carrière (en qualité de rapporteur).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin uninominal par arrondissement) il fit acte de candidature dans la première circonscription de Quimper et fut élu au deuxième tour de scrutin par 7.900 voix contre 7.380 à M. Feillet.

Il retrouva son siège de vice-président de la Chambre qu'il conserva jusqu'en 1930. Toujours membre de la Commission des finances, il rapporta le budget de la guerre des exercices 1929, 1930, 1931-1932 et 1932, ainsi que celui des territoires d'outre-mer des exercices 1930, 1931-1932 et 1932. Il rapporta également, en 1929, le projet de loi sur l'organisation défensive des frontières.

Il subit un échec aux élections des 1er et 8 mai 1932. M. Pierre Pouchus l'ayant distancé au premier tour de scrutin, il se retira au second.

Il avait été élu conseiller général du Finistère pour le canton de Concarneau et devait conserver ce mandat jusqu'en 1934.

Au mois de juin de cette même année, il fut nommé Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, mais sa santé l'obligea à résigner ces fonctions en 1937.

Il mourut quelques mois plus tard, à Barcelonnette, le 29 juillet. Il n'avait que 62 ans.

Il était resté maire de Bénodet jusqu'à sa mort.

Il avait publié deux ouvrages : *Le Statut de la terre et le Parlement, Les Chambres de métiers* (1919), et avait collaboré à *La Dépêche de Brest* et au *Finistère*.

BOUISSON (Fernand, Emile, Honoré), né le 16 juin 1874 à Constantine (Algérie), mort le 28 décembre 1959 à Antibes (Alpes-Maritimes).

Député des Bouches-du-Rhône de 1909 à 1942.
Commissaire aux transports maritimes et à la marine marchande du 29 janvier au 30 juillet 1918 et du 28 janvier au 5 mai 1919.
Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur du 1er au 7 juin 1935.
Président de la Chambre des députés de 1927 à 1936.

Transplanté très jeune à Aubagne où ses parents étaient venus fonder et exploiter une importante industrie, Fernand Bouisson fut bien vite adopté par la Provence pour devenir lui-même et demeurer Provençal jusqu'à sa mort. De tempérament sportif, il organisait dès son enfance, dans l'école où il était élevé, une association d'athlétisme à une époque où l'éducation physique n'avait pas encore pénétré dans les établissements scolaires. Il devint un « épéiste » redoutable et un « rugbyman » de classe internationale.

Ses études terminées il fit son service militaire dans l'artillerie puis revint à Aubagne pour reprendre la direction de la tannerie paternelle et en accroître l'importance. Très attaché à sa ville d'adoption dont il connaissait les besoins, et désireux de prendre une part active à son développement, il en devint bientôt conseiller municipal, puis maire. Le conseil général des Bouches-du-Rhône lui ouvrait ses portes en 1907 pour l'élire presque aussitôt président.

C'est à l'élection partielle du 7 mars 1909 qu'il fut élu député de la 6e circonscription de Marseille, en remplacement d'Antide Boyer devenu sénateur. Il emporta le siège par 4.799 voix contre 3.907 à M. Aubin et 3.427 à M. Crémieux, ses deux principaux adversaires. Il devait être successivement réélu aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au deuxième tour de scrutin, par 7.656 voix contre 7.595 à M. Vidal ; à celles du 26 avril 1914, au premier tour, par 8.224 voix contre 6.294 à M. Vidal. Le 16 novembre 1919, il prenait la tête de la liste du parti socialiste unifié qui eut quatre élus et obtenait lui-même 34.858 voix sur 84.040 votants. Il retrouvait son siège aux élections du 11 mai 1924, où il menait la liste du cartel des gauches qui eut cinq élus, en recueillant 52.439 voix sur 111.459 votants. Le 22 avril 1928, lors du retour au scrutin uninominal par arrondissement, c'est dans la 8e circonscription de Marseille qu'il posa sa candidature, pour être élu au premier tour par 12.250 voix contre 2.185 à M. Duisabou. Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections du 1er mai 1932 où il obtint au premier tour, 11.821 voix contre 2.009 à M. Lave. Enfin il fut réélu les 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour par 11.027 voix contre 8.578 à M. Cristos.

C'est à titre de socialiste indépendant qu'il vint siéger pour la première fois à

la Chambre en 1909. Mais il adhéra aussitôt au parti socialiste S.F.I.O. auquel il devait rester fidèle jusqu'en 1934 où il le quitta pour mieux jouer son rôle de médiateur et de modérateur. Il appartint aux Commissions du commerce et de l'industrie, des comptes définitifs, des douanes, des pensions civiles et militaires, de la marine militaire, de la marine marchande, du règlement, du suffrage universel, des affaires étrangères, et de l'agriculture.

Il sut toujours défendre avec efficacité les intérêts des marins, des pêcheurs, ceux de la grande ville de Marseille et du pavillon français.

C'est en raison de ses connaissances des questions maritimes que Clemenceau lui confia par deux fois dans son Cabinet de guerre du 16 novembre 1917, le commissariat aux transports maritimes et à la marine marchande. Il occupa ce poste du 29 janvier au 30 juillet 1918, puis du 28 janvier au 5 mai 1919. Il y fit la preuve de son énergique autorité notamment en réquisitionnant la flotte de commerce, mesure inattendue qui s'avéra extrêmement efficace. Mais il avait le goût de l'action et le courage de la lutte.

C'est cependant dans l'exercice des hautes fonctions de Président de la Chambre qu'il donna toute sa mesure. La nature, comme les traits les plus caractéristiques de sa physionomie semblaient l'avoir prédestiné à remplir cette charge délicate.

Le 26 juin 1924 il est élu vice-président, et dès qu'il accède au fauteuil il s'impose à l'Assemblée. Sa courtoisie mêlée de bonhomie, son impartialité, son habileté à mener les débats, désarment toutes les préventions. Aussi, lorsqu'en janvier 1927, Raoul Péret, élu sénateur, abandonne à la fois la Chambre et la présidence qu'il en assumait, Fernand Bouisson est-il élu à sa place, le 11 janvier, pour être constamment réélu jusqu'en 1936. Cette élection devait modifier l'aspect et la nature de la troisième magistrature de la République. Alors que ses prédécesseurs la concevaient par dessus tout « politique », Fernand Bouisson la jugeait « technique » sans diminer pour autant la dignité qu'elle confère, l'influence qu'elle suppose et les devoirs qu'elle entraîne. C'est ainsi qu'il sut faire apprécier ses qualités d'arbitre objectif et impartial et que pour leur donner un caractère de complète indépendance, il choisit, en 1934, d'abandonner le parti socialiste auquel il était attaché depuis 25 ans. Conseiller du Président de la République à chaque crise ministérielle, il ne voulait plus s'inspirer que des intérêts supérieurs du pays.

Il abandonna cependant son fauteuil en juin 1935, lorsque Albert Lebrun lui confia le soin de former le nouveau Ministère, en remplacement du Cabinet Pierre-Etienne Flandin qui venait de démissionner. Se sentant plus apte que quiconque à concilier les contraires, son Gouvernement du 1er juin 1935 comprenait à la fois Edouard Herriot et Louis Marin, Georges Mandel et Joseph Caillaux, Pierre Laval et Mario Roustan, le maréchal Pétain et Ernest Lafont... Mais il demanda le jour même de sa présentation devant la Chambre, le 4 juin, une délégation de pouvoirs qui lui fut refusée à deux voix et il dut se retirer le soir même, pour laisser la place au quatrième Cabinet Pierre Laval.

Il fut réélu au fauteuil présidentiel, le 7 juin, pour le conserver jusqu'au 31 mai 1936, fin de la législature. Il redevint « l'homme du règlement » et reprit son rôle d'arbitre et de juge.

L'avènement du front populaire aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, ayant profondément transformé la composition de la Chambre et porté la majorité nettement à gauche, Fernand Bouisson ne se représenta pas à la présidence de l'Assemblée. Il fut remplacé par Edouard Herriot.

Il reprit sa place à son banc de député, ne s'inscrivit à aucun groupe, mais vota généralement avec la gauche indépendante. Il s'était fait élire peu de temps avant la guerre maire de la Ciotat.

Ayant voté les pouvoirs constituants au maréchal Pétain le 10 juillet 1940, à Vichy, il regagna la Provence pour abandonner son écharpe de maire en 1941 et vivre désormais à l'écart de la politique. Il s'était retiré en dernier lieu à la villa Cossenza au Cap d'Antibes, où il mourut le 28 décembre 1959 à 85 ans.

Amateur d'art averti, il possédait une remarquable collection d'impressionnistes parmi lesquels on distinguait des chefs-d'œuvre de Monticelli, de Pissaro et de Renoir.

BOUISSOUD (Charles, Paul, Adolphe, Claudius), né le 30 juillet 1880 à Charolles (Saône-et-Loire), mort le 16 décembre 1942 à Charolles.

Député de la Saône-et-Loire de 1928 à 1942.

Ses études de droit terminées, Charles Bouissoud s'inscrivit au barreau de Mâcon-Charolles dont il devait devenir bâtonnier.

Mobilisé en août 1914, il termina la guerre comme chef de bataillon. Sa brillante conduite lui valut d'être décoré de la croix de guerre et de la croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Rendu à la vie civile, il retrouva sa ville natale de Charolles qui fut le centre de ses activités les plus intenses. Il entra au conseil municipal le 20 novembre 1919, devint aussitôt adjoint au maire, pour être élu maire en 1925 et le rester jusqu'à sa mort. C'est en 1925 également que le conseil général de Saône-et-Loire lui ouvrit ses portes.

Membre de la Commission départementale, il fut appelé à la présidence de la Légion cantonale des combattants.

Vivant dans l'intimité des gens et des choses qui l'entouraient, il s'intéressa au monde rural et devint président du syndicat des agriculteurs de l'arrondissement de Charolles, président de la

société d'agriculture de Charolles, président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Charolles, président des commissions administratives de l'hôpital, du bureau de bienfaisance et de l'orphelinat Saint-Benoît de Charolles.

Il fut élu pour la première fois député de la 1re circonscription de Charolles aux élections générales du 22 avril 1928, au premier tour de scrutin, par 7.134 voix contre 4.329 à M. Bouin.

Il s'inscrivit au groupe des républicains de gauche et appartint à la Commission de la législation civile et criminelle.

Il intervint en séance publique à propos de l'amnistie pour obtenir le pardon des infractions aux diverses lois sur les appellations d'origine (1931). Il déposa plusieurs propositions de loi tendant à créer à Charolles une section du tribunal départemental de Saône-et-Loire (1929) ; tendant à modifier les articles 228, 313 et 331 du Code civil (1929), et présenta des rapports sur une proposition de loi relative au mariage des indigents et sur une proposition de loi concernant les contrats d'association (1931).

Réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 1er mai 1932, par 6.461 voix contre 4.609 à M. Desmurs, il retrouva son siège à la Commission de la législation civile et criminelle et entra à celle de l'armée et à la Commission spéciale chargée d'enquêter sur les événements du 6 février 1934. Il renouvela ses appels en faveur des infractions aux lois sur les appellations d'origine au moment de la discussion d'un nouveau projet de loi d'amnistie (1933) ; s'intéressa à la limite d'âge des fonctionnaires à propos de la loi de finances et intervint sur l'organisation et l'assainissement des marchés de la viande et du lait (1935). Au début de cette même année, il fut élu secrétaire de la Chambre pour le rester jusqu'à la fin de la législature. Il déposa en outre une proposition de loi sur la légitimation des enfants naturels (1933), une deuxième sur la prophylaxie et le contrôle de la salubrité des viandes (1935) et rapporta une proposition de loi sur la protection des mineurs de 18 ans.

Il retrouva son siège aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin par 6.803 voix contre 6.197 à M. Desmurs, et appartint à la seule Commission de l'armée. Il intervint en 1938, à propos de l'exercice de la médecine vétérinaire et déposa des propositions de loi, l'une tendant à restreindre, dans l'intérêt du Trésor, l'activité des anciens fonctionnaires de l'administration fiscale (1939), l'autre tendant à améliorer la situation des officiers de gendarmerie sortis de l'école d'application (1936).

Il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain le 10 juillet 1940, et fut membre du conseil national créé par le Gouvernement de Vichy.

Il mourut à Charolles, le 16 décembre 1942, à 62 ans.

BOULANGER (Ernest, Théophile), né le 12 octobre 1831 à Nantillois (Meuse), mort le 19 octobre 1907 à Paris.

Sénateur de la Meuse de 1886 à 1907.
Ministre des Colonies
du 20 mars au 30 mai 1894.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 423).

Manifestant toujours une grande activité, il prend part à de nombreux débats, parmi lesquels on peut citer : le recrutement de l'armée, l'instruction primaire, les accidents du travail, les crédits supplémentaires, le budget de l'exercice 1890, l'amnistie, les fonds de subvention en faveur des départements, les terres domaniales de colonisation en Algérie (1889) ; en 1890 il est nommé vice-président de la Commission des finances et à ce titre participe à tous les débats budgétaires ; il se fait encore entendre sur : l'atténuation des peines en cas de premier délit, le service d'état-major, la conservation des monuments de l'Exposition universelle de 1889 (1890) ; la situation faite à l'Algérie, l'avancement des sous-lieutenants, l'impôt foncier, l'amélioration du port du Havre et de la Basse-Seine, le tarif général des douanes (1891) ; les sociétés coopératives de production et de consommation, les sociétés de secours mutuels (1892) ; la marine marchande, le port de Marseille, les caisses d'épargne, les habitations ouvrières (1893).

Le 20 mars 1894, il est nommé Ministre des Colonies dans le Cabinet Casimir-Perier, Ministère créé par une loi du même jour. Mais le 30 mai le Cabinet démissionne. Reprenant sa place à son banc de sénateur, il discute cette même année des habitations ouvrières à deux reprises différentes. En 1895, il s'intéresse à la création d'abattoirs publics, aux services maritimes postaux, à l'organisation de l'assurance obligatoire contre les accidents du travail.

En 1896, il redevient président de la Commission des finances, et participe à la discussion relative à l'Exposition universelle de 1900.

Il est réélu sénateur au renouvellement du 3 janvier 1897 au premier tour de scrutin, par 789 voix sur 839 votants, et retrouve aussitôt son fauteuil de vice-président de la Commission des finances. On l'entend au cours des débats budgétaires et au sujet de la reconstruction du palais de la Cour des comptes.

En 1898 il s'intéresse aux sociétés de secours mutuels, au budget de ce même exercice, au secret des actes signifiés par huissier.

En 1899 il intervint principalement dans les débats financiers, ainsi qu'en 1900, où il se fait en outre entendre sur le tarif douanier des cafés. En 1901, il rapoprte de nombreux projets budgétaires ; en 1902 également, mais s'occupe aussi de la contribution des patentes ; en 1903 on ne l'entend qu'au cours de discussions budgétaires, ainsi qu'en 1904. En 1905 il s'intéresse à la compétence des juges de paix. Il retrouve son siège

de sénateur au renouvellement du 7 janvier 1906, deuxième de la liste conduite par Raymond Poincaré, au premier tour de scrutin, par 490 voix sur 817 votants, et continue de s'intéresser à tous les débats financiers. Il parle en outre sur la saisie-arrêt sur les salaires des ouvriers et employés.

Il meurt brusquement le 19 octobre 1907, en cours de mandat et le Président Antonin Dubost prononce son éloge funèbre à la séance du 22 octobre : « Dans toutes les situations qu'il occupa, il donna l'exemple du travail et se consacra tout entier au bien public. » déclara-t-il, après avoir retracé la longue et brillante carrière du disparu.

Il fut président du conseil d'administration de la compagnie générale des omnibus de 1890 à 1894. Il devint premier président de la Cour des comptes de 1896 à 1900, puis retourna à la compagnie des omnibus.

Il a publié : *Etude sur la novation en matière d'enregistrement* (1859) ; *Traité pratique et théorique des radiations hypothécaires* (1863).

Il était Commandeur de la Légion d'honneur.

BOULANGER (Général Georges, Ernest, Jean-Marie), né le 29 avril 1837 à Rennes (Ille-et-Vilaine), mort le 30 septembre 1891 à Ixelles (Belgique).

Ministre de la Guerre de janvier à décembre 1886. Député de la Dordogne en 1888, du Nord de 1888 à 1889, de la Seine en 1889.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 421).

Réfugié à Bruxelles, cette absence le dessert et à dater de ce moment, son étoile commence à pâlir.

Au renouvellement des conseils généraux, le 28 juillet 1889, où sa candidature a été posée dans 80 cantons, dix-huit seulement l'élisent.

Aux élections générales du 22 septembre 1889, on le présente dans la 2e circonscription du 18e arrondissement de Paris, mais il refuse de rentrer en France. Il obtient néanmoins 8.000 voix au premier tour de scrutin, contre 5.500 à son adversaire le plus favorisé, M. Joffrin sur 14.973 votants. C'est ce dernier cependant qui sera validé à la séance mémorable du 9 décembre 1889 malgré de véhémentes interventions, dont celle de Déroulède, mais Boulanger était frappé d'inéligibilité et la nouvelle Chambre lui était en majorité hostile. Une fois encore, aux élections municipales de 1890, le boulangisme tentera sa chance, elles lui seront une nouvelle défaite. La fin approchait, précipitée par les révélations d'un ouvrage qui fit scandale : *Les Coulisses du boulangisme* écrit par un ancien député, Mermeix, qui avait été un des agents les plus actifs du général. Le journal *Paris* avait également publié *Les Papiers secrets du boulangisme* qui faisaient état des compromissions du général avec les représentants des partis monarchistes.

L'affaire se termina dramatiquement : sa maîtresse Mme de Bonnemains, à laquelle il était très attaché, atteinte d'un mal inguérissable à cette époque, mourait le 16 juillet 1891. Il ne put lui survivre, et le 30 septembre suivant il se suicidait sur sa tombe au cimetière d'Ixelles.

BOULANGER (Narcisse, Auguste, Noël), né le 14 janvier 1854 à Audember (Pas-de-Calais), mort le 14 juin 1937 à Guines (Pas-de-Calais).

Député du Pas-de-Calais de 1914 à 1932.

Neveu du suivant et propriétaire-agriculteur comme lui, Narcisse Boulanger ne voulut pas déroger aux traditions familiales. Il aborda la politique à 27 ans, en se faisant élire conseiller municipal de Guines. Il en devenait maire quatre plus tard, en 1885, pour le demeurer jusqu'au mois de février 1932. Le conseil général du Pas-de-Calais lui ouvrait ses portes en 1901, lui en confiait le secrétariat en 1911 et il devait conserver son siège jusqu'en 1932. Il présida la délégation cantonale à partir de 1901.

Spécialiste des questions agricoles, il fut nommé successivement président de la cinquième section des « Wateringues », président de la société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne pour en devenir plus tard président d'honneur. Il présida également le bureau de bienfaisance de Guines.

Il fut élu pour la première fois député, par la 3e circonscription de Boulogne, aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, par 7.344 voix, contre 7.031 à M. de France.

Il s'inscrivit au groupe des républicains de gauche et siégea à la Commission des mines, à celle des pensions civiles et militaires, à celle du travail et à celle de la marine marchande. Il appartint également à la Commission spéciale chargée du contrôle des questions et projets se rattachant au ravitaillement et aux réquisitions (1918).

Il intervint souvent, à la tribune, mais se préoccupa plus particulièrement : des appareils orthopédiques des mutilés de guerre (1916), des Commissions spéciales de réforme (1917), des permissions à accorder aux viticulteurs et agriculteurs (1917), de l'impôt sur les bénéfices de guerre (1917), de l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables (1918), de la situation des instituteurs et institutrices des communes bombardées (1918), de l'exploitation des forêts domaniales pour les besoins résultant de l'état de guerre (1919), de la réparation des dommages causés par la guerre (1919), de la durée du travail dans les mines (1919), de la réduction des soldes de l'armée (1919), de la reconstitution industrielle (1919), des récompenses à attribuer dans l'ordre de la Légion d'honneur pour services exceptionnelles rendus, au titre civil, au cours de la guerre (1919). Et il

demanda à interpeller le Gouvernement sur la crise des transports (1916), sur le fonctionnement du Trésor et postes pour l'acheminement des colis postaux et de la correspondance des soldats des pays envahis (1916), sur les sursis et les permissions au profit de la main-d'œuvre agricole (1916), sur les sursis en faveur des entrepreneurs de battage et des conducteurs de machines à battre (1916), sur le ravitaillement du pays en farine et en pommes de terre (1917), sur la crise de la vie chère (1919).

Réélu aux élections générales du 16 novembre 1919 sur la liste d'Union républicaine, sociale et nationale, par 57.741 voix sur 79.187 votants, et toujours inscrit au groupe des républicains de gauche, il appartint aux Commissions de l'agriculture, de la marine militaire, des mines, et de la marine marchande. Son activité ne se ralentit pas et il se fit entendre à de nombreuses reprises, notamment sur : le budget de la marine et des régions libérées à propos de la main-d'œuvre étrangère et des baraquements (1920), l'alimentation nationale en pain (1920), l'amnistie (1920) ; il demanda à interpeller le Gouvernement sur la crise du chômage (1920), sur la situation de l'Algérie (1920), sur la liquidation des stocks (1921), sur les anciens combattants et les victimes de guerre (1921), sur la politique agraire du Gouvernement (1922). Il parla en outre : de la destruction des sangliers (1921), du budget des régions libérées de l'exercice 1922 (1922), des mines de potasse d'Alsace (1922), de la commémoration, à Strasbourg, du centenaire de Pasteur (1922), des bouilleurs de cru (1923), du personnel des douanes (1923), des récompenses nationales (1923), de la création d'une caisse des pensions de guerre (1924), de l'organisation générale de l'armée (1924), de la réforme du régime des pensions civiles et militaires (1924).

Il conserva son siège aux élections générales du 11 mai 1924, comme candidat de la liste d'Union républicaine, par 48.449 voix sur 89.744 votants. Il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine démocratique. Membre de la Commission des mines et de la force motrice et de celle du travail, il se préoccupa plus spécialement durant cette législature : de la législation sur les loyers (1924), du budget des régions libérées et de celui de la guerre de l'exercice 1925 (politique française au Maroc) (1925), de l'élection des conseillers municipaux de Paris (1925), de la création d'une contribution nationale exceptionnelle pour l'amortissement de la dette politique (1925), du reboisement des terrains de la « zone rouge » (1926), et se fit rappeler à l'ordre à propos d'une question posée par M. Vaillant-Couturier sur les incidents qui se déroulèrent à bord du *Théophile Gautier* dans la baie de Naples, le 8 février 1927. Il demanda en outre à interpeller le Gouvernement sur les événements militaires marocains (1925), sur la politique du blé (1925), sur le prix du pain (1926) et sur la réintégration des cheminots révoqués (1926).

Il retrouva la 3e circonscription de Boulogne aux élections générales du 22 avril 1928, qui eurent lieu au scrutin uninominal par arrondissement, et son siège de député au premier tour de scrutin, par 9.118 voix contre 4.418 à M. Desclève. Il s'inscrivit au groupe des républicains de gauche. Membre de la Commission de l'agriculture et de celle des mines et de la force motrice, son activité se ralentit en séance publique où il ne prit la parole que deux fois : sur la date de renouvellement triennal des conseils généraux et des conseils d'arrondissement (1928) et sur le budget de l'Intérieur de l'exercice 1928 (1928).

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1932, et se retira à Guines, où il mourut le 14 juin 1937, à 83 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 1er janvier 1919 en raison de sa belle conduite pendant les hostilités, Officier du Mérite agricole, Officier de l'instruction publique, Officier de l'Ordre de Léopold de Belgique et avait été l'objet d'une citation à l'ordre de la Nation le 22 octobre 1918.

BOULANGER-BERNET (Auguste), né le 12 janvier 1831 à Guines (Pas-de-Calais), mort le 17 octobre 1903 à Andres (Pas-de-Calais).

Député du Pas-de-Calais de 1889 à 1893.

Oncle du précédent, Auguste Boulanger-Bernet appartenait à une vieille famille du Pas-de-Calais dont les membres se distinguèrent par leurs opinions libérales et républicaines. Son aïeul maternel, Fortie-Bernet fut délégué par la ville de Guines à la fête de la fédération en 1790, et, en sa qualité d'adjoint au maire, refusa d'arborer le drapeau blanc lors du retour des Bourbons. Son père était maire de Guines en 1848, et le resta durant 40 ans.

Après avoir fait ses études secondaires au lycée Saint-Omer, Auguste Boulanger-Bernet, propriétaire-agriculteur à Andres, fut nommé juge de paix à Guines. Révoqué le 16 mai, il fut réintégré dans ses fonctions à la chute du régime.

Il débuta dans la politique comme conseiller municipal d'Andres, puis entra au conseil général le 12 août 1883 pour y représenter le canton de Guines. Il conserva ce siège jusqu'en 1901.

Président de la délégation cantonale, président-fondateur de la société agricole de Boulogne-sur-mer, il se présenta aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, dans la 2e circonscription de Boulogne. Il se déclarait « partisan d'un gouvernement parlementaire et progressif, et de lois protectrices des intérêts agricoles et industriels ; ennemi de toute révision constitutionnelle qui ne serait pas proposée par le Gouvernement républicain lui-même ». Il fut élu au deuxième tour de scrutin par 8.018 voix contre 7.845 à M. Georgi.

Il appartint à diverses commissions spéciales, notamment à celle chargée de

l'examen du projet de loi sur les syndicats de communes et à celle chargée d'examiner le projet de loi tendant à ajouter une disposition additionnelle à l'article 1766 du Code civil, en vue d'assurer aux preneurs de baux à ferme le partage de la plus-value qu'ils auraient donnée au fonds loué (1890). Il présida plusieurs commissions d'intérêt local au nom desquelles il déposa un grand nombre de rapports.

Il essuya un échec aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, n'ayant obtenu au deuxième tour de scrutin que 5.294 voix contre 6.858 à M. Dussaussoy qui lui succéda.

Il reprit l'exploitation de son domaine à Andres, où il mourut le 17 octobre 1903, à 72 ans.

BOULARAN (Marc, Casimir, *Louis*, Joseph), né le 30 mars 1850 à Alban (Tarn), mort le 9 janvier 1941 à Alban.

Sénateur du Tarn de 1900 à 1909.

Reçu docteur en médecine en 1875 et installé dans son pays natal, Louis Boularan est attiré aussitôt par la politique et un an plus tard est élu conseiller municipal d'Alban. Il devient conseiller d'arrondissement en 1881 et le restera jusqu'en 1899. Puis il entrera au conseil général en 1889.

Il est candidat aux élections législatives du 8 mai 1898 dans la 1re circonscription d'Albi, mais essuie un échec.

Il se présente au renouvellement sénatorial du 28 janvier 1900 et est élu sénateur du Tarn au troisième tour de scrutin par 366 voix sur 730 votants. Il s'était prononcé dans son programme électoral pour le maintien de toutes les libertés, notamment en matière d'enseignement.

Inscrit au groupe de l'alliance républicaine progressiste, il siège dans diverses commissions spéciales, mais ne prend part à aucun débat. Il est battu au renouvellement du 3 janvier 1909, au troisième tour de scrutin, n'ayant obtenu que 242 voix sur 704 suffrages exprimés.

Il reprend alors son cabinet médical à Alban où il meurt le 9 janvier 1941, à 91 ans.

Il était Officier de l'instruction publique et titulaire de la Médaille d'or du Ministère de l'Agriculture pour statistique agricole décennale.

BOULARD (Auguste, Henri), né le 3 avril 1825 à Mehun-sur-Yèvre (Cher), mort le 8 janvier 1892 à Bourges (Cher).

Député du Cher de 1876 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 424).

C'est en 1886 qu'il fut nommé conseiller à la Cour d'appel de Bourges. Il mourut dans ces fonctions le 8 janvier 1892, à 67 ans.

BOULAY (Henri), né le 14 juillet 1889 à Saint-Gengoux-de-Scissé (Saône-et-Loire), mort le 7 octobre 1942 à Mâcon (Saône-et-Loire).

Député de la Saône-et-Loire de 1931 à 1942.

Viticulteur à Saint-Gengoux-de-Scissé, Henri Boulay, se consacra très jeune, à la défense des intérêts viticoles et à la diffusion de la doctrine socialiste dans les milieux ruraux.

Prisonnier des Allemands pendant la première guerre mondiale, il mit dès sa libération son intelligence et son activité au service des vignerons du Mâconnais. Il présida la fédération des sociétés agricoles et viticoles de l'arrondissement et créa à Saint-Gengoux-de-Scissé la première cave coopérative de France. Cette initiative s'étendit progressivement dans tout le pays et Henri Boulay devint président d'honneur de la confédération nationale des caves coopératives.

Ses compatriotes lui manifestèrent leur reconnaissance en lui confiant la mairie de sa commune natale, qu'il devait conserver jusqu'à sa mort.

S'étant établi pépiniériste à Mâcon en 1930, il devint conseiller général de Saône-et-Loire en 1937, pour représenter le canton de Macon-Sud.

Il s'était présenté entre temps, à l'élection législative partielle du 12 juillet 1931, en remplacement de M. Jacoulot, député de Saône-et-Loire, décédé le 30 avril. Il fut élu au deuxième tour de scrutin par 6.642 voix contre 6.473 à M. Archer.

Inscrit au groupe socialiste S.F.I.O., il eut l'occasion, malgré que la législature touchât à sa fin, de se faire entendre au cours de plusieurs débats : à propos du projet de loi relatif à l'outillage national, il parla de la propagande en faveur du vin (1931) ; à l'occasion du projet de loi portant amnistie, il soutint l'amendement de M. Bouissoud visant les infractions aux diverses lois sur les appellations d'origine (1931) ; au cours de la discussion du budget de l'exercice 1932, il présenta des observations sur le rachat de chevaux et mulets nécessaires à l'armée (1932), et appuya une proposition de loi relative aux bouilleurs de cru (1932). Il déposa en outre une proposition de résolution tendant à la réduction du taux d'intérêt des avances à long terme accordées par la caisse nationale de crédit agricole aux coopératives agricoles et viticoles.

Il fut réélu aux élections générales des 1er et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, par 11.816 voix contre 7.823 à M. Gricourt-Magnien. Membre de la Commission de l'armée, de celle des comptes définitifs et des économies, de celle des boissons et de celle de l'agriculture, il interpella le Gouvernement sur le retard apporté à la discussion du statut fiscal et juridique des coopératives agricoles ainsi que sur le régime financier qui lie lesdites associations à l'Etat (1932). Il intervint en outre sur la viticulture et le commerce des vins (chiffre de base du superblocage — visites des caves) (1933);

sur l'organisation et la défense du marché du blé (1934) ; sur l'aide au crédit et à la coopération agricoles (répartition de l'indemnité allouée aux producteurs de plants et de pieds-mères, ayant subi des pertes supérieures à 15 % ; propagande en faveur du vin, étude de l'assurance nationale obligatoire) (1934) ; sur l'assainissement des marchés du vin (usage de l'alcool résultant de la distillation, frais d'organisations collectives, producteurs directs, producteurs d'hybrides, prix de l'alcool) (1934) ; sur l'organisation et l'assainissement des marchés de la viande et du lait (création dans chaque région agricole française d'un comité technique consultatif de la coopération agricole) (1935) ; sur l'amortissement d'office des prêts consentis par les caisses de crédit agricole (transformation des prêts à court terme, en prêts à moyen terme) (1936).

Il déposa également, au cours de cette même législature, des propositions de résolution concernant : l'une, l'institution d'une caisse nationale de cautionnement des prêts agricoles (1933), l'autre l'amélioration du régime financier imposé aux coopératives agricoles par la caisse nationale de crédit agricole (dont il fut nommé rapporteur) (1934) ; ainsi que des propositions de loi tendant : à compléter les mesures votées par le Parlement en faveur de la protection et de l'organisation du marché du blé (1934), à l'emploi des appellations d'origine pour les vins produits dans la Bourgogne viticole (dont il fut le rapporteur) (1935), à la stabilisation de certaines dettes de commandite contractées par les hôteliers, restaurateurs, limonadiers et débitants de boissons (1936).

Il retrouva son siège aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 13.343 voix contre 7.326 à M. Simonnet. Membre de la Commission de l'agriculture et de celle des boissons, il intervint au cours de la discussion du budget de l'exercice 1937 sur : les causes de l'amélioration de la situation générale de l'agriculture, le problème de la répartition en qualité des produits de la terre, les indemnités dues pour les bêtes saisies, l'abaissement à 2 % de l'intérêt des avances de la caisse nationale de crédit agricole, les réformes à réaliser dans l'institution du crédit agricole, le décret de constitution des comités départementaux de la coopération agricole, le salaire minimum du cultivateur, l'institution de l'assurance des calamités agricoles, la situation des vieux travailleurs de la terre, l'unification du taux des allocations familiales, les marchés extérieurs (1936) ; il déposa en outre des propositions de loi concernant : la création d'une caisse nationale de solidarité entre les exploitants agricoles de France (1938), l'obligation de l'enseignement de l'espéranto dans toutes les écoles publiques (1938), la prorogation du délai accordé aux sociétés coopératives agricoles et à leurs unions pour obtenir l'agrément ministériel et la suspension de sanctions à l'égard des coopératives non agréées (1940) ; les rapports qu'il présenta concernèrent plus spécialement : le statut juridique et fiscal des sociétés coopératives agricoles et de leurs unions (1938) ; le crédit agricole mutuel et la coopération agricole (1938) ; la collaboration de l'office des mutilés et de la caisse nationale de crédit agricole en vue de faciliter l'accession à la propriété des victimes de la guerre et des anciens combattants (1939).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

En 1942 il fut chargé de surveiller le ravitaillement des villes de Lyon et de Saint-Etienne. Il se dépensa sans compter à cette tâche ardue, et mourut quelques mois plus tard à Mâcon, après une courte maladie. Il n'avait que 53 ans. Il fut inhumé à Saint-Gengoux-de-Scissé, au milieu d'une foule nombreuse et recueillie.

BOULET (Paul, Marie, Maurice), né le 8 septembre 1894 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Député de l'Hérault de 1936 à 1942.
Délégué de l'Assemblée Consultative provisoire de 1944 à 1945.
Député de l'Hérault à la deuxième Assemblée Nationale Constituante en 1946.
Député de l'Hérault à l'Assemblée Nationale de 1946 à 1951.

D'ascendance bretonne du côté paternel et ardennaise du côté maternel, Paul Boulet a fait ses études secondaires aux lycées de Béziers puis de Montpellier. Muni du baccalauréat, il ne fut pas attiré par la carrière militaire qu'avait choisie son père. Il s'inscrivit à la Faculté de médecine de Montpellier mais dut interrompre ses études médicales en 1915, pour répondre à l'appel de sa classe. Mobilisé comme brancardier, puis caporal-brancardier au 7e régiment de tirailleurs de la 1re division marocaine, il fut envoyé au front. Blessé en 1916, décoré de la Croix de guerre avec cinq citations, il finit par être nommé médecin militaire au 133e régiment d'infanterie. Mais il termina la campagne comme prisonnier de guerre dans un camp allemand.

Rentré en France, il poursuivit ses études médicales jusques et y compris l'agrégation et fut chargé de professer à la Faculté de médecine de Montpellier, qu'il ne devait plus quitter.

Il débuta dans la politique en 1935 où il fut élu conseiller municipal et maire de Montpellier pour devenir ensuite conseiller général du canton de Saint-Martin-de-Londres. C'est en cette double qualité qu'il affronta les élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936 dans la 1re circonscription de Montpellier. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, par 8.467 voix contre 6.831 à M. de Rodez-Bénavent, député sortant.

Il s'inscrivit au groupe du parti de la jeune République et appartint à la Commission de l'hygiène, à celle des boissons, à celle des pensions civiles et militaires et à celle de la santé publique. Il prit souvent la parole, notamment : sur l'institution d'un congé annuel payé dans

l'industrie, le commerce, les professions libérales, les services domestiques et l'agriculture. Il désirait que l'application de la loi fût étendue à la main-d'œuvre agricole indigène en Algérie (1936) ; sur l'exécution d'un plan de grands travaux destinés à lutter contre le chômage (suppression des taudis) (1936) ; sur l'institution d'un office national interprofessionnel du blé (1936) ; sur le budget de la santé publique de l'exercice 1937 (assistance aux vieillards, infirmes et incurables, protection de l'enfance, fléaux sociaux, prostitution, suppression des taudis) et sur celui de l'agriculture (vente du lait le dimanche à Montpellier) (1936); sur le budget de la santé publique de l'exercice 1937 (péril vénérien, tuberculose, organisation des loisirs), sur celui des pensions (aliénés de guerre) (1937) ; sur la retraite des vieux travailleurs (1938) ; sur le budget de la santé publique de l'exercice 1939 (aveugles et grands infirmes ayant besoin de l'aide d'une tierce personne, taxe sur les récepteurs de T.S.F., publicités pharmaceutiques, alimentation, aération, culture physique, lutte contre le cancer, la tuberculose, la syphilis, l'alcoolisme, trafic des drogues, repopulation) et sur celui du travail (retraites des vieux, sort des chômeurs, familles nombreuses) (1938) ; sur la révision de la loi du 30 juin 1938 sur les aliénés (1939).

Il déposa en outre deux propositions de résolution, l'une concernant la lutte contre le taudis dont il fut nommé rapporteur (1936), l'autre relative à la situation des aliénés de guerre internés, qu'il fut également chargé de rapporter (1938). On lui doit également un avis au nom de la Commission des boissons sur l'organisation de distribution réglementaire de vin chaud aux hommes de troupe pendant les périodes de grands froids (1936).

Lorsqu'éclata la guerre de 1939, il reprit volontairement du service en qualité de médecin-commandant d'un hôpital d'évacuation primaire. Sa brillante conduite lui valut d'être encore décoré de la Croix de guerre.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il fut du nombre des 80 parlementaires qui refusèrent les pouvoirs constituants au maréchal Pétain ce qui lui valut le titre de membre honoraire du Parlement.

Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire en 1920, il fut fait officier, au même titre en 1944.

Délégué parlementaire à l'Assemblée Consultative provisoire le 7 novembre 1944, il s'inscrivit au groupe de la gauche indépendante de la Chambre des députés. Il siégea à la Commission de l'éducation nationale, à celle de l'Intérieur et de la santé publique, à celle du travail et des affaires sociales et à la Commission permanente de coordination. Il intervint au cours de l'examen du budget de la santé publique de l'exercice 1945 (maladies vénériennes et problème démographique) de celui de l'agriculture (situation des viticulteurs, soufre pur importé) et de la loi de finances (alcool utilisé en pharmacie).

Aux élections générales du 21 octobre 1945 (première Assemblée Nationale Constituante), il se présenta en tête de la liste du mouvement de libération nationale qui essuya un échec, n'ayant obtenu que 17.727 suffrages sur 211.816 votants.

Mais à celles du 2 juin 1946 (deuxième Assemblée Nationale Constituante) où il occupait la 2e place sur la liste conduite par M. Paul Coste-Floret, il fut élu à la plus forte moyenne par 65.350 voix sur 222.363 votants. Inscrit au groupe du M.R.P., il appartint à la Commission de l'agriculture et à celle de la famille, de la population et de la santé publique. Au cours de la discussion d'un projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946, il présenta des observations sur les cataclysmes ayant atteint la viticulture, et participa aux débats sur les propositions de loi électorales et sur le projet de loi accordant à l'Etat un droit d'acquisiton prioritaire sur les denrées alimentaires (1946).

Réélu aux élections générales du 10 novembre 1946 (première législature de l'Assemblée Nationale), deuxième de la liste du mouvement républicain populaire, par 49.994 voix sur 214.521 votants, il resta inscrit au groupe du M.R.P. Il siégea à la Commission de l'agriculture, à celle de la famille, de la population et de la santé publique dont il devint vice-président, à la Commission des boissons et à celle chargée d'enquêter sur la production du vin, la livraison de ce vin par les producteurs au ravitaillement général et la répartition de ce vin entre les attributaires. Il fut en outre nommé juré à la Haute Cour de justice.

Ses interventions furent nombreuses ; elles portèrent notamment sur : les dispensaires d'hygiène sociale (1947) ; les achats de livres pour lectures publiques (bibliobus) (1947) ; les manœuvres s'opposant à la collecte et à la répartition des denrées rationnées (1947) ; le reclassement de la fonction publique (1948) ; les avances à la caisse de crédit agricole en faveur des viticulteurs (1948); les habitations à bon marché (1948) ; les loyers (1948) ; la lutte contre l'alcoolisme (1948) ; le fonds national de chômage (1948) ; les services antivénériens départementaux (1948) ; le personnel des bibliothèques municipales (1948) ; les constructions scolaires pour l'enseignement primaire (1948) ; les théâtres nationaux (1948) ; les anciens combattants et les victimes de la guerre (1948) ; l'attribution du minimum vital à tous les aveugles et grands infirmes (en qualité de rapporteur) (1948) ; l'évaluation de la taxe locale (1948) ; le taux des droits sur les vins de liqueur (1948) ; les apéritifs à base d'alcool (1948) ; la modification du statut viticole (1948) ; la dissolution de l'entr'aide française (1949) ; le fonctionnement de la sécurité sociale (1949) ; la ratification du pacte Atlantique (1949) ; la nationalisation de l'électricité et du gaz (1949) ; la réforme de l'auxiliariat (1949) ; la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires (1949) ; la contribution des patentes (1950) ; les prêts aux collectivités locales (1950) ; les

«conventions collectives et le règlement des conflits du travail (1950) ; les stages des étudiants en médecine (1950) ; la réduction sur les transports de la région parisienne en faveur des étudiants (1950) ; l'emploi de certains produits végétaux dans les boissons non alcooliques (en qualité de rapporteur) (1950) ; les crédits de l'éducation nationale (1950) ; la situation des veuves de guerre (1950) ; les expéditions françaises à l'Himalaya (1950) ; l'organisation du service de santé scolaire (1950) ; le stockage des fromages (1950) ; l'amnistie relative aux faits de collaboration (1950); l'élection des membres de l'Assemblée Nationale (1950) ; les baux à usage commercial, industriel ou artisanal (1950) ; le programme du réarmement (1950) ; la dévolution des biens des entreprises de presse (1951) ; l'allocation aux vieux travailleurs salariés (1951) ; la révision de certaines rentes et pensions (1951) ; les prestations familiales (1951) ; la politique charbonnière du Gouvernement (1951) ; la suppression des zones de salaires (1951) ; le salaire minimum des maîtres laïques de l'enseignement privé (1951) ; le fonds national de chômage (1951) ; le procès des pères blancs de Dakar (1951) ; la retraite du combattant (1951) ; la reconduction de l'allocation temporaire aux vieux (1951) ; la crise de la viticulture (1951) ; le budget annexe des prestations familiales agricoles pour 1951 (en qualité de rapporteur) (1951). Il déposa en outre un grand nombre de propositions de loi, de rapports et d'avis qui traduisaient les mêmes préoccupations que celles dont il se fit l'écho à la tribune.

Aux élections générales du 17 juin 1951, il se présenta en tête d'une liste de la gauche indépendante qui n'obtint que 10.301 voix sur 215.922 votants.

Il essuya le même échec aux élections générales du 2 janvier 1956, toujours en tête de liste de la gauche indépendante qui ne recueillit que 6.012 voix sur 234.333 votants.

Il fut réélu en 1945 et en 1947 maire de Montpellier, et après avoir perdu cette magistrature fut réélu conseiller municipal en 1953 pour le rester jusqu'en 1957.

Le docteur Paul Boulet est toujours professeur de clinique médicale à la Faculté de médecine de Montpellier. Médecin des hôpitaux de cette ville, un pavillon hospitalier porte son nom.

BOULIGAND (Pierre, François), né le 22 novembre 1866 à Fay-de-Bretagne (Loire-Inférieure), mort le 28 février 1930 à Paris-14e.

Député du Morbihan de 1919 à 1930.

Issu d'une famille originaire de Bretagne, Pierre Bouligand débuta en 1884 dans l'enseignement primaire, en qualité d'instituteur. De Queven où il enseignait, il fut nommé à Lorient où il devait rester pendant 35 ans, et où il fut nommé directeur de l'école publique en 1918.

Devenu conseiller général du Morbihan en 1907, pour être continuellement réélu, il conserva la vice-présidence de l'Assemblée départementale jusqu'à sa mort.

Il accéda à la Chambre des Députés aux élections générales du 16 novembre 1919. Il occupait la cinquième place sur la liste d'Union républicaine. Il emporta son siège à la plus forte moyenne, par 49.777 voix sur 107.245 votants. Inscrit au groupe radical-socialiste, il siégea à la Commission de l'enseignement et des Beaux-arts, à celle des spéculations de guerre, à celle de la marine marchande et à celle des travaux publics.

Il prit part aux discussions des différents budgets des exercices 1920, 1921, 1922 et 1923, au cours desquelles il présenta des observations sur : les haras d'Hennebont (1920) ; l'école d'administration de la marine de Rochefort (1920) ; les traitements du personnel enseignant (1921), les écrivains administratifs et les commis de la marine (1921), le rétablissement de la musique des fusilliers-marins (1921) ; les travaux de la forme de radoub n° 3 de Lorient (1921) ; le complément de pension des officiers mariniers et assimilés (1921) ; la péréquation des traitements de l'enseignement primaire (1921) ; les instituteurs intérimaires de guerre et d'avant-guerre (1922) ; les marins des directions du port de Lorient (1922) ; les bateaux pétroliers (1922) ; le polygone de Gavres (1922) ; le champ de tir de Kercavès (1922) ; la caisse des invalides de la marine (1922) ; les frais de déplacement des inscrit maritimes (1922). Il intervint aussi au cours de la discussion d'interpellations sur des licenciements d'ouvriers de la marine (1922) et se fit entendre en outre sur les établissements industriels de la marine militaire (1922), sur les arsenaux (1923) ; sur le port de pêche de Lorient (en qualité de rapporteur) (1923) et sur le régime des pensions civiles et militaires (1924). Il déposa une proposition de résolution tendant à rendre un hommage national au vaillant équipage du dirigeable « *Dixmude* » (1923), et présenta un certain nombre de rapports concernant : les instituteurs et institutrices demeurés sous la domination de l'ennemi (1922); l'attribution d'un pécule aux marins après dix ans de service (1923) ; l'approvisionnement en combustibles liquides de la marine de guerre (1923); les ingénieurs d'artillerie navale recrutés en 1922-1923 (1924).

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste d'Union républicaine où il occupait la 3e place, il obtint 44.653 voix sur 114.027 votants. Il appartint aux mêmes commissions que sous la précédente législature et entra à celle du suffrage universel, à celle d'Alsace-Lorraine, à celle de la marine militaire ainsi qu'à la Commission spéciale d'enquête sur toutes les opérations concernant les réparations en nature. Il intervint à propos du rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés (1927) et de la révision du tarif douanier des produits pétrolifères (1928). Il déposa également quelques proposition de loi et rapports relatifs au personnel de l'enseignement primaire, aux surveillants militaires co-

lonlaux, à l'aménagement des cadres de l'armée, et aux Alsaciens-Lorrains devenus français et servant dans l'armée ou la marine françaises.

Avec le rétablissement du scrutin uninominal, il devint député de la première circonscription de Lorient aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, au deuxième tour de scrutin, par 9.948 voix contre 4.334 à M. Gaultier de Kermoal. Il siégea à la Commission de l'enseignement et des Beaux-arts, à celle de la marine militaire et à celle des pensions civiles et militaires. Il fit partie, en outre, du conseil supérieur de l'office national des pupilles de la Nation.

Il intervint au cours de la discussion générale du budget de la marine de l'exercice 1929, et déposa plusieurs rapports et avis concernant les gens de mer civils ou militaires, et le régime de leurs pensions.

Il mourut en cours de mandat, le 28 février 1930 à Paris. Le Président Fernand Bouisson prononça son éloge funèbre à la séance du 5 mars. Après avoir retracé la carrière du défunt, il déclara : « L'estime dans laquelle il était tenu était générale et ceux mêmes qui furent ses adversaires politiques lui apportaient hier, en saluant son dévouement intelligent à son pays et à ceux qu'il représentait, le plus bel hommage. »

BOULLAY (Etienne), né le 16 mai 1825 à Saint-Sorlin (Saône-et-Loire), mort le 28 mai 1893 à Mâcon (Saône-et-Loire).
Député de Saône-et-Loire de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 427.)

Réélu aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, au deuxième tour de scrutin, dans la première circonscription de Mâcon au deuxième tour de scrutin, par 8.481 voix contre 4.516 au baron du Teil, il fut membre de diverses commissions, et prit part en 1891 à la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes, s'intéressant spécialement aux vins provenant exclusivement de la fermentation des raisins.

Il mourut en cours de mandat, le 28 mai 1893, et le Président Casimir-Périer prononça son éloge funèbre à la séance du lendemain : « Son souvenir attestera, une fois de plus, déclara-t-il, que les convictions les plus fortes et les plus chaudes, ne peuvent que gagner et sont toujours bien servies par l'aménité de l'esprit et le charme des relations. »

BOULLY (Georges, Edouard), né le 20 février 1877 à Saint-Valérien (Yonne), mort le 9 mars 1949 à Saint-Valérien.
Député de l'Yonne de 1924 à 1928 et de 1932 à 1936.
Sénateur de l'Yonne de 1936 à 1944.

Georges Boully appartenait à une famille fixée dans le Gâtinais depuis plusieurs générations. Se destinant à l'enseignement, il fut reçu instituteur en 1896 et nommé successivement à Auxerre et à Sens. Mais, aspirant à de plus hautes fonctions enseignantes, il préparait à ses moments de loisir l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud et réussit à s'y faire admettre. A sa sortie, il fut délégué comme professeur de lettres à l'école primaire supérieure de Saint-Fargeau, puis appelé comme professeur titulaire aux écoles normales de Rodez et de Poitiers, à l'école supérieur de Tourcoing, enfin à celle de Tonnerre, où il se fixa.

Président de la section de la ligue des Droits de l'homme, membre et président de plusieurs organisations coopératives, il fut élu en 1919 conseiller municipal de Tonnerre.

Aux élections générales législatives du 11 mai 1924, il prit la tête de la liste du Cartel des gauches, et emporta un siège de député, au quotient électoral, par 19.920 voix sur 70.077 votants, les trois autres sièges étant enlevés par la liste de M. P.-E. Flandin.

Il s'inscrivit au groupe républicain socialiste et socialiste français et appartint aux Commissions de l'enseignement et des Beaux-arts, du travail, et des pensions. Il fut en outre nommé membre du Conseil national des recherches scientifiques et industrielles.

Il se fit entendre au cours de nombreux débats parmi lesquels on peut retenir ceux concernant : l'aministie (1924), les budgets de la guerre et de l'éducation physique de l'exercice 1925 (1924), la politique générale du Gouvernement (1925), les mesures exceptionnelles destinées à assurer l'équilibre de la trésorerie (1925), les événements de Syrie (1926), les agents des lycées (1926), l'impôt sur le chiffre d'affaires des coopératives (1926), la réforme du régime des taxes successorales, la publicité des rôles, la liste des assujettis à l'impôt sur le revenu (1926), les bourses nationales, l'école unique (1926), les prix des baux à ferme de longue durée (1927), les accords relatifs aux dettes interalliées (1927) ; le droit à pension proportionnelle des fonctionnaires en surnombre (1927), les agents de service des lycées, le musée pédagogique, les inspecteurs primaires, les écoles normales d'instituteurs, les maîtresses d'internat (1928), le recrutement de l'armée, les menées communistes, les modifications du tarif des douanes (1928). Il déposa en outre des propositions de loi concernant les membres de l'enseignement (1925), la taxe sur le chiffre d'affaires (1925), les anciens combattants (1928), et des rapports sur les fonctionnaires conjoints de l'enseignement (1925) et les maîtres pourvus seulement du brevet élémentaire (1927).

Il échoua au deuxième tour de scrutin des élections générales des 22 et 29 avril 1928, M. Louis Marteau ayant emporté son siège par 6.961 voix contre 6.645 à lui-même. Mais il prit sa revanche à celles des 1er et 8 mai 1932 battant M. Louis Marteau au deuxième tour par 7.016 voix contre 6.087.

Il s'inscrivit au groupe socialiste français et entra à la Commission de l'en-

seignement et des Beaux-arts, à celle des P.T.T., et à la Commission d'enquête chargée de rechercher toutes les responsabilités encourues depuis l'origine des affaires Stavisky (1934). Il s'intéressa plus particulièrement : à l'affichage des listes de contribuables (1933), aux heures supplémentaires dans les établissements du second degré (1933), à l'organisation et à la défense du marché du blé (1933), à la création d'emplois dans les établissements du deuxième degré (1933), à la définition des maîtres-artisans (1934), au krach de la banque des coopératives (1934), et demanda à interpeller le Gouvernement sur le décès d'un militaire du 4e régiment d'infanterie, à Sens (1935). Il déposa quatre propositions de loi concernant les créanciers de la banque des coopératives de France, (1934-1936) et deux rapports intéressant les fonctionnaires de l'enseignement primaire (1933-1934).

Il se présenta au Sénat aux élections du 20 octobre 1935 (renouvellement du 14 janvier 1936) et fut élu au deuxième tour de scrutin par 423 voix sur 839 suffrages exprimés. Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et entra aux Commissions de l'enseignement, de l'hygiène et de la santé publique, et de l'agriculture.

Il eut l'occasion de se faire entendre sur : le statut des maîtres d'internant et des agents des lycées (1937) ; la défense des libertés publiques et des institutions parlementaires à propos des pleins pouvoirs demandés par le Gouvernement Daladier (1939) ; l'utilisation rationnelle et équitable des mobilisés, l'application des mesures de faveur en matière de service militaire aux fils de tués de la guerre 1914-1918 (1940). Il déposa en outre une proposition de résolution tendant à l'ouverture d'un crédit pour la prolongation de la scolarité obligatoire de 13 à 14 ans (1938) et en fut nommé rapporteur (1939) ; une seconde proposition de résolution relative à la prolongation des permissions de détente des pères de famille (1939) ; déposa un rapport sur l'intégration dans les cadres métropolitains des professeurs exerçant à l'étranger (1937) ; et émit un avis sur l'attribution d'une indemnité de logement aux instituteurs affectés à des écoles annexes où à des écoles normales (1937).

Il vota les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain, le 10 juillet 1940 à Vichy, puis se retira à Saint-Valérien dont il était devenu maire. Il y mourut le 9 mars 1949, à72 ans.

BOUNIN (JACQUES), né le 26 mars 1908 à Paris.

Député des Alpes-Maritimes de 1939 à 1942.

Jacques Bounin fit ses études secondaires au Lycée de Nice, puis entra à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures en 1930. Il en sortit avec le diplôme d'ingénieur et compléta ses connaissances au Centre de préparation à l'administration des affaires, de la Chambre de commerce de Paris (Promotion 1933) qui lui conféra le diplôme d'études supérieures.

Il débuta dans la politique le 5 mai 1935 comme conseiller municipal de Nice. Un siège de député s'étant trouvé vacant dans la première circonscription de cette ville pour pourvoir au remplacemnet de M. Jean Médecin, élu sénateur, Jacques Bounin l'emporta à l'élection partielle du 26 mars 1939, au deuxième tour de scrutin, par 8.003 voix, contre 4.843 à M. Robini. Sétant présenté sous l'étiquette de républicain indépendant anti-munichois, il ne s'inscrivit à aucun groupe politique. Membre de la Commission des mines et de la force motrice et de la Commission du travail, les événements qui suivirent le conduisirent au front comme lieutenant au 94e R.A.M. (29e division). Démobilisé, la résistance l'attendait.

Dès le lendemain de Montoire, il prend part aux premières tentatives organisées, et réalise à cet effet un contact avec les F.F.L. par l'intermédiaire de la Suisse où il rencontre Farrel, en février 1941, au Consulat britannique de Genève.

Avec Léon Perrier et Julitte, il organise, à Nice, deux services d'action et de renseignements « Réseau Groussard », « Eric de Genève ». Il est lui-même immatriculé « A.E. 526 » F.F.L.

Après l'arrestation de Julitte en mars 1943 par la gestapo et de Léon Perrier en mai 1943 par le Gouvernement de Vichy, Jacques Bounin prend la tête de ces deux réseaux et participe avec eux à des actes directs contre l'ennemi et ses agents : il organise la destruction de voies ferrées par le sabotage des lignes de charbon et des grues de relevage, suivant un plan établi avec M. Lemaire alors directeur du réseau du Nord.

Il est un des fondateurs en zone sud du front national (1941-1942) et devient aussitôt membre de son comité directeur. Il représente le mouvement à l'échelon national, notamment au comité chargé de sa coordination en zone sud (1943-1944). Il est nommé le 26 mai 1944, commissaire de la République à Montpellier et administre six départements : l'Hérault, le Gard, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, l'Aveyron et la Lozère. A ce titre, il regroupe dans la région les différents mouvements de résistance décimés par une répression cruelle ; il reconstitue leur union et les rassemble en un comité régional de Libération puis dans les six comités départementaux de Libération. Il prépare en outre l'installation de la nouvelle administration.

En liaison avec les F.F.L. et les mouvements de résistance, il accentue le harcèlement de l'ennemi et protège simultanément les installations vitales de la région, en particulier le port de Sète. Il prend l'initiative des manifestations du 14 juillet 1944 qui serviront de répétition générale à l'insurrection nationale dans la région, qu'il organise peu après.

Il est le premier à prendre l'initiative des mesures de nationalisation de l'énergie (électricité et mines de charbon). Il rédige les textes qui serviront à rétablir les institutions républicaines dans la France libérée, ceci en vertu des pouvoirs exceptionnels conférés aux Commissaires de la République.

Il prolonge sa mission par une série de conférences dans les universités américaines (mai-juin 1947) sur le sujet : « Les Français pendant et après l'occupation ». Rentré en France, il reprend ses activités dans des affaires privées, comme ingénieur-conseil. Depuis le mois de septembre 1960, il est professeur (contractuel) de mathématiques au lycée Honoré de Balzac.

Les services qu'il rendit à la Résistance lui ont valu la croix de Chevalier de la Légion d'honneur le 9 octobre 1946, la rosette d'Officier le 28 septembre 1957, la croix d'Officier de la Médaille de la Résistance le 20 novembre 1946, et la croix de guerre avec palmes.

BOUNIOLS (Gaston), né le 1er mars 1872 à Montcuq (Lot), mort le 16 août 1934 à Molières (Tarn-et-Garonne).

Sénateur du Tarn-et-Garonne en 1934.

Fils d'un sous-préfet originaire de Molières, Gaston Bouniols fit ses études secondaires au lycée de Toulouse, puis son droit à Paris. Docteur en droit et diplômé de l'Ecole des sciences politiques, il fit carrière dans la diplomatie.

Représentant du Gouvernement français auprès du Gouvernement serbe en 1913, il fut surpris par la guerre, l'année suivante, à Belgrade et suivit le Gouvernement serbe à Nich, puis dans sa retraite à travers le Monténegro et l'Albanie.

Rentré en France, il fut nommé membre de la Commission des réparations et affecté à la répartition de la dette de l'Empire austro-hongrois. Il abandonna ses fonctions en 1925 lorsqu'il fut élu maire de Molières et conseiller général de ce canton le 29 juillet. Il fut nommé président de l'assemblée départementale le 24 octobre 1928, et devint vice-président de la commission ministérielle chargée de la répartition des prêts aux communes. En 1926, il fut candidat malheureux à une élection législative partielle dans le Tarn-et-Garonne, sous l'étiquette de radical indépendant.

Il adhéra au parti radical-socialiste en 1928 et, sous son patronage se présenta à l'élection sénatoriale partielle du 29 juillet 1934, en remplacement de M. Auguste Puis, démissionnaire. Il fut élu par 329 voix sur 417 votants, au premier tour de scrutin. Mais avant même d'être validé, il fut brutalement emporté par une affection cardiaque le 16 août 1934 dans sa ville de Molières.

Le Président Jules Jeanneney annonça son décès au Sénat à la séance du 8 novembre : « Nous savions son passé laborieux, déclara-t-il, son talent, son caractère. Nous nous félicitions d'avoir à l'accueillir bientôt. Sa mort nous a peinés et nous cause grand regret. »

Gaston Bouniols avait fait paraître en 1918 une *Histoire de la Révolution de 1848*, couronnée par l'Institut, des ouvrages sur la suppression des conseils de guerre, sur l'abrogation de la loi Falloux, et avait publié dans *la Revue Bleue* des études sur les finances locales.

Il était Commandeur de la Légion d'honneur.

BOUQUET (Marie, Xavier, Jules), né le 22 septembre 1822 à Lyon (Rhône), mort le 17 juillet 1903 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Député des Bouches-du-Rhône de 1876 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. I, p. 429.)

Lassé de la politique, il ne quitta plus la ville de Marseille où il mourut le 17 juillet 1903, à 81 ans, laissant la majeure partie de ses biens aux œuvres laïques.

BOURCY (Pascal, Emile), né le 1er octobre 1829 à Néré (Charente-Inférieure), mort le 5 mai 1909 à Saint-Jean d'Angély (Charente-Inférieure).

Député de la Charente-Inférieure de 1893 à 1898.

Docteur en médecine de la Faculté de Paris en 1855, ancien interne des hôpitaux de Paris, Pascal Bourcy alla s'installer à Saint-Jean d'Angély où il exerça la médecine pendant 38 ans.

Maire de Saint-Jean d'Angély de 1876 à 1879, puis de 1896 à 1898, conseiller général de la Charente-Inférieure pour le canton de Saint-Jean d'Angély en 1889, président du comice agricole de l'arrondissement, il était républicain sous l'Empire et ne varia jamais dans ses opinions. Comme maire, il refusa, après le 16 mai 1877, l'affichage du bulletin des communes.

Après la mort de son ami J. Lair qui, de 1869 à 1889 fut, dans l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély le principal champion de la cause républicaine, le docteur Bourcy devint le candidat des républicains aux élections au conseil général, à la Chambre des députés et au Sénat. S'il réussit à se faire élire au conseil général en 1889, il essuya un échec aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre de la même année, M. Roy de Loulay, conservateur, ayant emporté le siège avec 790 voix de majorité. Il échoua également au Sénat en 1892, n'ayant obtenu que 318 voix contre 495 à M. Bisseuil qui fut élu. Aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893 il se présenta avec un programme où il se prononçait pour le maintien des lois scolaires et militaires, la réduction des dépenses budgétaires, la création de caisses de secours et de retraites en faveur des travailleurs usés par l'âge et la maladie. « J'irai, affirmait-il, grossir la majorité républicaine qui doit, en rendant les Ministères durables, assurer la force et l'autorité du Gouvernement pour accomplir les réformes nécessaires ». Il battit cette fois M. Roy de Loulay par 11.568 voix contre 9.593.

Il s'inscrivit au groupe des républicains et appartint à diverses commissions d'intérêt local, et d'initiative parlementaire. Il ne participa à aucun débat en séance publique.

Aux élections générales du 8 mai 1898,

M. Roy de Loulay l'ayant distancé de 5.739 voix au premier tour de scrutin, il se retira de la compétition avant le second tour.

Il reprit l'exercice de son art à Saint-Jean d'Angély où il mourut le 5 mai 1909, à 80 ans.

Le docteur Bourcy était Officier d'Académie.

BOURDEAUX (Henry), né le 2 mai 1869 à Warlus (Somme), mort le 28 décembre 1945 à Paris.

Sénateur de la Somme de 1929 à 1944.

Fils de cultivateurs, Henry Bourdeaux commença ses études, à l'école communale de Warlus et les poursuivit au Lycée d'Amiens. Il venait de passer son baccalauréat lorsqu'il dut répondre à l'appel sous les drapeaux. Son service militaire dura trois années au 72e de ligne à Amiens, d'où il fut détaché, en qualité de secrétaire, à la Maison militaire de Sadi-Carnot, Président de la République.

Rendu à la vie civile, il ne quitta pas Paris, pour s'inscrire à la Faculté de droit où il passa successivement sa licence et son doctorat, et il entra dans la magistrature.

Tout d'abord juge suppléant, il fut appelé au Cabinet du Ministre de la justice en qualité de Chef adjoint, puis nommé Juge d'instruction à Paris. Il devait remplir ces fonctions pendant 15 ans, et devenir conseiller à la Cour d'appel de Paris.

En 1902 il créa les petits *Codes annotés Dalloz* dont il publia chaque année une nouvelle édition. On lui doit également un *Petit Code administratif* en deux volumes très en faveur dans les communes de France où il est devenu le guide des maires et des secrétaires de mairie.

En 1906, il fut nommé chef de Cabinet du Ministre de la Justice. Mais les hautes fonctions qu'il remplissait à Paris ne lui firent jamais oublier ses origines picardes. Il resta toujours en contact avec ses compatriotes. Propriétaire à Warlus d'un petit bien de famille il ne cessa de le faire valoir et de s'occuper avec passion des intérêts agricoles qui tiennent une si grande place dans son département. C'est ainsi qu'il devint membre de la société des agriculteurs de la Somme.

Une élection sénatoriale partielle eut lieu le 24 février 1929 pour pouvoir au remplacement de M. Klotz démissionnaire le 14 décembre 1928. Henry Bourdeaux s'y présenta et emporta le siège au troisième tour de scrutin, par 669 voix contre 599 à M. Jourdain, sur 1.281 suffrages exprimés.

Il fut réélu le 20 octobre 1935 (renouvellement du 14 janvier 1936), au premier tour de scrutin, par 729 voix sur 1.320 votants.

Inscrit au groupe de l'Union démocratique et radicale, il appartint à la Commission de l'Algérie, à celle des départements libérés, dont il devint vice-président, à celle de la législation civile et criminelle, à celle de la comptabilité, à celle des affaires étrangères et enfin à celle du suffrage des femmes.

Il se fit entendre au cours de plusieurs débats parmi lesquels on doit retenir ceux portants sur : l'organisation des tribunaux de première instance (1930) ; le budget du Ministère de l'Agriculture et la loi de finances de l'exercice 1931-1932, les baux à ferme de longue durée (1932) ; la loi de finances de l'exercice 1933 au cours de laquelle il aborda la question de la retraite des magistrats (1933) ; les baux et loyers commerciaux (1934) ; l'office national du blé et la vente aux coopératives (1936).

Il déposa en outre des propositions de loi : tendant à accorder aux ex-présidents de la République un siège de sénateur inamovible (1929) ; tendant à modifier les lois des 22 juin 1883 et 5 avril 1884 en vue de la réforme administrative (1929) ; tendant à réprimer la fraude en matière de divorce ou de séparation de corps (1931) ; ainsi que des rapports sur le projet de loi tendant à supprimer le bulletin des lois (1930) et sur les propositions de loi relatives à l'adoption (1932).

Le juriste et le terrien se retrouvaient en lui au cours de toutes ses activités.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain, comme la majorité de ses collègues. Il vécut désormais à l'écart de la politique et mourut à Paris le 28 décembre 1945 à 76 ans.

Il était chevalier du Mérite agricole, officier de l'Instruction publique, et officier de la Légion d'honneur.

BOURDONNAYE (Marie, Ferdinand de la), Voy LA BOURDONNAYE.

BOURELY (Elisée, *Paul*), né le 8 décembre 1867 à Vallon (Ardèche), mort le 11 novembre 1919 à Neuilly-sur-Seine.

Député de l'Ardèche de 1905 à 1919.
Sous-secrétaire d'Etat aux Finances en 1913 et en 1917.

Issu d'une famille de cultivateurs de l'Ardèche, Paul Bourely fit ses études classiques à Tournon. Il dut les interrompre pour des raisons familiales, se fit recevoir instituteur en 1884 et les poursuivit à ce poste, en toute indépendance. Pourvu du baccalauréat, il se destina à la théologie protestante, s'inscrivit à la Faculté de Montauban, puis à l'Université de Genève, enfin à la Faculté de Paris. Mais il abandonna la carrière de pasteur pour entreprendre des études supérieures de lettres et de droit à Paris, et s'inscrire au barreau.

Orateur éloquent et disert, il fut appelé à donner de nombreuses conférences, à Paris et en province sur des questions politiques et sociales. Il fut un des fondateurs du comité radical de la rue Tiquetonne, siégeait à la ligue de l'enseignement et faisait partie de la société républicaine des conférences populaires.

Chef du Cabinet civil du Ministre de la guerre Berteaux en 1904 et 1905, il fréquenta les milieux politiques de premier plan et fut ainsi amené à se pré-

senter à une élection législative partielle qui eut lieu dans la 1re circonscription de Privas le 22 octobre 1905, pour pourvoir au remplacement d'Albert-le-Roy décédé le 18 août. Il fut élu par 6.154 voix contre 2.815 à M. Fombarlet, au premier tour de scrutin.

Inscrit au groupe de la gauche radicale-socialiste, il n'appartint à aucune commission, la législature touchant à sa fin. Mais il eut l'occasion d'intervenir à la tribune sur les rapports commerciaux entre la France et la Suisse (1905), sur le tarif des douanes (1905), sur les primes à la sériculture (1906), et sur l'exemption des frais d'études dans les cours secondaires de jeunes filles (1906).

Il fut réélu aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 8.920 voix sur 10.736 votants, sans concurrent.

Il entra à la Commission des douanes, à celle de l'armée, à la Commission du budget pour les exercices 1907, 1908 et 1910, et à la Commission chargée d'examiner les documents saisis à la nonciature. Son activité fut intense. Il participa à la discussion des budgets des exercices 1908, 1909 et 1910 et rapporta, en 1908, le budget du Ministère du Commerce. Il se fit également entendre sur la grève des électriciens (1907), le recrutement de l'armée (en qualité de rapporteur) (1908), les sociétés de secours mutuels des armées de terre et de mer (en qualité de rapporteur) (1909), les encouragements à donner à la sériciculture (en qualité de rapporteur) (1909), la modification du tarif général des douanes (1910), la liquidation des congrégations religieuses (en qualité de rapporteur) (1910).

Réélu aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin par 6.872 voix contre 5.569 au docteur Roche, sur 12.645 votants, il appartint à la Commission des crédits, à celle de l'administration, des cultes et de la décentralisation et à celle du budget pour les exercices 1911, 1912 et 1913, et fut nommé rapporteur du budget des finances pour les exercices 1912 et 1913. Ces fonctions lui valurent d'être choisi comme sous-secrétaire d'Etat aux finances dans le troisième Cabinet Briand du 21 janvier 1913, puis dans le quatrième Cabinet Briand du 18 février 1913, enfin dans le Cabinet Barthou du 22 mars 1913. En cette qualité, il soutint les budgets de l'imprimerie nationale, des finances et certains articles de la loi de finances de l'exercice 1913 ainsi que le vote de la loi modifiant la durée du service militaire (1913). La démission du Cabinet Barthou, le 2 décembre 1913 le renvoya à son banc de député, d'où il prit part à la discussion du budget de l'agriculture de l'exercice 1914 pour traiter la question de la météorologie agricole.

Il retrouva son siège aux élections générales du 26 avril 1914, toujours au premier tour de scrutin, par 6.322 voix contre 4.244 au docteur Roche, sur 12.058 votants. Il entra à la Commission de l'armée, à la Commission de contrôle des questions et projets se rattachant au ravitaillement et aux réquisitions, et, en 1919, à la Commission chargée d'examiner les divers traités de paix.

Il eut l'occasion d'intervenir à maintes reprises sur : l'organisation du contrôle aux armées (1916), l'attribution aux agents des chemins de fer d'allocations complémentaires (1916), l'établissement d'une carte de poudre de chasse (1917).

Le 12 septembre 1917, Painlevé lui confia le portefeuille de sous-secrétaire d'Etat aux finances dans son premier Cabinet qui dut démissionner le 13 novembre pour laisser la place à Clemenceau.

En qualité de député, il s'intéressa à la discussion du projet de loi tendant à modifier la législation des pensions des armées de terre et de mer, dans le cas de blessures reçues, de maladies contractées ou de décès survenus par suite de la guerre (1917) ; du projet de loi portant ouverture de crédits additionnels sur l'exercice 1918, au sujet des indemnités de combat et de la constitution du pécule (1918) et enfin à la réforme de la loi électorale (1919).

Il devait mourir quelques semaines plus tard, le 11 novembre 1919 à Neuilly, de façon inattendue alors qu'il n'avait que 52 ans.

Il avait pris la tête d'une liste d'Union et de concentration républicaine en vue des élections générales qui devaient se dérouler cinq jours plus tard, le 16 novembre. Pour lui manifester leur fidélité, et peut-être aussi, parce que la nouvelle de sa mort n'était pas parvenue dans toutes les communes de la circonscription de Privas, ses anciens électeurs votèrent pour lui et il obtint autant de voix que les autres membres de sa liste.

Auteur d'ouvrages historiques et philosophiques, tels que : *Fondement de la Morale sociale* et *L'Amiral de Coligny* couronnés par l'Université de Genève, il avait collaboré à de multiples journaux et revues : *La Démocratie de l'Ardèche*, *l'Avenir des Cévennes* dont il fut le rédacteur en chef ; *Le Journal de Marseille* qui était dirigé par M. Rostand, père d'Edmond Rostand ; *Le National* qui avait à sa tête M. Gervais, ancien président du conseil général de la Seine où il publia une série d'articles remarqués, sous le titre : *L'Œuvre sociale de la troisième République* ; *L'Echo de la Semaine*, *La Nouvelle Revue* où il fit paraître une étude sur *L'Evolution morale et contemporaine* ; *Le Français quotidien* où il fut rédacteur parlementaire ; *Le Voltaire* où à partir de 1896 il rédigea le bulletin politique.

On lui doit en outre un volume de vers : *Un Cœur de poète* qui parut sous le pseudonyme de Luc de Bechland, préfacé par André Theuriet.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur, Officier d'Académie et avait obtenu une Médaille d'honneur de l'Union des femmes de France.

BOURGANEL (Pierre), né le 18 février 1850 à Pommiers (Loire), mort le 13 juin 1926 à Paris.

Député de la Loire de 1885 à 1889.
Sénateur de la Loire de 1895 à 1920.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 441.)

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1889, mais M. Madignier, Sénateur de la Loire étant décédé le 10 décembre 1894, Pierre Bourganel brigua son siège et l'emporta à l'élection partielle du 10 mars 1895 au premier tour de scrutin, par 859 voix sur 934 votants.

Membre de plusieurs commissions, il déposa quelques rapports portant principalement sur des questions d'intérêt local. Il n'aborda qu'une seule fois la tribune, en 1907, au cours de la discussion du budget des postes et télégraphes.

Il disparut de la scène politique au renouvellement du 11 janvier 1920, et mourut à Paris le 13 juin 1926 âgé de 76 ans.

BOURGEAT (Jean, Marie, *Louis*), né le 9 novembre 1840 à Agen (Lot-et-Garonne), mort le 27 mars 1902 à Lamagistère (Tarn-et-Garonne).

Sénateur du Tarn-et-Garonne de 1897 à 1902.

Maire de Lamagistère depuis l'année 1872 pour le rester jusqu'à sa mort, soit pendant 30 ans, conseiller général du canton de Valence-d'Agen, Louis Bourgeat se présenta au Sénat à l'élection partielle du 31 octobre 1897, en remplacement de Gustave Garrisson, décédé le 9 août précédent. Il emporta le siège au troisième tour de scrutin, par 320 voix sur 458 votants. Il fut réélu au renouvellement du 28 janvier 1900, au troisième tour, par 281 voix sur 454 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il appartint à diverses commissions et notamment à celle de la marine dont il devint secrétaire. Il présenta plusieurs rapports sur des questions d'intérêt général, mais ne prit part à aucun débat. Il fut secrétaire de la Haute Assemblée de 1900 à 1902.

Il mourut prématurément en cours de mandat, le 27 mars 1902, alors qu'il n'avait que 62 ans. Le Président Armand Fallières prononça son éloge funèbre à la séance du 28 mars. « Il nous a été donné, déclara-t-il, d'apprécier sa haute intelligence, son savoir varié, son goût éclairé pour les choses de l'art musical qu'il cultivait avec passion à ses moments de loisir, la délicatesse de ses sentiments, et jusqu'à cet abord souriant dont la franchise et l'abandon, sans vulgaire familiarité, prévenaient tant en sa faveur. »

BOURGEOIS (Jean-Baptiste), dit BOURGEOIS-DU-JURA, né le 19 février 1831 à Roubaix (Nord), mort le 23 février 1900 à Paris.

Député du Jura de 1885 à 1897.
Sénateur du Jura en 1897.
Député du Jura de 1897 à 1900.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 442.)

Réélu aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, dans la circonscription de Dole par 8.806 voix contre 7.363 à M. Picot d'Aligny, il appartint à diverses commissions. D'une inlassable activité, il participa à un nombre considérable de débats, parmi lesquels on peut citer : la modification du tarif général des douanes (1890) ; la réforme de l'impôt des prestations (1892 et 1893) ; le déclassement des routes nationales, l'impôt sur les opérations de bourse (1893) ; en outre il interpella le Gouvernement sur la convention monétaire du 31 décembre 1885 (1889), sur la dénonciation des traités de commerce (1891), sur la nécessité de dénoncer la convention monétaire de 1885 avec la Grèce, la Suisse, l'Italie et la Belgique (1892).

Il fut réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 20 août 1893, par 8.337 voix contre 7.210 à M. Bolle-Besson. Membre de la Commission de contrôle de la circulation monétaire, il manifesta la même activité, déposant plusieurs propositions de loi concernant principalement les impôts, et prenant part à diverses discussions, notamment sur : la prise en considération de son projet de résolution relatif à la révision de la constitution, l'arrangement monétaire du 15 septembre 1893 entre la France, la Belgique, la Grèce, l'Italie et la Suisse (1894), la patente des grands magasins, l'impôt sur les primes d'assurances (1894), la modification du tarif général des douanes, le budget des travaux publics de l'exercice 1896 (1895), les contributions directes et les taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques (1897), la réforme des patentes (1898).

Élu sénateur du Jura au renouvellement du 3 janvier 1897 au troisième tour de scrutin, par 401 voix sur 855 votants, mais cette élection ayant été contestée, en vain d'ailleurs, il démissionna le 9 février, alors qu'il venait d'être admis. Il se représenta aux élections législatives du 8 mai 1898 où il retrouva son siège de député au premier tour de scrutin, par 8.069 voix contre 8.017 à M. Léculier.

Membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, il déposa une proposition de loi tendant à accorder une allocation aux titulaires de diverses médailles, mais n'aborda plus la tribune. Sa santé le tint éloigné du Palais-Bourbon pendant quelques mois, et à la séance du 23 février 1900, le Président Paul Deschanel annonçait son décès à la Chambre et prononçait son éloge funèbre. Après avoir retracé la carrière du disparu, il

rendit hommage au député qui « avait conquis la sympathie et l'estime unanimes de la Chambre par son caractère droit, par la constance et la fermeté de ses convictions, par sa parfaite courtoisie. » Il était mort le même jour à Paris, âgé de 69 ans.

BOURGEOIS (Général Joseph, Emile, *Robert*), né le 21 février 1857 à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), mort le 13 novembre 1945 à Paris.

Sénateur du Haut-Rhin de 1920 à 1936.

Robert Bourgeois entra à l'Ecole polytechnique le 1er octobre 1876, passa par l'Ecole d'application de Fontainebleau et en sortit dans l'artillerie le 1er octobre 1880. Ayant participé à la campagne de Tunisie, il rentra en France pour suivre les cours de l'Ecole supérieur de guerre et en sortit breveté d'Etat-Major. Promu capitaine le 15 août 1886, il fut quelque temps après détaché au service géographique de l'armée. A ce titre il accomplit plusieurs missions topographiques en Algérie de 1887 à 1893, puis à Madagascar comme chef du bureau topographique. Intégré au corps expéditionnaire, il prit part au combat de Tsinaïandry et aux opérations autour de Tananarive. Il fut cité à l'ordre de l'armée après la prise d'Andriba et promu chef d'escadron le 9 octobre 1896.

Le 26 avril 1901 il partait pour la République de l'Equateur comme chef de la mission géodésique chargée de la mesure de l'arc méridien de Quito. Il devait y rester jusqu'au 9 février 1902. Nommé lieutenant-colonel le 24 juin 1905 il fut chargé d'une nouvelle mission, en Crête cette fois, qui se prolongea jusqu'au mois de mai 1906.

En 1908 il devenait professeur d'astronomie et de géodésie à l'Ecole polytechnique. Il devait remplir ces fonctions pendant vingt ans.

Promu colonel le 25 mars 1909, on lui confiait en novembre 1911 la direction du service géographique de l'armée. Il devenait, sur place, Général de brigade le 21 décembre 1912 et pendant la guerre de 1914-1918 organisait les groupes de canevas de tir, les sections d'observations terrestre aux armées et de repérage par le son. Général de division le 22 mai 1915, il était nommé, tout en conservant ses fonctions, adjoint au Sous-secrétaire d'Etat à la guerre, et directeur de l'artillerie au Ministère.

Membre de la société de physique et de son conseil d'administration en 1900, correspondant du Bureau des longitudes en 1901, il devenait, en 1907, vice-président de la Société de géographie qui lui décernait cette même année sa grande médaille d'or.

En compagnie du Général Bassot, il avait participé à l'achèvement des travaux primordiaux de la nouvelle méridienne de France, ainsi qu'aux observations d'intensité de la pesanteur en France et en Algérie et avait assisté au Congrès de Bruxelles. Il était enfin élu en 1917 membre de l'Académie des sciences.

Il se présenta le 11 janvier 1920 aux premières élections sénatoriales qui eurent lieu dans le Haut-Rhin après le retour de l'Alsace à la France, comme représentant du parti d'action populaire républicaine qui groupait les catholiques nationaux. Il fut élu au premier tour de scrutin par 688 voix sur 908 votants. Il devait être réélu au renouvellement du 9 janvier 1927, toujours au premier tour par 514 voix sur 910 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il siégea à la Commission de l'armée dont il devint vice-président, à celle des chemins de fer, transports et outillage, à celle de l'Algérie qu'il présida, à celle des affaires étrangères, et à celle de l'aéronautique commerciale dont il devint président.

Il appartint en outre au Conseil de l'Office national des recherches scientifiques, industrielles et des inventions et au conseil supérieur de défense économique.

Quoique les questions militaires aient eu sa préférence, il participa aux débats les plus divers parmi lesquels on peut retenir ceux sur : les décorations sans traitements, les marchés à livrer et les contrats commerciaux, les limites d'âge de certains officiers, les chemins de fer à travers les Vosges (1920) ; les budgets de l'aéronautique, de l'agriculture, de la guerre, de l'instruction publique de l'exercice 1921, le nouveau régime des chemins de fer, la fréquetation scolaire (1921) ; le statut des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine, la réforme monétaire en Alsace et Lorraine, le budget spécial des dépenses recouvrables, l'appel de la classe 1923 (1922) ; la perte du cuirassé « *France* », le recrutement de l'armée, les budgets de l'Alsace et Lorraine et de l'instruction publique de l'exercice 1923, la réforme du régime des pensions (1923); la désorganisation des postes et des transports, les emplois réservés, l'introduction des lois religieuses en Alsace et en Lorraine, l'augmentation du nombre des médecins militaires, la réintégration du général Sarrail dans l'armée, les accords de Londres, l'amnistie (1924) ; le corps des ingénieurs de l'artillerie navale, les budgets de la marine, de l'aéronautique, de la guerre, de l'instruction publique, des affaires étrangères et la loi de finances de l'exercice 1925, les décorations de l'aéronautique, la politique suivie en Syrie (1925) ; le budget de la marine de l'exercice 1926, les accords de Locarno (1926) ; le recrutement des militaires de carrière, l'aménagement de la chute de Kembs (Haut-Rhin) ; les budgets de l'instruction publique, de l'intérieur et la loi de finances de l'exercice 1928, les limites d'âge des généraux (1927) ; le recrutement de l'armée, l'avancement dans l'armée (1928) ; le fusionnement d'officiers d'administration, les servitudes autour des établissements contenant des explosifs, le commerce des blés (1929) ; les assurances sociales, les budgets de la

marine, de l'air et la loi de finances de l'exercice 1930, l'installation de champs de tir par avions, la convention relative à la nationalité de la femme mariée passée entre la France et la Belgique (1930); la proposition de loi ayant pour objet de rendre un hommage national au Maréchal Joffre (dont il fut le rapporteur), les besoins de la défense nationale, l'aéropostale, les budgets de l'air et de l'instruction publique de l'exercice 1931-1932, l'organisation défensive des frontières, l'outillage national (1931) ; le projet de loi sur le recrutement de l'armée (dont il fut le rapporteur), le statut de l'aviation marchande (dont il fut également le rapporteur), le budget des P.T.T. et la loi de finances de l'exercice 1932 (1932) ; les budgets de l'air, des colonies, de l'éducation nationale, de la guerre et la loi de finances de l'exercice 1933, l'organisation du Ministère de l'air, l'organisation du monopole des pétroles, la taxe sur l'essence (1933) ; la politique extérieure du Gouvernement, la limite d'âge des officiers de l'armée de l'air, les emplois réservés, l'organisation de l'armée de l'air, sa proposition de loi tendant à subordonner à l'autorisation gouvernementale l'installation d'usines dans la zone défensive des frontières (en qualité de rapporteur), les budgets de l'air et de la guerre de l'exercice 1935 (1934) ; le projet d'augmentation de la durée du service militaire au cours des années 1936 à 1940, les français musulmans d'Algérie, l'organisation de l'armée de l'air, les budgets de la guerre, de l'air et des services d'Alsace-Lorraine de l'exercice 1936, la navigation aérienne, la convention franco-tchécoslovaque (1935).

Il déposa en outre un rapport sur le projet de loi tendant à allouer la solde d'activité aux officiers généraux maintenus sans limite d'âge (1920), un avis sur le projet et les propositions de loi relatifs à l'étude des lignes de pénétration de chemins de fer en Alsace à travers les Vosges, (1920) et un avis sur le projet de loi sur le recrutement de l'armée (1922).

Le 11 janvier 1934 il avait été élu vice-président du Sénat et devait le rester jusqu'à la fin de son mandat.

Mais sa proposition de loi, citée plus haut, tendant à soumettre à l'autorisation gouvernementale, l'établissement d'usines nouvelles dans les zones frontières fortifiées, lui valut l'hostilité de ses compatriotes qui l'accusaient de vouloir les soumettre à un régime d'exception. Il préféra renoncer à poser sa candidature aux élections de 1936, que d'avoir à se défendre contre une pareille accusation. Devant cette décision, le Sénat unanime lui rendit hommage à la séance du 26 décembre 1935.

Le 28 décembre, le Ministre de la guerre lui décernait un nouvel hommage au nom de l'armée.

Il est mort à Paris le 13 novembre 1945 à 88 ans. Il était Grand-Croix de la Légion d'honneur depuis le 8 juillet 1930.

BOURGEOIS (Léon, Victor, Auguste), né le 29 mai 1851 à Paris, mort le 29 septembre 1925 au Château d'Oger, près d'Epernay (Marne).

Député de la Marne de 1888 à 1905.
Sénateur de la Marne de 1905 à 1925.
Ministre et Président du Conseil de 1888 à 1917.
Président de la Chambre de 1902 à 1904.
Président du Sénat de 1920 à 1923.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 442.)

Il fut successivement réélu dans la circonscription de Châlons-sur-Marne, aux élections législatives du 22 septembre 1889 par 6.275 voix contre 5.635 à M. Ponsard ; du 20 août 1893 par 8.585 voix contre 23 à M. Jules Pié ; du 8 mai 1898 par 7.759 voix contre 5.591 à M. Giraut-Masson ; du 27 avril 1902, par 7.669 voix contre 5.215 à M. Giraut-Masson, toujours au premier tour de scrutin.

En 1905, il se présenta au Sénat, en remplacement du Duc d'Audiffret-Pasquier, sénateur inamovible, décédé le 4 juin. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, à l'élection partielle du 20 août par 747 voix, sur 828 suffrages exprmiés. Il se démit de son mandat de Député le 3 novembre, et fut remplacé à la Chambre par M. Félix Drelon. Il retrouva son siège de sénateur au renouvellement du 7 janvier 1906, au premier tour de scrutin, par 640 voix sur 985 votes émis, au renouvellement du 11 janvier 1920, au premier tour, par 818 voix sur 966 votants, et à celui du 6 janvier 1924 par 843 voix sur 876 suffrages exprimés, toujours au premier tour de scrutin.

Cette longue carrière parlementaire donna naissance à une non moins importante carrière gouvernementale: après avoir été Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur dans le Cabinet Charles Floquet du 3 avril 1888, il devint Ministre de l'Intérieur à partir du 1er mars 1890 dans le deuxième Cabinet Tirard du 22 février 1889, puis Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts dans le quatrième Cabinet de Freycinet du 17 mars 1890 ; il conserva ce portefeuille dans le Cabinet Emile Loubet qui lui succéda le 27 février 1892, prit le Ministère de la Justice dans le premier Cabinet Ribot du 6 décembre 1892 pour le conserver dans le deuxième Cabinet Ribot du 11 janvier 1893. Il ne fit pas partie des Cabinets Charles Dupuy, Casimir-Perier et Ribot qui se succédèrent de 1893 à 1895, mais devint Président du Conseil le 1er novembre 1895 pour le rester jusqu'au 23 avril 1896 où il dut démissionner. Il retrouva le portefeuille de l'Instruction publique et des Beaux-arts dans le deuxième Cabinet Brisson du 28 juin 1898, celui des affaires étrangères dans le Cabinet Sarrien du 14 mars 1906, se vit attribuer celui du travail et de la prévoyance sociale dans le premier Cabinet Raymond Poincaré du 14 janvier 1912, reprit celui des affaires étrangères dans le quatrième

Cabinet Ribot du 9 juin 1914, devint Ministre d'Etat dans le cinquième Cabinet Briand du 29 octobre 1915, retrouva celui du travail et de la prévoyance sociale dans le cinquième Cabinet Ribot du 20 mars 1917 et enfin redevint Ministre d'Etat dans le premier Cabinet Painlevé du 12 septembre 1917 et en même temps membre du Comité de guerre.

Pendant la période où il n'appartint pas aux Conseils de Gouvernement, il occupa les hautes fonctions de Président de la Chambre des Députés de 1902 à 1904.

Il présidait depuis longtemps la Ligue de l'Enseignement lorsque lui fut attribué en 1890 le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts. Il contribua à la reconstitution des universités en regroupant certaines facultés, à la création de l'enseignement secondaire moderne, malgré son attachement à la culture classique, à la réforme de l'enseignement primaire et à l'organisation de l'enseignement postscolaire.

Lorsqu'il constitua son Cabinet, le 1er novembre 1895, il s'attribua en même temps le Ministère de l'Intérieur, puis celui des affaires étrangères le 28 mars 1896, en remplacement de M. Marcellin Berthelot démissionnaire. Il eut à faire face à deux scandales financiers survenus à la suite de l'affaire des chemins de fer du Sud de la France, qui furent à l'origine de la démission du précédent Cabinet, et des affaires Arton et Dupas découlant de l'affaire de Panama, à propos desquelles les noms de certaines personnalités politiques avaient été prononcés.

Dans son programme politique, le Cabinet proposait d'établir un impôt général sur le revenu, d'organiser les retraites ouvrières et prévoyait le dépôt d'un projet de loi sur les associations, première étape vers la séparation des Eglises et de l'Etat. Mais il n'eut pas la possibilité de l'appliquer. Le Sénat lui manifesta plusieurs fois son hostilité, et à l'occasion de la présentation d'un projet de loi tendant à ouvrir des crédits pour l'expédition de Madagascar, le renversa le 23 avril 1896 en refusant d'examiner cette demande.

Son passage au Ministère du travail fut marqué par le dépôt d'un projet de loi dont devaient découler les dispensaires d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse. Il était, il est vrai, à ce moment président de la Commission de préservation contre la tuberculose, il avait fondé le comité national de défense contre la tuberculose et était membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique. Il fit voter en cette qualité les lois sur le repos hebdomadaire, sur les assurances du travail, sur le bien de famille insaisissable, sur le salaire de la femme mariée, etc.

Mais son œuvre philosophique et humanitaire ne le cédait en rien à son œuvre politique. Créateur du « Solidarisme » qui s'opposait aussi bien au collectivisme qu'à l'individualisme, il exposa cette séduisante doctrine dans un ouvrage intitulé « *Solidarité* ».

C'est cependant dans son rôle d'apôtre de la paix qu'il acquit son plus grand prestige. L'idée de droit maîtresse du monde constituait son idéal et son but. C'est ainsi qu'il conçut l'arbitrage comme moyen de règlement des conflits internationaux. Il exposa ses théories à la Conférence internationale qui se tint à La Haye en 1899, au titre de délégué de la France. Il proposa d'instituer un tribunal souverain entre les nations. Il ne fut pas suivi. Mais il reprit son idée en 1907 à la deuxième conférence de La Haye et réussit à faire accepter le principe de l'arbitrage et son application aux contestations portant sur l'interprétation des clauses des conventions internationales. Il ne put cependant obtenir l'adoption d'un projet de traité obligatoire.

Lorsqu'en 1919 s'organisa la société des Nations, Léon Bourgeois fut porté tout naturellement à sa présidence. Il tenta de mettre à la disposition de cet organisme une force d'exécution pour appuyer ses décisions, sans laquelle elles resteraient vaines.

Il lança également l'idée d'un contrôle international des armements, mais ne put réussir. Il a exposé son œuvre de paix et sa conception de l'organisation internationale dans son ouvrage « *L'œuvre de la Société des Nations* » (1920-1923).

Au Sénat où il siégeait sur les bancs de la gauche démocratique, il jouissait auprès de ses collègues d'une autorité faite de respect et d'admiration pour son unité de convictions et sa fidélité à la cause humaine. Aussi fut-il amené à présider la Haute assemblée du 14 janvier 1920 au 16 février 1923. A ce titre il eut à présider la Haute Cour de justice lors du procès Caillaux. Il s'acquitta de cette tâche avec une parfait impartialité.

L'Académie des sciences morales et politiques l'avait élu membre correspondant en décembre 1919, et suprême honneur, il reçut en 1920 le prix Nobel de la paix.

Atteint de cécité partielle dans ses dernières années, il avait résigné pour cette raison la présidence du Sénat et s'était retiré au Château d'Oger près d'Epernay, où il mourut le 29 septembre 1925, à 74 ans.

Le Président de Selves prononça son éloge funèbre à la séance du 29 octobre 1925. Il retraça la féconde carrière du défunt, magnifia l'œuvre de paix à laquelle il avait consacré sa vie et qui « marqua son nom du signe de l'immortalité ».

On doit encore à Léon Bourgeois les ouvrages suivants : *La réforme des méthodes de l'enseignement primaire* (1894); *L'éducation de la démocratie française* (1897); *L'idée de solidarité et ses conséquences sociales* (1902); *La déclaration des droits de l'homme* (1903); *La politique de la prévoyance sociale* (1916-1919); *Le traité de 1919 et la Société des Nations* (1920).

Sa statue a été inaugurée à Châlons-sur-Marne le 28 mai 1933.

BOURGEOIS (Paul), né le 6 mars 1827 à la Verrie (Vendée), mort le 16 mars 1912 à la Verrie.

Représentant de la Vendée à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876. Député de la Vendée de 1876 à 1906.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. I, p. 442.)

Il fut réélu au premier tour de scrutin, aux élections générales du 22 septembre 1889, par la deuxième circonscription de La Roche-sur-Yon. Membre de diverses commissions, il prit part aux discussions sur : l'exercice de la médecine, l'exercice de la pharmacie, et l'exercice de la médecine vétérinaire (1891), ainsi que sur le budget de l'exercice 1893 (1892).

Réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 20 août 1893 et nommé membre de diverses commissions, il se fit entendre sur : la répression des menées anarchistes (1894), la caisse nationale des retraites (1895), le budget de l'exercice 1897 (1896 et 1897), le budget de l'exercice 1898, le code rural, la liberté du vote (1898).

Ses électeurs lui renouvelèrent leur confiance aux élections générales du 8 mai 1898, toujours au premier tour de scrutin. Il prit part à diverses discussions notamment sur : le budget du Ministère de l'Intérieur de l'exercice 1900 (1899), la liberté et le secret du vote (1901), l'affichage électoral, le repos hebdomadaire (1902).

Il retrouva son siège aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin. Il devint en 1905 le Doyen d'âge de la Chambre et présida en cette qualité les séances des 10 janvier 1905 et 9 janvier 1906. Membre de la Commission d'hygiène publique il participa au débat sur le budget des travaux publics de l'exercice 1903, attirant l'attention du gouvernement sur le chemin de fer de Chantonnay à Cholet.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1906 et se retira dans sa commune natale où il mourut le 16 mars 1912 à 85 ans.

Il était resté maire de Verrie jusqu'en 1908 et avait obtenu la présidence du conseil général de la Vendée le 22 août 1910.

BOURGIER (Emile), né le 30 août 1872 à Nevers (Nièvre), mort le 5 février 1957 à Estivareilles (Allier).

Député de la Nièvre de 1919 à 1924.

Issu d'une famille de cultivateurs du Nivernais, Emile Bourgier, homme de bon conseil s'attira très vite les sympathies du monde rural. Il débuta dans la politique en mai 1912, comme maire de Nevers, pour le rester jusqu'en décembre 1919.

Délégué cantonal, membre du bureau de bienfaisance, il fit acte de candidature aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, sur une liste d'Union républicaine. Il fut élu par 32.023 voix sur 64.399 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe radical-socialiste il entra à la Commission de l'administration générale, départementale et communale. Il n'intervint que rarement à la tribune : à l'occasion de la discussion du budget général de l'exercice 1920, pour présenter un amendement sur les factures, les relevés de comptes et les notes d'honoraires (1920) ; du projet de loi accordant aux fonctionnaires mobilisés certains avantage de carrières (1922) ; et du budget de l'instruction publique de l'exercice 1923, au sujet de la date du baccalauréat pour les jeunes filles de l'académie de Dijon (1922).

Sa liste subit un échec aux élections générales du 11 mai 1924, où il n'obtint que 5.008 voix.

Il abandonna cette même année le département de la Nièvre pour se fixer à Fluriel (Allier), dans la propriété des Eguillons, qu'il tenait de sa femme, et en assurer lui-même l'exploitation. Il fut maire de Fleuriel de 1930 à 1932 et tenta de se faire réélire député aux élections générales des 1er et 8 mai 1932, dans la circonscription de Gannat. Il subit un nouvel échec.

Il abandonna alors la politique pour se consacrer uniquement à sa propriété.

Il mourut à Estivareilles, le 5 février 1957, à 85 ans.

BOURGOIN (Edmé), né le 27 mai 1836 à Saint-Cyr (Yonne), mort le 10 février 1897 à Paris. /E Alfred

Député des Ardennes de 1893 à 1897.

Docteur ès sciences, agrégé de la Faculté de médecine de Paris, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie, et membre de l'Académie de médecine, Edmé Bourgoin devint en 1885 directeur de la pharmacie centrale des hôpitaux. Il ne s'était occupé que de questions scientifiques et s'était acquis dans les milieux médicaux une place de premier plan, tant par ses travaux que par ses ouvrages dont les plus connus étaient : *Le Traité de l'Isomérie* ; *Principes de la classification des substances organiques* ; *Traité de pharmacie galénique*, lorsqu'il fut soudain attiré par la politique à 57 ans. Il se présenta aux élections générales législatives du 20 août 1893, dans la circonscription de Vouziers, et fut élu au premier tour de scrutin, par 7.445 voix contre 6.075 au baron de Ladoucette.

Inscrit au groupe des républicains, il siégea dans diverses commissions spéciales. Il prit à maintes reprises la parole au cours des débats concernant notamment : la nomination d'une commission d'enquête sur le travail dans les mines et sur les causes des grèves du Nord et du Pas-de-Calais (1893) ; l'assainissement de Paris et de la Seine (1894) ; l'aide aux ouvriers mineurs sans travail dans le Pas-de-Calais et le Nord (1894) ; les fraudes commises dans la vente des vins (1894) ; les fraudes commises dans la vente des beurres (1896) ; les prescriptions à imposer aux fermiers et aux pro-

priétaires des sources d'eau minérale (1895) ; l'aide aux laboratoires des Facultés de médecine pour les recherches scientifiques.

Il mourut en cours de mandat, le 10 février 1897, à Paris, alors qu'il n'avait que 61 ans, et qu'il n'avait pu donner sa mesure dans le domaine politique.

M. Jean Sarrien, vice-président de la Chambre, prononça son éloge funèbre, à la séance du lendemain : « Il laisse dans le monde savant, déclara-t-il, un vide qui sera douloureusement senti. Chez nous, il ne laissera pas seulement le souvenir d'un collègue aimable ; M. Bourgoin était un homme parfaitement bon, d'une bonté visible, assaisonnée, comme il convient d'un peu de malice et d'enjouement. »

BOURGOT (François, Louis), né le 4 août 1879 à Morlaix (Finistère), mort le 16 novembre 1936 à Morlaix.

Député du Finistère de 1928 à 1932.

Enfant de l'école laïque, pourvu en tout et pour tout de son certificat d'études primaires, François Bourgot, s'engagea, dès qu'il en eut l'âge, dans la marine où il conquit les galons de maître fourrier, avant d'être réformé pour insuffisance physique.

Il entra alors, comme employé, à l'Octroi de Morlaix où il resta jusqu'à la guerre de 1914.

Les hostilités terminées, on le retrouve, à Morlaix, attaché à une maison anglaise d'importation de charbon.

Attiré par la politique, il milite dans les rangs du parti socialiste unifié.

Aux élections municipales de 1919, il figure sur la liste radicale et socialiste aux côtés de Guillaume Chatel, qui deviendra maire de Morlaix, et prend ainsi contact avec les affaires publiques.

Quelques semaines plus tard, malgré une éducation politique encore incomplète, c'est lui qui est désigné comme candidat du parti S.F.I.O. aux élections cantonales. Bénéficiaire de la division des modérés, d'une part et des radicaux d'autre part, il est élu au deuxième tour de scrutin à la surprise générale. Sa réélection, six ans plus tard, au conseil général, où il vota régulièrement avec ses collègues socialistes, vint consolider sa position politique.

A l'approche des élections législatives de 1928, François Bourgot se croit qualifié pour être candidat, dans la 1re circonscription de Morlaix, du parti socialiste S.F.I.O. mais, au sein de ce parti, certains éléments influents réussissent à faire prévaloir celle de Guillaume Chatel, maire de Morlaix, radical-socialiste dont la sincérité politique ne peut être mise en doute. François Bourgot refuse de se plier à la discipline de son parti, fait campagne seul, livré à ses seules ressources, sans comité électoral, sans l'appui d'un seul journal, et ayant en face de lui les représentants de deux partis : socialiste d'une part, radical-socialiste d'autre part, solidement organisés. La campagne électorale est pénible, mais son dynamisme, sa résistance physique sans équivalence et aussi son « bon garçonnisme » sont ses meilleurs atouts. Et à la stupéfaction générale, il emporte le siège, le 29 avril 1928, au deuxième tour de scrutin, par 6.478 voix contre 4.133 à M. Cloarec soutenu par la quasi-totalité des municipalités de la circonscription et par deux hebdomadaires, et 3.171 à M. Chatel. Le soir même de cette élection, ce dernier, maire de Morlaix, mis en minorité dans sa ville, annonçait sa démission ainsi que celle de tous ses collègues socialistes et radicaux de la municipalité « cartel des gauches » en exercice depuis 1919. Profitant de ce désarroi, François Bourgot rallie autour de lui des hommes appartenant aux milieux les plus divers, intellectuels et manuels pour former une liste qui fut élue tout entière. Choisi comme maire par ses collègues, François Bourgot prit en main les affaires de la cité et les conduisit avec une clarté de vues, une décision et une autorité remarquables. Cette même liste sera réélue à deux reprises et restera en fonction jusqu'à la guerre de 1939.

N'appartenant plus au parti socialiste unifié, François Bourgot s'inscrit à la Chambre au groupe républicain socialiste, et entre à la Commission des travaux publics et des moyens de communication, à celle du commerce et de l'industrie, à celle des pensions civiles et militaires et à celle des comptes définitifs et des économies.

Il fait preuve d'une grande activité, en intervenant dans plusieurs débats, concernant notamment : le personnel des haras, les chemins ruraux, les blessés du poumon, les constructions scolaires, l'administration préfectorale, les chemins vicinaux, les médecins de la marine (1928) ; les décrets relatifs à la réforme judiciaire (1929) ; l'assistance aux vieillards, l'organisation des tribunaux de première instance (1930) ; les camps de vacances (1931) ; l'admission des présidents des syndicats de mal-lotis dans les Commissions d'hygiène (1932). Il présente en outre deux propositions de loi tendant, l'une à créer à Morlaix une section du tribunal départemental du Finistère (1928), l'autre à interdire l'élevage, l'importation ou le transport en transit des rats musqués vivants (1930), et des rapports concernant les agents des administrations victimes de la guerre (1929) ; l'extension aux fonctionnaires non mobilisés, mais ayant navigué pendant la guerre à bord de navires câbliers, les dispositions de la loi accordant des majorations d'ancienneté aux fonctionnaires mobilisés (1930) ; l'autorisation à la chambre de commerce de Rennes de percevoir une taxe de péage (1931).

Ses adversaires politiques, s'étant ressaisis, il essuya un échec aux élections générales des 1er et 8 mai 1932, le docteur Maze ayant obtenu 8.704 voix contre 6.069 à lui-même.

Il renouvela sa tentative à celles des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, mais sans plus de succès.

Il devait mourir le 16 novembre de la

même année, à Morlaix, âgé seulement de 57 ans.

BOURGUET (JULES, FERDINAND, *André*), né le 22 mai 1876 à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard), mort le 29 février 1936 à Saint-Hippolyte-du-Fort.

Député du Gard de 1910 à 1914.

Après avoir terminé ses études juridiques, couronnées par le diplôme de docteur en droit, André Bourguet entra dans l'intendance militaire. Devenu intendant il passa dans les cadres de réserve, pour aller exploiter à Saint-Hippolyte-du-Fort, une tannerie — mais, fidèle à ses origines, il organisa et présida l'association départementale des officiers de réserve de l'arrondissement du Vigan.

Il devait par la suite, grâce à la prospérité de son entreprise et à la renommée qu'il s'était acquise, devenir président du tribunal de commerce.

Bien qu'il n'appartînt à aucune assemblée locale, il se présenta aux élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910 dans la circonscription du Vigan et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 7.698 voix contre 6.531 à M. Dhur. Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale et entra aux Commissions du travail et des économies. Il se fit entendre au cours de la discussion du budget de l'agriculture de l'exercice 1910 pour plaider la cause des séricieulteurs ayant manqué leur récolte (1910) ; et de celle du budget de l'exercice 1913 pour signaler les dangers que faisait courir la fabrication de la soie artificielle à la région qu'il représentait. Il déposa en outre une proposition de loi tendant à la réglementation de la profession de syndic et de liquidateur judiciaire.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1914, où il obtint cependant une voix.

Il reprit la direction de ses affaires à Saint-Hippolyte-du-Fort, où il mourut le 29 février 1936, à 60 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

BOURLIER (NICOLAS, *Charles*), né le 5 avril 1830 à Langres (Haute-Marne), mort le 13 février 1903 à la Réghaïa (Alger).

Député d'Alger de 1885 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 446.)

Réélu aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, par 5.283 voix contre 3.328 à M. Samary, il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine et appartint à la Commission des chemins de fer, à la Commission générale des douanes et à la Commission de l'armée. Il participa à divers débats concernant notamment: le service de la sûreté générale et de la force publique en Algérie (1890), les ressources spéciales pour l'Algérie (1891), le budget de l'Algérie (1893). Il déposa plusieurs rapports sur des projets de loi tendant à autoriser divers départements à contracter des emprunts pour les travaux des chemins vicinaux (1891, 1892, 1893), et un rapport sur le projet de loi ayant pour objet de proroger le droit de répression conféré aux administrateurs des communes mixtes, en territoire civil, des infractions spéciales à l'indigénat (1890).

Il retrouva son siège aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, au deuxième tour de scrutin, par 5.428 voix contre 5.209 à M. Gueirouard.

A nouveau membre de la Commission des chemins de fer, il entra à la Commission spéciale chargée d'examiner s'il y avait lieu de mettre en accusation un ancien Ministre des Travaux publics (Charles Baïhaut). Il parla de la création de ports francs sur la frontière sud-algérienne, des exploitations agricoles en Algérie, des dépenses de colonisation en Algérie, de la violation du secret des correspondances dans le département d'Alger (1895) ; de l'exploitation des services maritimes postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc (1895) ; de l'organisation administrative de l'Algérie, et du budget de l'Algérie de l'exercice 1897 (1896).

Il ne se représenta pas aux élections générales des 8 et 22 mai 1898.

Il dirigeait la *Revue horticole de l'Algérie*, fit de nombreuses herborisations et constitua un herbier spécial de l'Algérie.

Il mourut à la Réghaïa le 13 février 1903, à 73 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur, et officier de l'Instruction publique.

BOURLOIS (HENRI), né le 9 juin 1893 à Puteaux (Seine).

Député de la Seine de 1924 à 1928.

Ouvrier mécanicien Henri Bourlois, fut séduit très tôt par la doctrine marxiste-léniniste, et s'en fit le propagandiste dans le milieu ouvrier où il vivait.

Inscrit après la première guerre mondiale au parti communiste français, il se présenta aux élections générales du 11 mai 1924, dans la quatrième circonscription de la Seine, sur la liste du bloc ouvrier-paysan. Il fut élu par 105.404 voix sur 334.618 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe communiste, il appartint à la Commission des régions libérées et à celle des douanes et des conventions commerciales. Il fit ses débuts à la tribune en interpellant le gouvernement sur les événements de Bobigny (1924), attaqua la justice militaire au cours de la discussion du budget de la guerre de l'exercice 1926 (1925) et demanda à interpeller sur les sanctions à prendre à la suite des faits qui se déroulèrent à Puteaux, où un agent blessa grièvement, d'une balle de revolver, un ouvrier mutilé de guerre (1927).

Il s'intéressa également à l'équilibre du budget de l'exercice 1926, et à la taxe sur les objets perdus et retrouvés (1926).

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1928, et reprit ses occupations à Puteaux où il réside à l'heure présente.

BOURLON DE ROUVRE (Haute-Marne), Voy. ROUVRE.

BOURNEVILLE (DÉSIRÉ, MAGLOIRE), né le 21 octobre 1840 à Garancières (Eure), mort le 30 mai 1909 à Paris.

Député de la Seine de 1883 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 448.)

Aux élections générales de 1889 il fut battu par Alfred Naquet et certaines tentatives ultérieures n'eurent pas plus de succès.

Il reprit son service à l'hôpital de Bicêtre, qu'il conserva jusqu'en 1905 où il fut atteint par la limite d'âge. Mais le préfet de la Seine lui conserva la direction médicale de la fondation Vallée.

On lui doit la direction et la publication de plusieurs œuvres médicales d'un grand intérêt : *L'année médicale*, fondée en 1879 ; *Les Archives de neurologie* fondées en 1880; *Etudes cliniques et thermométriques sur les maladies du système nerveux ; Science et miracle* (sur une stigmatisée) , et d'autres ouvrages sur *La Possession* (Il dirigeait la bibliothèque diabolique) ; il collabora également au *Traité de Médecine de* Brouardel.

Il mourut à Paris le 30 mai 1909 à 69 ans.

BOURRAT (JEAN, MICHEL, JUSTIN), né le 12 décembre 1859 à Saint-André-de-Sorède (Pyrénées-Orientales), mort le 4 août 1909 à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Député des Pyrénées-Orientales de 1896 à 1909.

Jean Bourrat fit ses études secondaires au Collège de Perpignan, puis entra, en 1876, à l'Ecole des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence. Il en sortit avec le diplôme d'ingénieur en 1879 et entra aussitôt dans l'administration des Ponts et Chaussées. Nommé conducteur en 1888 il devait le rester jusqu'en 1896. Durant cette période il étudia la ligne de chemins de fer de Marvejols et construisit celle de Narbonne à Cerbère. Il démissionna lorsqu'il fut élu député.

Il avait débuté dans la politique comme conseiller municipal de Perpignan en 1888. Il remplit ce mandat durant huit ans. Conseiller général de Perpignan-Est en 1895, il siégea à l'Assemblée départementale jusqu'à sa mort.

Une élection législative partielle devant avoir lieu dans la deuxième circonscription de Perpignan, le 12 janvier 1896 pour pourvoir au remplacement de M. Emile Brousse démissionnaire de son mandat de député le 25 novembre 1895, Jean Bourrat fit acte de candidature et emporta le siège au premier tour de scrutin, par 4.194 voix contre 2.262 à M. Lloubes. Il s'inscrivit à la gauche radicale-socialiste et participa à la discussion du budget des travaux publics de l'exercice 1897 pour demander la fusion de l'Ecole des mines avec celle des Ponts et Chaussées (1896), puis à celle du projet de loi relatif au rachat par l'Etat du canal du midi et du canal latéral à la Garonne (1897). Il déposa en outre plusieurs rapports sur des projets de loi tendant à autoriser divers départements à s'imposer extraordinairement (1896).

Réélu aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 6.709 voix contre 2.781 à M. Bardou, il entra à la Commission des travaux publics et des chemins de fer, à celle du commerce et de l'industrie, à celle des voies navigables et des ports maritimes et à celle du budget pour les exercices 1899 à 1902. Il demanda à interpeller le Gouvernement sur la situation financière des compagnies de chemins de fer (1901) et intervint au cours de la discussion du budget des chemins de fer de l'Etat de l'exercice 1899 (frais de tournées des contrôleurs-comptables). Il fut nommé rapporteur de ce même budget pour les exercices 1900, 1901 et 1902 au cours desquels il souleva le problème du rachat des grandes compagnies par l'Etat. Il eut également l'occasion de se faire entendre sur : le rachat des concessions de chemins de fer de la Compagnie franco-algérienne (1900), les dépenses des travaux complémentaires des chemins de fer (1901) ; l'attitude du Gouvernement à l'égard des députés républicains espagnols (1902). Il déposa, durant cette même période un projet de résolution tendant au rachat des réseaux de l'Ouest, du Midi, de Paris-Orléans et de l'Est (1900).

Il retrouva son siège aux élections générales du 27 avril 1902, toujours au premier tour de scrutin, par 6.118 voix contre 5.250 à M. Sauvy, devenu membre de la Commission des travaux publics et des chemins de fer et entra à nouveau à la Commission du budget pour les exercices 1904 et 1905. Rapporteur du budget des chemins de fer français et coloniaux, il reprit avec la même insistance la question du rachat des Compagnies de chemins de fer et parla en outre du régime des sucres, du sucrage des vendanges (1902) et de la crise viticole (1905).

Il fut réélu aux élections générales du 6 mai 1906 au premier tour de scrutin, par 7.032 voix contre 6.267 à M. Sauvy. Il retrouva son siège à la Commission des travaux publics et des chemins de fer et entra à celles des douanes et de la crise viticole. Il fut en outre nommé membre du comité consultatif des chemins de fer. Sa persévérance à demander le rachat des grands réseaux par l'Etat, lui valut un épigramme écrit sur la glace du fumoir de la Chambre :

« Toute discussion dans ces locaux motive
Un discours de Bourrat sur la locomotive. »

Il mourut de façon inattendue, le 4 août 1909 à Perpignan, à 50 ans, sans avoir pu atteindre la fin de la législature. Son décès ayant eu lieu pendant l'intersession, il ne fut pas prononcé d'éloge funèbre.

Jean Bourrat était président du parti radical et radical-socialiste de France, Initié à la Loge Saint-Jean-des-Arts de la Régularité à Perpignan, fondateur de

la Loge « La République » à Paris et grand maître adjoint de la Grande Loge de France.

BOURRILLON (Marie, Alfred, Henri, *Maurice*), né le 15 septembre 1853 à Mende (Lozère), mort le 6 mai 1926 à Mende.

Député de la Lozère de 1893 à 1898.

Cousin du suivant, Maurice Bourrillon descendait d'une longue lignée de négociants : Pierre et Charles Bourrillon furent l'un et l'autre conseils de la ville de Mende en 1731 et en 1769. Henry et Xavier administrèrent la ville dans la seconde moitié de XIXe siècle. Enfin son grand-père Martial, mort en 1849, avait fondé à Mende, au quartier du Tuf, la première filature de laines.

Maurice Bourrillon fit de brillantes études classiques au Collège de Mende, et, reçu bachelier, s'inscrivit à la Faculté de médecine de Montpellier d'où il sortit avec le diplôme de docteur.

Il s'installa à Mende dont il fut conseiller municipal puis conseiller d'arrondissement.

Il se présenta aux élections générales législatives du 5 août 1893, dans la circonscription de Mende, au siège qu'avait occupé jusqu'en 1889 son cousin Xavier. Il fut élu au premier tour de scrutin par 6.697 voix contre 4.030 à M. de Colombet, député sortant, conservateur.

Inscrit au groupe républicain progressiste, il appartint à diverses commissions « *ad hoc* ». Il n'intervint qu'une fois à la tribune, au cours de la discussion du budget des cultes de l'exercice 1898 pour faire augmenter le crédit destiné à la Cathédrale de Mende (1898). Il déposa plusieurs rapports sur des projets ou propositions de loi relatifs : à la préparation à la vente et à la distribution de sérums thérapeutiques et autres produits analogues (1895) ; à l'exercice de la pharmacie (1896) ; à l'autorisation d'une loterie en faveur de l'œuvre des enfants tuberculeux de l'hôpital d'Ormesson (1897) ; à la protection de la mère et de l'enfant nouveau-né et au rétablissement des tours (1897).

Il subit un échec aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, M. Daudé ayant emporté son siège par 6.056 voix, contre 5.074 à lui-même.

Il abandonna alors la vie politique active pour se livrer uniquement aux travaux de sa profession. Il fut nommé aussitôt directeur de l'Office national des convalescents de Saint-Maurice. Chargé en 1903 d'une mission officielle d'études sur l'assistance et la rééducation des estropiés et mutilés, il parcourut le Danemark, la Suède et la Norvège. On lui confia plus tard la direction des Etablissements nationaux de bienfaisance et de rééducation des invalides de la guerre de 1914 et il devint président-fondateur du comité interallié des invalides de guerre.

Collectionneur éclairé, il avait rassemblé un choix considérable de tableaux, monnaies, gravures, livres et documents rares.

Il mourut dans sa ville de Mende à laquelle il était resté très attaché, le 6 mai 1926, à 73 ans.

Il avait publié plusieurs études sur la propriété des eaux de Bagnols-les-Bains (Lozère) dont il était médecin-inspecteur.

BOURRILLON (Xavier), né le 8 novembre 1840 à Mende (Lozère), mort le 22 avril 1893 à Mende.

Député de la Lozère de 1876 à 1885 et de 1886 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 450.)

Il fut battu par de Colombet aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, n'ayant obtenu au scrutin de ballottage que 4.524 voix, alors que son adversaire en totalisait 6.593.

Il mourut prématurément quatre ans après, à Mende, âgé de 53 ans et son siège revint aux élections générales de 1893 à son cousin Maurice Bourrillon.

BOURY (Ernest, Géraud, *Charles*, Aubourg de), né le 14 octobre 1857 à Amfreville-la-Campagne (Eure), mort le 2 décembre 1940 à Amfreville-la-Campagne.

Député de l'Eure de 1900 à 1919.

Issu d'une vieille famille normande possédant d'importants domaines à Amfreville-la-Campagne, Charles de Bourry fit ses études secondaires au Lycée de Rouen, puis se consacra à l'exploitation de ses terres.

Portant beaucoup d'intérêt à toutes les questions touchant l'agriculture et en particulier aux sociétés coopératives et mutualistes et aux syndicats agricoles auquel il prêta un appui constant et efficace, il devint président du Comice agricole de Louviers et vice-président de la Société d'agriculture de l'Eure.

Il débuta dans la politique comme conseiller général du canton d'Amfreville en 1894. Toujours réélu depuis, il fit partie de la Commission départementale des finances et donna un concours très actif aux délibérations relatives aux problèmes agricoles et d'enseignement. Il accéda en 1899 à la mairie de sa commune natale.

Ainsi encouragé, il fit acte de candidature à l'élection législative partielle qui eut lieu le 24 juin 1900 dans la circonscription de Louviers, pour pourvoir au remplacement de M. Jacques Riberpray, décédé le 31 mars. Il fut élu au premier tour de scrutin, par 6.411 voix contre 4.415 à M. Picard.

Inscrit au groupe progressiste, il prit part au débat sur le projet et les propositions de loi concernant le contrat et le droit d'association (1901).

Réélu aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 8.031 voix contre 4.654 à M. Ferrand, il appartint à diverses commissions spéciales et se fit entendre au cours de la discussion du budget des services pénitentiaires de l'exercice 1902

au sujet de la maison centrale de Gaillon et du budget des finances du même exercice à propos du droit de visite chez les fabricants et débitants de cidre (1902) ; il intervint au cours du développement d'une interpellation sur l'affaire Humbert (1902), du budget de l'agriculture de l'exercice 1904 au sujet de la protection des oiseaux utiles à l'agriculture (1903), du projet de loi tendant à assurer la liberté et le secret du vote (1905), du budget de la guerre de l'exercice 1904, à propos des commandes de draps pour l'armée (1905) et des projets et propositions de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat (1905). Il déposa en outre une proposition de loi tendant à instituer des médailles d'honneur en faveur des maires, adjoints ou conseillers municipaux ayant exercé pendant plus de trente années consécutives (1905).

Il retrouva son siège aux élections générales du 6 mai 1906, toujours au premier tour de scrutin, par 9.393 voix contre 4.483 à M. Petiteville. Membre de la Commission des postes et télégraphes et de diverses Commissions « *ad hoc* », il se fit entendre sur : la transformation de la maison pénitentiaire de Gaillon (1906), la médaille d'honneur du travail (1906), les gardiens du service pénitentiaire (1910). Il déposa également des propositions de loi sur le nantissement des fonds de commerce (1910), sur l'application des circonstances atténuantes en matière de délits et de contraventions (1910) et sur la fabrication, la vente et le port des armes prohibées (1910).

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 24 avril 1910 où il obtint 8.091 voix contre 4.744 à M. Boudehan. Il siégea à nouveau à la Commission des postes et télégraphes et à celle du commerce et de l'industrie. Il intervint au cours de la discussion du budget des services pénitentiaires des exercices 1911 et 1912, et des propositions de loi relatives à la fabrication, à la vente et au port des armes prohibées (1911). Il déposa une proposition de loi tendant à instituer le vote par correspondance (1941).

Réélu aux élections générales du 26 avril 1914, toujours au premier tour de scrutin, par 7.859 voix contre 4.051 à M. Noyer, il entra à la Commission de l'agriculture et se fit entendre sur le budget de la guerre de l'exercice 1914 pour demander des réparations pécuniaires en faveur des familles éprouvées par le décès de leurs enfants morts des suites des épidémies (1914). Il déposa en outre une proposition de loi tendant à indemniser les veuves et orphelins des militaires décédés à la suite de faits de guerre, d'accidents ou de maladies ayant leur cause directes dans les obligations du service (1914).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 16 novembre 1919 et entra cette même année, comme moine bénédictin à l'Abbaye royale de Hautecombe.

Il mourut pendant l'occupation allemande à Amfreville, chez ses enfants, où il avait obtenu l'autorisation de se retirer.

Il s'était fait également connaître par sa collaboration à diverses recherches sur l'histoire et l'archéologie locales, et fit partie de toutes les organisations savantes constituées en Normandie.

Son fils lui a succédé à la mairie d'Amfreville-la-Campagne.

BOUSGARBIÈS (JEAN), né le 19 février 1889 à Pamiers (Ariège), mort le 19 décembre 1947 à Valras (Hérault).

Député de l'Aude de 1932 à 1942.

Ses études de droit terminées, Jean Bousgarbiès s'inscrivit au barreau de Carcassonne, et devint bâtonnier de l'ordre des avocats.

Mobilisé dès le mois d'août 1914, il fit toute la guerre dans l'infanterie.

Rendu à la vie civile, il fut attiré par la politique et se fit élire en 1925 conseiller général du canton de Saint-Hilaire, pour le demeurer jusqu'en 1939. En cette qualité il s'opposa à la gestion trop onéreuse, selon lui, des tramways de l'Aude, et proposa de les soumettre à un nouveau régime, plus économique et plus efficace. Il fut à l'origine, avec d'autres élus cantonaux, de la constitution du fonds départemental de chômage.

En 1928, il devenait maire de Saint-Hilaire.

Ces succès renouvelés, l'encouragèrent à faire acte de candidature aux élections générales du 1er mai 1932 dans la circonscription de Limoux. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 7.274 voix contre 5.855 à M. Fabre son principal concurrent. Il s'inscrivit au groupe radical-socialiste et entra à la Commission de la marine militaire et à celle des P.T.T. Ayant promis à ses électeurs de se consacrer à la défense viticole « pour la sauvegarde d'une branche de production qui représente les moyens d'existence de milliers de travailleurs », il intervint au cours de la discussion du projet de loi relatif à la viticulture et au commerce des vins, pour exposer le problème de la limitation des plantations (1933).

Réélu aux élections générales du 26 avril 1936, toujours au premier tour de scrutin, par 7.082 voix contre 5.628 à M. Demons, il conserva son siège à la Commission des P.T.T. et entra à celle de la législation civile et criminelle. Il limita son activité, durant cette législature, à son rôle de commissaire. Le 10 juillet 1940, il se prononça en faveur des pouvoirs constitutionnels demandés par le Maréchal Pétain, puis se tint à l'écart de la politique.

Il mourut, le 19 décembre 1947, âgé seulement de 58 ans, à Valras (Hérault).

BOUSQUET (EDOUARD, MARIUS), né le 8 juillet 1879 à Montélimar (Drôme), mort le 7 février 1954 à Bellesagne-près-Mende (Lozère).

Député de la Lozère de 1932 à 1942.

De famille Mendoise, Edouard Bousquet fit ses études secondaires à Marseille, où son père était contrôleur des contribu-

tions indirectes, puis il s'inscrivit parallèlement à la Faculté de médecine, à la Faculté des lettres et à la Faculté des sciences de Montpellier. Interne des hôpitaux de cette ville, puis docteur en médecine il emporta également les diplômes de licencié ès lettres et de licencié ès sciences.

Installé médecin à Mende, ses qualités humaines et professionnelles lui attirèrent la sympathie de ses concitoyens, le titre dont il tirait orgueil étant celui de « médecin des pauvres ».

Mobilisé en août 1914, sa brillante conduite lui valut la Croix de guerre, la Croix de la Légion d'honneur, et le grade de colonel-major du cadre de réserve.

Rendu à la vie civile, il devint premier adjoint au maire de Mende, et conseiller général de la Lozère, mandat qu'il conserva jusqu'en 1940.

C'est aux élections générales législatives du 1er mai 1932 qu'il brigua un siège de député dans la circonscription de Mende. Il fut élu au premier tour de scrutin, par 5.050 voix contre 2.423 à M. Parrain. Inscrit au groupe de la Fédération républicaine, il entra à la Commission de la marine militaire, à celle des travaux publics et des moyens de communication, et à celle de l'hygiène. Il intervint à la tribune, à diverses reprises sur : l'autorisation de rembourser ou de convertir divers fonds publics, la politique agricole du Gouvernement (1932), l'amnistie, les fraudes du concours de l'internat, la loi de finances de l'exercice 1933 (1933) ; les budgets de la marine militaire, de l'Intérieur de l'éducation nationale de l'exercice 1935 (1934) ; le budget de la marine militaire (médecins des hôpitaux de la marine) et la loi de finances de l'exercice 1936 (1936). Il déposa en outre deux propositions de loi concernant l'une le repeuplement des rivières et cours d'eau (1933), l'autre tendant à autoriser certaines communes à établir une taxe sur les estivants (1934), ains qu'un rapport relatif au corps des pharmaciens-chimistes de la marine (1933).

Réélu aux élections générales du 26 avril 1936, au premier tour de scrutin, par 5.193 voix contre 4.192 à M. Bourrillon, il siégea aux mêmes commissions que sous la précédente législature et eut l'occasion de se faire entendre sur le budget de l'agriculture de l'exercice 1937 au cours duquel il exposa son point de vue sur la prophylaxie de la tuberculose bovine, et sur les secours à accorder aux victimes de calamités atmosphériques (1936).

Le 10 janvier 1939 il fut élu Secrétaire de la Chambre. Il demanda, cette même année, à interpeller le Gouvernement sur sa politique coloniale.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota pour les pouvoirs constitutionnels demandés par le Maréchal Pétain puis se tint à l'écart de la politique.

Il mourut à Bellesagne, près de Mende, le 7 février 1954 à 75 ans.

Le docteur Bousquet était président de l'ordre des médecins de la Lozère, médecin légiste et médecin expert.

BOUSSENOT (Georges), né le 25 juillet 1876 à Paris.

Député de la Réunion de 1914 à 1924.
Député de Madagascar à la première Assemblée Nationale Constituante de 1945 à 1946.
Conseiller de l'Union française de 1947 à 1953.

Georges Boussenot fit ses études secondaires au Collège Chaptal, puis s'inscrivit à la Sorbonne où il obtint sa licence ès sciences.

Attiré par d'autres horizons, il abandonna Paris pour Bordeaux où il alla préparer le concours d'entrée à l'Ecole de santé navale tout en prenant ses inscriptions à la Faculté de médecine de cette ville. Brillamment admis en 1897, il en sortit en 1900 pour prendre possession de son premier poste de médecin colonial au Soudan où il fit campagne pendant trois ans.

Il quitta l'armée, par démission en 1906, pour se lancer aussitôt dans une nouvelle carrière : celle de journaliste. Il entra au *Siècle* dirigé par de Lanessan pour y rédiger le bulletin quotidien politique, à *l'Action* d'Henry Bérenger, au *Journal* etc.

Mobilisé dès le mois d'août 1914 comme médecin-capitaine, et affecté à une ambulance du 2e corps d'armée colonial, il fut engagé dans la bataille de Champagne, suivit son unité en Belgique et fit retraite sur la Marne. Se dépensant sans compter, il procéda à l'évacuation de nombreux blessés après leur avoir prodigué les premiers soins. Sa brillante conduite lui valut la Croix de guerre et une élogieuse citation à l'ordre de l'armée.

Rappelé à Paris en janvier 1915 pour accomplir son mandat de député, il n'abandonna pas pour autant son ambulance, y effectuant de nombreux séjours, notamment à Hans-le-Château, près de Sainte-Menehould.

Promu médecin-commandant, il reçut la Croix d'officier de la Légion d'honneur au titre militaire. Après sa démobilisation, il retourna au journalisme et fut nommé en 1922 directeur de la *Presse coloniale*, pour le rester jusqu'en 1940. Il présida le conseil de gestion de la *Gazette du Palais* et est toujours président honoraire du syndicat de la Presse française d'Outre-mer (ancien syndicat de la Presse coloniale).

C'est aux élections générales du 26 avril 1914, qu'il fut élu député de la Réunion, au premier tour de scrutin, par 13.111 voix contre 5.286 à M. de Kervéguen. Il s'inscrivit au groupe radical-socialiste et entra à la Commission de la marine, à celle des affaires extérieures des protectorats et des colonies, et à celle du ravitaillement. Il prit la parole sur les sujets les plus divers et notamment sur : le fonds national de chômage, l'introduction en France de bétail étranger sur pied, l'appel sous les drapeaux de la classe 1917 (1915); les réquisitions de bâtiments prélevés sur la marine de commerce, etc... se préoccupant tout spécialement du sort des militaires originaires des colonies. Il fut nommé le 6 avril 1918 com-

missaire chargé de l'application des lois sur la mobilisation, l'affectation et l'emploi des effectifs dans la marine.

Réélu sur la liste radicale-socialiste aux élections générales du 16 novembre 1919 où il recueillit 26.863 voix sur 27.576 votants, il appartint à la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, dont il devint le vice-président, à celle de la marine militaire et à celle de la marine marchande. Son activité fut intense, et il serait vain de vouloir énumérer toutes ses interventions. Nous retiendrons seulement celles concernant : la défense maritime des colonies, leurs liaisons maritimes avec la France, les chemins de fer coloniaux, les ports, les chemins de fer et le port de la Réunion, les points d'appui de la flotte, les pensions civiles et militaires, etc. Il prit en 1921, l'initiative d'une proposition de loi tendant à conférer à titre posthume, la dignité de maréchal de France au général Gallieni.

Il subit un échec aux élections générales du 11 mai 1924, M. Auguste Brunet ayant obtenu 17.231 voix, alors qu'il n'en recueillait lui-même que 7.887.

Il avait été élu en 1922 délégué de Madagascar au conseil supérieur des colonies, poste qu'il occupa jusqu'en 1945.

Il fut à nouveau mobilisé en 1939, comme médecin lieutenant-colonel, et désigné pour diriger les formations hospitalières militaires de Blois. Radié des cadres après avoir atteint la limite d'âge des officiers de son grade, il rentra à Paris, pour être nommé en 1940 par M. Georges Mandel, alors Ministre des Colonies, membre du comité permanent du conseil économique et social.

Il est élu le 18 novembre 1945, député de Madagascar à la première Assemblée Nationale Constituante, au deuxième tour de scrutin, par 1.067 voix contre 921 à M. Rossignol. Inscrit au groupe radical-socialiste, il entre à la Commission des territoires d'outre-mer. Il expose à la tribune la situation des territoires qu'il représente, prend part à la discussion du projet de constitution, du projet de régime électoral et de compétence des assemblées locales d'outre-mer, et des assemblées locales de Madasgascar. Il dépose une proposition de loi tendant à modifier le régime des municipalités à Madagascar.

Le 12 octobre 1947 il est élu conseiller de l'Union française par les Comores. Il entre à la Commission des affaires politiques et administratives et à celle des affaires économiques. Il s'intéresse à la situation des départements d'outre-mer, à l'autonomie administrative et financière des Comores, à la lutte contre l'alcoolisme dans les territoires d'outre-mer et aux domaines fonciers. Son mandat prend fin en 1953, et il se retire à Nice où il réside à l'heure actuelle. Il a publié en 1916 un ouvrage : *La France d'outre-mer participe à la guerre.*

Médecin-Colonel honoraire, il est titulaire de nombreuses décorations étrangères et Commandeur de la Légion d'honneur depuis 1932.

BOUTARD (Jean-Baptiste, Alexandre), né le 22 juin 1862 à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne), mort le 12 novembre 1920 à Saint-Yrieix-la-Perche.

Député de la Haute-Vienne de 1898 à 1910.

Docteur en médecine à Saint-Yrieix, ancien chef de clinique, Jean-Baptiste Boutard débuta dans la politique comme conseiller municipal de sa ville natale.

Il fut élu député de la circonscription de Saint-Yrieix aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 5.983 voix contre 4.971 à M. Lavertujon, député sortant. Il fut réélu le 27 avril 1902 par 9.065 voix contre 79 à M. Robert et le 6 mai 1906, par 8.301 voix contre 2.684 à M. Delcaire. Inscrit au groupe républicain radical, il appartint à diverses commissions et notamment à celle de la réforme judiciaire, à celle des postes et télégraphes et à celle des économies. Il eut l'occasion de prendre la parole à différentes reprises sur : les éleveurs de chiens (1901), l'affichage électoral, l'amnistie (1902), l'affaire Humbert, la séparation des Eglises et de l'Etat (1902), la course d'automobiles de Paris à Madrid, les imputations du journal *Gil Blas* (1903), les commissaires spéciaux de police, l'envahissement de la Bourse du travail (1904), les transformations de certaines lieutenances en capitaineries de gendarmerie (1906).

Durant la législature de 1906 à 1910 il borna ses activités à ses travaux de commissaire.

Il subit un échec aux élections générales du 24 avril 1910. N'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 4.485 voix contre 5.675 à son principal concurrent, M. Nouhaud, il se retira purement et simplement de la compétition.

Il avait tenté en vain de se faire élire au Sénat en 1909.

Il reprit son cabinet médical à Saint-Yrieix, où il mourut le 12 novembre 1920, à 58 ans.

BOUTAUD (Joseph, Jacques), né le 19 mars 1866 à Saillant (Puy-de-Dôme), mort le 30 mars 1936 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Député de la Haute-Loire de 1910 à 1914.

Après quelques années passées dans l'enseignement d'abord comme instituteur puis comme professeur aux lycées de Moulins, d'Aurillac et du Puy, Joseph Boutaud fit son droit. Licencié de la Faculté de Paris, il fut reçu docteur de la Faculté de Lyon avec une thèse sur *L'association communale agricole* (1902).

Il s'inscrivit alors au barreau du Puy, dont il devint bâtonnier.

Conseiller général du canton de Vorey, délégué cantonal de la section de la Ligue des droits de l'homme et secrétaire général du comité républicain du Puy, il se présenta aux élections géné-

rales législatives du 24 avril 1910 dans la circonscription du Puy, et fut élu au premier tour de scrutin, par 9.130 voix contre 8.136 à M. Vigouroux, député sortant. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il appartint à diverses commissions et notamment à celle du travail.

Il intervint à plusieurs reprises, à la tribune, dans la discussion des projets et propositions de loi tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle (1912) ; il se préoccupa de la fréquentation scolaire et de la défense de l'école laïque (1913) ; et s'intéressa à l'organisation de l'enseignement professionnel agricole, à l'organisation du crédit au petit et moyen commerce, à la petite et moyenne industrie et aux associations ouvrières de production (1914). Il déposa en outre deux propositions de loi : l'une tendant à rétablir le scrutin de liste, l'autre sur l'obligation de l'enseignement primaire (1911).

Il essuya un échec aux élections générales du 26 avril 1914 où il n'obtint, au premier tour de scrutin, que 7.721 voix contre 8.998 à son adversaire, M. Paul Ribeyre.

Il reprit son cabinet d'avocat au Puy, jusqu'en 1934, où il se retira à Mauzat, dans l'arrondissement de Riom. Il dut, deux ans plus tard, être transporté dans une clinique de Clermont-Ferrand, où il mourut le 30 mars 1936, à 70 ans. Ses obsèques eurent lieu le 1er avril à La Chaise-Dieu (Haute-Loire).

Il avait fondé en 1902, le journal *L'Action républicaine* auquel il collabora régulièrement et dont il devint administrateur délégué, et avait publié en 1903, des rapports sur l'enseignement postscolaire et sur les assurances communales contre la mortalité du bétail.

BOUTEILLE (DÉSIRÉ, ALFRED, FULGENCE), né le 8 novembre 1880 à Auchy-la-Montagne (Oise), mort le 22 juillet 1940 à Vichy (Allier).

Député de l'Oise de 1919 à 1932.

Issu d'une vieille famille picarde, Désiré Bouteille, ses études terminées, prit en 1905, la direction du *Journal de Clermont*. Il dirigea également *La Démocratie de l'Oise*, et collabora à la *Correspondance Universelle*. Il dut interrompre sa carrière de journaliste pour partir au front au mois de septembre 1914 en qualité de sergent au train régimentaire, puis au 251e régiment d'infanterie ; il se distingua sous Verdun et fut cité à l'ordre du jour le 10 novembre 1917. Il fit l'objet d'une nouvelle citation après les hostilités, le 2 décembre 1918.

Il avait tenté, mais en vain, de se faire élire à la députation aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914. Il renouvela sa tentative, dès sa démobilisation, à celles du 16 novembre 1919, sur une liste d'Union républicaine et de concorde nationale où il occupait la quatrième place. Cette liste emporta quatre sièges, et il fut élu à la plus forte moyenne par 33.271 voix sur 80.241 votants. Inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique, il entra aux Commissions de l'hygiène et des régions libérées. Il intervint à la tribune, à diverses reprises sur : la réorganisation des bureaux des préfectures et sous-préfectures (1920) ; les pensions militaires (1921) ; le recrutement de l'armée, les receveurs buralistes (1922) ; le monopole des tabacs (1924) et participa à la discussion d'une interpellation sur l'explosion de Gleiwitz (1924). Il déposa en outre des propositions de loi sur les réductions des fermages des baux ruraux (1921), et sur la création d'une médaille de la Ruhr (1922), ainsi qu'une proposition de résolution sur le statut des receveurs buralistes (1921).

Il fut réélu le 11 mai 1924 sur la liste d'Union républicaine et de concorde nationale, où il occupait la deuxième place et qui eut deux élus. Il obtint 35.578 voix sur 94.811 votants. Inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique, il conserva son siège à la Commission des régions libérées, et entra à celle des pensions et à celle des comptes définitifs et des économies. Il se fit entendre sur : les produits de la mouture du blé (1924), la publication des documents ayant trait à l'union des intérêts économiques (1924) et sur les projets et propositions de loi portant rétablissement du scrutin uninominal (1927). Il déposa également deux propositions de loi, la première tendant à assurer un minimum d'instruction aux délégués cantonaux (1925) ; la deuxième tendant à modifier la composition des Cours régionales d'appel de pension (1925).

Avec le retour au scrutin uninominal, il retrouva son siège de député dans la circonscription de Clermont, aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, au deuxième tour de scrutin, par 9.403 voix contre 9.197 à M. Armand Dupuis. Inscrit au même groupe politique que sous la précédente législature, il appartint encore à la Commission des régions libérées et entra à celle du commerce et de l'industrie. Il interpella le Gouvernement à deux reprises : sur la sécurité des nationaux français en Egypte et la sauvegarde des intérêts français (1929), et sur l'accident de chemin de fer de Saint-Just-en-Chaussée (1932). Il avait déposé, entre-temps, deux propositions de loi, l'une tendant à rendre obligatoire l'asurance contre les accidents de chasse (1929), l'autre concernant les conditions et la justification du délit d'exagération des dommages de guerre (1931).

Il subit un échec aux élections générales des 1er et 8 mai 1932, n'ayant obtenu, au deuxième tour de scrutin, que 7.918 voix contre 10.519 à M. Armand Dupuis.

Il reprit l'exercice de sa profession de journaliste, et mourut à Vichy, où il séjournait, le 22 juillet 1940, à 60 ans.

Il était l'auteur de trois brochures : *Le scrutin de liste et la représentation proportionnelle* ; *La menace allemande* et *En Alsace-Lorraine*.

BOUTEILLE (Jean-Baptiste, Michel, Augustin, Oswald), né le 13 novembre 1825 à Manosque (Basses-Alpes), mort le 21 juillet 1893 à Manosque.

Député des Basses-Alpes de 1876 à 1885.
Sénateur des Basses-Alpes de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 454).

De 1889 à 1893, il appartint à plusieurs commissions, mais il n'aborda jamais à la tribune.

Il mourut à Manosque le 21 juillet 1893, en cours de mandat. Le Président Challemel-Lacour prononça son éloge funèbre à la séance du 22 juillet :

« Malgré la modestie qui le tenait éloigné de la tribune, déclara-t-il, ceux d'entre nous à qui l'occasion avait été donnée de le voir de plus près, lui reconnaissaient des capacités dont avec moins de réserve, il eut pu tirer un parti plus brillant ; la justesse de son jugement lui faisait apercevoir, et il sentait très vivements les inconvénients de certaines habitudes et d'un système où les influences sont parfois trop séparées des responsabilités. »

BOUTET (Alfred, *Charles*), né le 17 juin 1865 à Nivelles (Belgique), mort le 24 novembre 1943 à Charleville (Ardennes).

Député des Ardennes de 1928 à 1936.

Après avoir terminé ses études Charles Boutet choisit la profession de journaliste, et, affilié à la S.F.I.O., devint en 1901 rédacteur politique au *Socialiste Ardennais*, fonctions qu'il abandonna en 1928 après son élection à la Chambre des députés.

Il obtint son premier mandat politique en 1910, en se faisant élire conseiller général du canton de Charleville. Il devait siéger à l'assemblée départementale jusqu'à la guerre de 1939. Il devint conseiller municipal de Charleville en 1912 et fut nommé maire en 1925 pour le rester également jusqu'à la guerre.

Il se présenta aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928, dans la 2e circonscription de Mézières, et fut élu au deuxième tour de scrutin par 6.721 voix contre 4.892 à M. Dacremont. Inscrit au groupe socialiste, il entra à la Commission de la marine militaire, à celle de l'administration générale, départementale et communale et à celle de l'hygiène. Il eut l'occasion de se faire entendre : sur la construction d'habitations à bon marché et de logements en vue de remédier à la crise de l'habitation (il proposait de transformer les casernes inoccupées en locaux habitables (1928), sur le budget du Ministère de l'Intérieur de l'exercice 1930, au sujet du comité consultatif permanent de l'administration générale, départementale et communale (1929), sur l'élection des députés pour demander la reconstitution de la circonscription de Sedan (1932).

Il retrouva son siège aux élections générales des 1er et 8 mai 1932, par 6.462 voix contre 4.859 à M. Grétéré, et appartint aux mêmes commissions que sous la précédente législature. Il intervint au cours de la discussion du budget des services judiciaires de l'exercice 1935 et plus particulièrement sur les conditions d'obtention de l'assistance judiciaire (1934). Il déposa en outre plusieurs propositions de loi et de résolution, tendant à prescrire les mesures nécessaires pour empêcher l'aggravation des inondations (1932 et 1933).

Il échoua aux élections générales du 26 avril 1936, où il n'obtint que 3.916 voix au premier tour de scrutin. Il ne se représenta pas au second, et le siège revint à M. Piere Lareppe.

Il reprit sa profession de journaliste tout en continuant à siéger au conseil général des Ardennes et à administrer la municipalité de Charleville. Il mourut dans cette ville le 24 novembre 1943, à 78 ans.

BOUTHILLIER (Yves, Marie), né le 26 février 1901 à Saint-Martin-de-Ré (Charente-Inférieure).

Ministre des Finances,
puis des Finances et du Commerce
du 5 juin au 12 juillet 1940.

Après avoir accompli son cycle secondaire au collège Fénelon de La Rochelle, Yves Bouthillier entre à l'Ecole centrale des arts et manufactures en 1919, et en sort ingénieur E.C.P. en 1922. Il fait alors son droit et obtient le diplôme de licencié en 1925.

Il prépare l'Inspection des finances, réussit au concours d'entrée et est nommé adjoint à l'inspection en 1927 et inspecteur en 1929.

Chef du Cabinet du Ministre des Finances en 1931 on lui confie l'année suivante le poste de directeur à l'administration centrale du Ministère des Finances. Il devient directeur des finances à la préfecture de la Seine en 1936 et secrétaire général du Ministère des Finances en 1938.

C'est en cette qualité que le Président Paul Reynaud lui confie dans son Cabinet du 21 mars 1940, le portefeuille de Ministre des Finances, le 5 juin 1940, en remplacement de M. Lucien Lamoureux qui venait de démissionner et il devient Ministre des Finances et du Commerce dans le Cabinet du maréchal Pétain formé à Bordeaux le 16 juin 1940.

Sous le régime dit de l'Etat Français, il est Ministre des Finances du 12 juillet 1940 au 23 février 1941, puis Ministre de l'Economie Nationale et des Finances du 23 février 1941 au 18 avril 1942.

A partir de cette date et jusqu'en 1945, il a la charge de procureur général de la Cour des comptes.

Il est maire de Saint-Martin-de-Ré depuis le mois de mars 1958.

BOUTTIÉ (Georges, Casimir), né le 3 novembre 1844 au Mans (Sarthe), mort le 5 mars 1927 au Mans.

Député de la Sarthe de 1906 à 1914.

Georges Bouttié ne reçut qu'une instruction primaire et débuta dans la vie comme ouvrier ébéniste. Mais grâce à son intelligence, son labeur et aussi son goût des vieilles choses, il réussit à tenir une boutique d'antiquaire. Ayant su créer autour de sa personne un courant de sympathie, il devint conseiller municipal du Mans à 28 ans, en 1872, pour le rester durant 30 années. Il entra au conseil général en 1886 comme représentant du 2e canton du Mans, et devait y siéger jusqu'en 1919, et en devenir le vice-président.

Il se présenta aux élections générales législatives des 6 et 20 mai 1906 dans la 1re circonscription du Mans, et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 13.712 voix contre 2.871 à M. Fouché, député sortant. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il siégea dans diverses commissions spéciales et intervint au cours de la discussion du budget des finances de l'exercice 1910 au sujet des retraites des instituteurs (1909) et dans la discussion générale des budgets du commerce et de l'instruction publique du même exercice (1910).

Réélu aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, il appartint à diverses commissions et notamment à celle du travail, à celle de l'assistance et de la prévoyance sociales et à celle des économies. Il s'intéressa au domicile de secours des enfants assistés au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1911 et au camp d'Auvours durant celle du budget de la guerre de l'exercice 1913.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 et reprit ses occupations au Mans, où il mourut le 5 mars 1927 à 83 ans.

Il avait été fait Chevalier de la Légion d'honneur en 1898. Officier en 1925 et avait reçu en 1923 la Médaille de la prévoyance sociale. Il était également Officier d'Académie.

BOUTTON (Jean, Charles, Gaspard), né le 10 décembre 1883 à Angers (Maine-et-Loire), mort le 6 juillet 1927 à Angers.

Député du Maine-et-Loire de 1919 à 1924.

Jean Boutton appartenait à une famille de propriétaires agriculteurs installée au château de « Belle Poule », aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).

Mobilisé en août 1914 comme sergent au 77e régiment d'infanterie, il termina la guerre comme capitaine, et Chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire. Mais une horrible blessure reçue au front nécessita l'amputation du bras gauche dans des conditions telles qu'il ne cessa d'en endurer les douloureuses conséquences et qu'il devait mourir prématurément de ses suites.

C'est le glorieux combattant et le grand mutilé que ses concitoyens tinrent à honorer en l'inscrivant en deuxième position sur la liste républicaine d'Union nationale et en l'envoyant siéger à la Chambre le 16 novembre 1919 par 23.878 voix sur 54.580 votants.

Inscrit au groupe d'action républicaine et sociale, il entra à la Commission d'Alsace et Lorraine et à celle des régions libérées.

Mais sa santé durement ébranlée ne lui permit pas de donner sa mesure. Il ne se représenta pas aux élections générales du 11 mai 1924 et mourut trois ans plus tard à Angers à 44 ans.

BOUVART (Paul, Joseph), né le 3 juillet 1864 à Champhol (Eure-et-Loir), mort le 16 mars 1933 à Chartres (Eure-et-Loir).

Sénateur d'Eure-et-Loir de 1922 à 1933.

Né d'une lignée de paysans beaucerons, attachés depuis plus d'un siècle à l'exploitation des mêmes fermes, Paul Bouvart s'intéressa très jeune à la politique. A 25 ans il était conseiller municipal de sa commune natale, puis, ayant transporté son exploitation à Epeautrolles, en devint le conseiller municipal et maire, pour le rester pendant 28 ans. Conseiller d'arrondissement, puis conseiller général du canton d'Illiers, il fut membre de l'office agricole d'Eure-et-Loir, du comice agricole de Chartres, de la société de crédit et d'aide au foyer, de l'union des mutuelles de l'arrondissement de Chartres. Il avait fondé dans le canton d'Illiers une caisse de crédit agricole et un syndicat d'électricité « Le pays Chartrais », qui groupait 64 communes, et dont on lui avait confié la présidence. Il devint enfin conseiller municipal de Chartres et administrateur des hospices où il créa une maternité.

La notoriété qu'il s'était ainsi acquise, lui valut d'être élu sénateur d'Eure-et-Loir à l'élection partielle du 17 décembre 1922, en remplacement de M. Royneau, décédé le 7 octobre. Il emporta le siège par 385 voix contre 326 à M. Ricard, sur 717 votants. Il fut réélu le 20 octobre 1929 (renouvellement du 14 janvier 1930) par 391 voix sur 713 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartint à la Commission de l'agriculture. Il eut l'occasion d'intervenir à maintes reprises à la tribune sur différentes questions, parmi lesquelles il y a lieu de retenir celles concernant : l'amnistie (1924), l'approvisionnement en céréales et farines (1925), les baux de longue durée (1926), les taxes sur les automobiles (1927), la loi de finances de l'exercice 1929 (1928), le couchage à la paille (1929), la loi de finances de l'exercice 1930 ; l'interdiction en temps de paix d'installer des champs de tir par avions, sur des terrains utilisés pour la culture (en qualité de rapporteur) (1930), les baux à ferme de longue durée (1932). Il présenta en outre des rapports sur l'aménagement des chemins ruraux (1928), et une proposition de résolution

relative aux contributions sur les chevaux et voitures (1932).

Il mourut en cours de mandat, le 16 mars 1933, et le Président Jeanneney prononça son éloge funèbre à la séance du lendemain : « Unanimement nous conserverons ici le souvenir de l'homme de bien, du collègue courtois, qui porte si haut l'amour du sol natal, de sa chère glèbe de Beauce, partie et gloire de la terre de France. »

BOUVATTIER (Jules, Marie, François), né le 9 septembre 1843 à Avranches (Manche), mort le 18 novembre 1917 à Paris.

Député de la Manche de 1877 à 1878 et de 1885 à 1889.

Il fut battu aux élections générales de 1889, obtenant 9.386 voix contre 10.824 à M. Riotteau qui lui succéda.

Il s'adonna alors au journalisme, et sous le pseudonyme de Saint-Julien publia chaque jour un article politique dans *Le Peuple français*.

Il entra ensuite à *La Croix* dont il devint le rédacteur en chef en 1900 en remplacement du Père Vincent-de-Paul Bailly. Il signait J.B. Il démissionna au début de l'année 1917, quelques mois avant sa mort qui devait survenir à Paris le 18 novembre suivant à 74 ans.

BOUVERI (Jean), né le 18 juillet 1865 à Charolles (Saône-et-Loire), mort le 3 juillet 1927 à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

Député de Saône-et-Loire de 1901 à 1919.
Sénateur de Saône-et-Loire de 1920 à 1924.
Député de Saône-et-Loire de 1924 à 1927.

Fils de mineur, longtemps mineur lui-même à Blanzy et à Montceau-les-Mines, Jean Bouveri, militant socialiste de la première heure, fut un des fondateurs du syndicat des mineurs avant le vote de la loi de 1884. Secrétaire de son propre syndicat, il participa à toutes les luttes du début du siècle pour la conquête et l'extension des droits syndicaux. Il fut appelé ainsi à contrôler de près et dans le détail de son fonctionnement, la législation du travail des mineurs qui servit longtemps de modèle et d'exemple à l'ensemble des travailleurs français.

La popularité et le renom qu'il s'était acquis au sein des classes laborieuses, lui valut d'être élu conseiller municipal puis maire de Montceau-les-Mines en 1900, pour être toujours réélu depuis. Il veilla notamment à l'application des lois d'assistance, fit construire de nouvelles écoles, etc.

Il se présenta à une élection législative partielle, le 4 août 1901, dans la 1re circonscription de Chalon-sur-Saône, en remplacement de M. Boysset décédé le 22 mai. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 11.818 voix contre 9.192 à M. Pinetti.

Inscrit au groupe socialiste, il fit preuve dès son entrée à la Chambre d'une grande activité, principalement orientée vers les conquêtes sociales. C'est ainsi que pendant cette législature qui devait se terminer l'année suivante, il eut l'occasion de se faire entendre sur : le salaire minimum des ouvriers et employés mineurs (1901), la limitation à huit heures de la journée de travail dans les mines (1902), l'amnistie (1902), l'ouverture d'un crédit en faveur des ouvriers victimes du chômage (1902).

Il fut aisément réélu aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 13.904 voix contre 4.286 à M. Cloucard dit Choucary. Il entra à la Commission d'enquête sur les mines et à la Commission du travail. Il participa à de nombreuses discussions sur : les grèves (1902) ; l'octroi de la Médaille du travail, les garde-pêches, les éclusiers, la suppression des périodes d'exercices militaires des 28 et 13 jours, la suppression des frais de cultes aux obsèques des militaires, les bouilleurs de cru, les retraites des ouvriers mineurs, l'envoi de troupes sur les lieux de grèves (1902) ; les appels de l'armée territoriale en 1903, la redevance des mines, la laïcisation des écoles préparatoires militaires (1903); le recrutement de l'armée (1904); les retraites des anciens ouvriers mineurs, le tarif des transports des houilles, les fraudes sur le vin, la journée de travail dans les mines, la séparation des Eglises et de l'Etat (1905) ; l'admission des indigents aux stations d'eaux thermales, les préposés forestiers, l'insaisissabilité des pensions de retraites ouvrières, les caisses de retraites des mineurs, le secret et la liberté du vote, la catastrophe des mines de Courrières (1906).

Réélu aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 11.839 voix contre 6.407 à M. Ninot, il resta membre de la Commission des mines et prit part aux débats sur : la grève des mineurs du Pas-de-Calais, les budgets des P.T.T., de la guerre, des travaux publics et la loi de finances de l'exercice 1907 (1906) ; le mouillage des vins et l'abus du sucrage, les budgets de l'instruction publique, de l'agriculture, des travaux publics, de la guerre, et la loi de finances de l'exercice 1908 (1907) ; les budgets de la justice, de l'agriculture, de la guerre, des travaux publics de l'exercice 1909, l'impôt sur le revenu (1909) ; les budgets de l'intérieur, de l'agriculture, de la justice de l'exercice 1910 (1909).

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, par 13.921 voix contre 6.061 à M. Bauzou. Il retrouva son siège à la Commission des mines et se fit entendre sur : la violation du droit de grève, les budgets des travaux publics, de l'agriculture, de l'intérieur, du travail, de l'instruction publique, de la guerre et la loi de finances de l'exercice 1911, les budgets des travaux publics, du commerce et de l'industrie, de l'instruction publique, de l'agriculture, de la guerre, de l'intérieur, et la loi de finances de l'exercice 1912 (1911) ; la durée du travail

dans les mines, les budgets de la justice, de la guerre, du travail, du commerce et de l'industrie, de l'agriculture et la loi de finances de l'exercice 1913, les retraites des ouvriers mineurs (1912) ; la fréquentation scolaire et la défense de l'école laïque, l'amnistie, la durée du service militaire, la taxe sur les mines de houille, la durée du travail dans les mines, la responsabilité des communes (1913) ; le budget du travail et la loi de finances de l'exercice 1914, l'enseignement professionnel agricole, les femmes en couches, les besoins de la défense nationale (1914).

Il retrouva son siège aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, par 12.280 voix contre 4.364 à M. Lagaudre. Il entra à la Commission des comptes définitifs et des économies et devint vice-président de la Commission des mines. Il siégea en outre au comité consultatif des mines. On l'entendit sur : le budget de la guerre et la loi de finances de l'exercice 1914 (1914) ; l'ouverture de nouveaux débits de boissons, le recensement de la classe 1917, la saisie-arrêt sur les salaires et les petits traitements (1915) ; la vente et la taxation des charbons, les baux et les loyers pendant la guerre, la réquisition des vins (1916) ; la visite des exemptés et des réformés, les productions de guerre, le ravitaillement, le droit à pension d'infirmité (1917) ; les permissions sur les fronts français et d'Orient, le monopole de l'alcool, le relèvement temporaire des tarifs de transports, l'appel de la classe 1920, le taux des allocations, la libération des vieilles classes, la durée des concessions sur les mines, l'appel de la classe 1919 (1918) ; les dommages de guerre, l'indemnité de démobilisation, la journée de huit heures, la durée du travail dans les mines, le conflit minier, les pensions militaires, les retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat, les chambres d'agriculture, les petits commerçants, industriels et artisans démobilisés (1919).

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il prit la tête de la liste socialiste qui fut battue par celle de concentration républicaine. Il n'obtint personnellement que 38.307 voix sur 118.603 suffrages exprimés.

Mais il fut élu sénateur quelques semaines plus tard au renouvellement du 11 janvier 1920, au deuxième tour de scrutin, par 664 voix sur 1.238 votants. Siégeant sur les bancs socialistes, il participa à de nombreuses discussions sur : la réquisition provisoire des transports par voie navigable, les retraites des ouvriers mineurs, les habitations à bon marché, la propagande bolcheviste, les mutilés du travail, les nouvelles ressources fiscales, la préparation militaire obligatoire, les accidents du travail, l'amnistie, la propriété commerciale, les locataires de bonne foi (1920), la Croix de guerre, les pupilles de la nation, le nouveau régime des chemins de fer, les allocations temporaires, le sursis à l'expulsion des locataires (1921) ; le régime des loyers, les emplois réservés, les fusillés de Vingré, la taxe sur le chiffre d'affaires, la fréquentation scolaire (1922) ; le recrutement de l'armée, les familles nombreuses, le fonds de chômage, la hausse illicite des loyers, le régime des pensions (1923) ; les ressources fiscales, les baux commerciaux ou industriels (1924).

Aux élections générales législatives du 11 mai 1924, il prit la tête de la liste socialiste. Réélu député avec trois de ses colistiers, par 69.524 voix sur 132.530 votants, il se démit de son mandat de sénateur le 30 juillet suivant.

Il retrouva son ancien siège à la Commission des mines et intervint au cours de plusieurs débats notamment sur : les loyers, l'amnistie, les budgets de l'agriculture, de la guerre, du travail, de l'instruction publique et la loi de finances de l'exercice 1925 (1924) ; la politique du blé, les pensions des retraites de l'Etat, les budgets des pensions, de la guerre, et du travail de l'exercice 1926 (1925) ; les loyers d'habitation, les nouvelles ressources fiscales (1926).

La mort vint mettre fin brutalement à cette prodigieuse activité, le 3 juillet 1927, à Montceau-les-Mines, sa ville. Le Président Fernand Bouisson en fit part à la Chambre à la séance du 5 juillet. Prononçant son éloge funèbre, il retraça la longue et fructueuse carrière du disparu : « Une autorité naturelle, se dégageait de sa personne et de sa parole, qu'on n'eut pas songé à contester... son activité fut inlassable et incessante, orientée vers la défense de ses camarades de la mine. »

BOUVET (Maurice), né le 31 octobre 1855 à Dole (Jura), mort le 1er janvier 1935 à Salins-les-Bains (Jura).

Député du Jura de 1919 à 1924.

Fils d'Alfred Bouvet fondateur à Salins-les-Bains d'une importante industrie qui comprenait : exploitation forestière, scieries, et transports routiers de Paris à Genève, Maurice Bouvet entra à l'Ecole forestière de Nancy en 1875 et fut nommé à sa sortie Garde général des Eaux et Forêts à Saint-Hippolyte, dans le Doubs, où il resta trois ans.

Il demanda alors sa mise en disponibilité pour seconder son père dans ses affaires, puis s'associer à lui, en 1889, sous la raison sociale « Alfred Bouvet et fils ».

En 1899 son père se retira de l'association, lui laissant l'entière responsabilité de l'entreprise qu'il développa considérablement sous la raison sociale « Maurice Bouvet ». Il créa de nouvelles exploitations forestières en Russie, des chantiers d'importation à Sète et à Bordeaux et une usine de chaux et ciments à Champagnole.

En 1920, il mit l'affaire en société en y associant son fils, Michel Bouvet, et ses deux gendres, Jean et Pierre Ponsard.

Tout en gérant ses affaires personnelles, Maurice Bouvet, joua un rôle important dans le développement agricole de sa région. Il devint ainsi président de la caisse rgionale de crédit agricole de Bourgogne et de Franche-Comté et président de la Société forestière de Franche-Comté et des provinces de l'Est.

Il débuta dans la politique en 1898, comme conseiller général du Jura et conserva ce siège jusqu'en 1904 pour le reprendre en 1910 et le garder jusqu'à sa mort.

Aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, il prit la tête de la liste d'Union républicaine nationale pour le développement agricole, industiel et commercial, qui eut 3 élus. Il recueillit lui-même 25.376 voix sur 54.137 votants.

Inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique, il entra à la Commission des travaux publics et des moyens de communication, et à la Commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi portant création de l'office des mines domaniales de la Sarre. Il s'intéressa à la crise des transports (1920), à l'exploitation de la résine en régie dans les forêts domaniales de Gascogne, à l'appel sous les drapeaux de la classe 1921. Il intervint dans la discussion du budget de l'agriculture de l'exercice 1922 au sujet des bois de construction importés d'Allemagne (1921), et du budget de l'agriculture de l'exercice 1923 à propos des agents forestiers et des bois de chauffage en futaies (1922). Il souleva également la question des incendies de forêts et celle de la taxe sur le chiffre d'affaires (1923). Il déposa en outre plusieurs rapports et avis, au nom de la Commission des travaux publics et des moyens de communication, sur la déclaration d'utilité publique des lignes de chemins de fer d'intérêt local.

La liste du Cartel d'action républicaine et nationale sur laquelle il figurait en 1924, fut battue par celle du Cartel des gauches. Il n'obtint lui-même que 24.177 voix sur 57.829 suffrages exprimés.

Il se consacra désormais à son mandat de conseiller général, tout en continuant à gérer ses entreprises.

Il mourut à Salins-les-Bains le 1er janvier 1935, à l'âge de 80 ans.

BOUVIER (Gustave, Alfred, François), né le 1er septembre 1854 à Jolimetz (Nord), mort le 23 août 1917 à Marchipont, arrondissement de Mons, province de Hainaut (Belgique).

Député du Nord de 1910 à 1914.

Propriétaire-agriculteur, exploitant lui-même un domaine qu'il tenait de ses parents, Gustave Bouvier sut s'attirer la sympathie des milieux ruraux du Nord, en se donnant en exemple et en prodiguant ses conseils. Il devint maire de Rombies et conseiller général.

Candidat aux élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910, il fut élu député de la première circonscription de Valenciennes, au deuxième tour de scrutin, par 7.278 voix, contre 6.894 à M. Pierre Mélin député sortant.

Il avait déclaré dans sa profession de foi : « Je ne vois de réforme électorale possible et féconde que dans le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle, qui, en dégageant l'élu de préoccupations électorales trop étroites fera en même temps de la Chambre l'image exacte du pays, et débarrassera, je l'espère, les luttes des partis de ces violences que les bons français doivent être unanimes à déplorer. »

« Je suis l'adversaire convaincu et résolu du collectivisme qui rêve la mise en commun de tous les biens. Le progrès ne peut s'accomplir dans l'anarchie. Je pense qu'il est temps de fortifier le principe d'autorité et de mettre la loi au-dessus des volontés individuelles. »

Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale, et siégea à la Commission du commerce et de l'industrie. Il borna son activité à ses travaux de commissaire et ne se représenta pas aux élections des 26 avril et 10 mai 1914.

Il mourut trois années plus tard, pendant les hostilités, à Marchipont, en Belgique où il s'était fait domicilier. Il avait 63 ans.

Il était officier du mérite agricole.

BOUVILLE (Louis, Alexandre, Henry Grossin, Comte de), né le 11 octobre 1814 à Bouville (Seine-Inférieure), mort le 3 octobre 1893 à Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure).

Député de la Gironde de 1877 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 461.)

Après cette aventure, il se retira à Sotteville-les-Rouen, où il s'entoura de silence. Il y mourut le 3 octobre 1893 à 79 ans.

BOUX DE CASSON (François, Olivier, Marie), né le 24 février 1908 à Vannes (Morbihan).

Député de la Vendée de 1936 à 1942.

Issu d'une vieille famille ayant dominé politiquement au XIXe siècle le marais nord vendéen, François Boux-de-Casson, ses études terminées, s'installa à Challans pour y exploiter le domaine qu'il tenait de ses parents.

Pour reprendre les traditions familiales, il se fit élire, en 1935, conseiller municipal et adjoint au maire de Challans, et conseiller d'arrondissement en 1938.

Candidat aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, il fut élu député de la deuxième circonscription des Sables-d'Olonne au deuxième tour de scrutin, par 6.304 voix, contre 5.673 à M. Charles Gallet, député sortant, et 3.209 à M. Clemenceau. Inscrit au groupe de la Fédération républicaine de France, il siégea à la Commission du travail, à celle des P.T.T. et à celle des travaux publics et des moyens de communication. Jeune député (il n'avait que 28 ans) il remplit les fonctions de secrétaire d'âge de la Chambre en 1936, 1937 et 1938. Il se fit entendre au cours de plusieurs débats sur : les procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail (1936) ; le placement des ouvriers et employés des établissements dans lesquels s'exerce un

commerce d'alimentation de détail (1937). Il interpella le Gouvernement sur la réunion des jeunesses socialistes à Creil, le 21 mars 1937, où plusieurs membres du Gouvernement prirent la parole, pendant que de nombreuses réunions organisées par des groupements de droite étaient interdites (1937). Il déposa en outre une proposition de résolution tendant à faire bénéficier de la gratuité du parcours les militaires se rendant dans leur famille en permission régulière (1937) ; et une proposition de loi tendant à assurer un meilleur examen des demandes de prêts adressés au crédit agricole (1937).

Le 10 juillet 1940, il vota, à Vichy, les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain et fut nommé, cette même année délégué départementale à l'information.

Après une pause de quelques années, il reprit ses activités politiques en 1955, en se faisant élire conseiller général du canton de Challans, et conseiller municipal de Challans en 1959.

Il tenta en vain la députation à l'Assemblée Nationale aux élections générales du 2 janvier 1956, puis à celles du 23 novembre 1958.

Il est président de la Société des Courses, et du Comité de la Foire-Exposition de Challans.

BOUYSSOU (Pierre, Joseph, *Léo*), né le 2 décembre 1872 à Montpezat-d'Agenais (Lot-et-Garonne), mort le 16 novembre 1935 à Paris.

Député des Landes de 1906 à 1935.
Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts du 21 au 25 février 1930.

Léo Bouyssou fit d'abord carrière dans l'enseignement. Ayant débuté comme professeur d'Ecole normale, il fut nommé inspecteur de l'enseignement primaire à Mirande, puis, en 1902 à Saint-Sever dans les Landes où il devait se fixer.

Elu peu de temps après, maire de Mano, petit village Landais, il mena une action politique qui déplut au député de l'arrondissement François Jumel, avec lequel il entra en conflit. Celui-ci réussit à le faire déplacer pour l'obliger à se démettre de son mandat municipal. Léo Bouyssou préféra conserver sa mairie et abandonner l'enseignement pour se présenter aux élections législatives les plus proches, contre son oppresseur. Il le battit au deuxième tour de scrutin des élections générales des 6 et 20 mai 1906 par 7.157 voix contre 5.836. Il avait conserver ce mandat pendant 29 années consécutives, soit jusqu'à sa mort.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il entra à la Commission de l'enseignement et à celle des économies. Son activité fut intense, et principalement orientée vers les devoirs de la vie rurale. Parmi ses nombreuses interventions, on peut retenir celles concernant : la défense des Landes contre les incendies, le prix du permis de chasse dans les forêts domaniales des Landes, les locations de chasses dans les forêts landaises, l'achèvement de la digue de Mimizan (1907) ; les assurances mutuelles agricoles, la création d'un permis de chasse d'une durée de 24 heures (1908) ; la démission d'instituteurs membres du conseil départemental des Landes (1909) ; la suppression des primes à la gendarmerie, en matière de permis de chasse, l'expédition polaire du « *Jacques-Cartier* », le permis de chasse à 0 f. 50 (1910).

Réélu aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, par 7.725 voix contre 6.392 à M. Darmuzey, il appartint à la Commission de l'enseignement et des Beaux-arts. Dès le début de la législature, il interpella le Gouvernement sur les faits concernant la congrégation des sœurs Ursulines de Bazas (Gironde), et se fit entendre sur : le crédit individuel à long terme, les préposés forestiers, les syndicats de résiniers (1911) ; l'exploitation directe des dunes de Gascogne dans les forêts domaniales (1914).

Il retrouva son siège au premier tour de scrutin des élections générales du 26 avril 1914, par 8.631 voix contre 4.810 à M. Gounouilhou. Il entra à la Commission du suffrage universel et à celle des dommages de guerre. Il intervint sur l'affaire Bolo-pacha en 1917 et sur l'amnistie en 1919.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il prit la tête de la liste républicaine d'action démocratique et sociale qui eut trois élus. Il obtint lui-même 21.780 voix sur 66.537 votants. Il retrouva son siège à la Commission de l'enseignement et des Beaux-arts et entra à celle des spéculations de guerre et à celle des travaux publics. Il s'occupa des majorations des pensions civiles et militaires, des paris aux courses, de l'utilisation des bois français pour la reconstruction (1920), et interpella le Gouvernement, cette même année sur le rétablissement de l'indemnité de vie chère au profit des retraités civils et militaires ; il parla en outre de l'exploitation de la résine en régie dans les forêts domaniales de Gascogne, de la liquidation des stocks (1921); de l'avance de l'heure, des bénéfices agricoles (1922) ; de la réforme du régime des pensions civiles et militaires, des incendies de forêts (1923) ; des retraites des ouvriers de l'Etat (1924).

Aux élections générales du 11 mai 1924, on le retrouva en tête de la liste démocratique d'Union républicaine radicale socialiste qui obtint quatre sièges. Il fut réélu par 38.860 voix sur 72.204 votants. Membre de la Commission des comptes définitifs et des économies et de la Commission des pensions, il fut élu vice-président de la Chambre pour le rester jusqu'à la fin de la législature. On l'entendit sur : l'amnistie, la vie chère (1924), les nouvelles ressources fiscales (1926) ; la loi de finances de l'exercice 1928 (1927).

Il retrouva son siège aux élections générales du 22 avril 1928 (rétablissement du scrutin uninominal) dans la première circonscription de Mont-de-Marsan, au premier tour de scrutin, par 11.404 voix contre 5.487 à M. Dumoret ; il resta membre de la Commission des pensions et entra à celle de la marine militaire.

Réélu vice-président de la Chambre dès le début de la législature, il le resta jusqu'en 1930. Il se fit entendre au cours de la discussion du budget de l'agriculture de l'exercice 1929 au sujet de l'extraction de la résine et intervint sur la péréquation des pensions. Le 23 février 1930, il devint Sous-secrétaire d'Etat aux Beau-arts dans le premier Cabinet Camille Chautemps du 21 février qui fut renversé le 25 lors de sa présentation devant la Chambre. Revenu à son banc de député, il retrouva son siège de vice-président pour le conserver jusqu'à la fin de l'année, et eut l'occasion de prendre la parole au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1930 pour soulever la question des retraites et de la majoration des pensions, et revint sur ce même sujet en 1931 et en 1932.

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 1er mai 1932, par 12.240 voix contre 2.070 à M. Lamariés, au premier tour de scrutin. Membre de la Commission des douanes et conventions commerciales et de celle des pensions, il se fit entendre sur la production gemmière dans les régions sylvicoles, sur l'assainissement des marchés de la viande et du lait (1933) et sur l'assainissement du marché des produits résineux (1935).

Quelques jours plus tard, le Président Fernand Bouisson annonçait son décès à la Chambre. Après avoir retracé sa longue et féconde carrière mise entièrement au service des intérêts agricoles et sylvicoles et à celui des pensionnés, il rendit hommage « au démocrate fervent qui restait dévoué aux causes qu'il avait toujours défendues, et d'abord à celles des petits retraités qui voyaient en lui leur soutien naturel. »

Il fut inhumé à Mano, dans la forêt landaise.

BOVIER-LAPIERRE (Edouard, Amédée), né le 28 avril 1883 à Grenoble (Isère), mort le 3 mars 1958 à Paris-17e.

Député de l'Isère de 1919 à 1928.
Ministre des Pensions de 1924 à 1925.

Fils du suivant, Edouard Bovier-Lapierre fit ses études supérieures à Paris, tout en remplissant, pour des raisons matérielles, les fonctions de surveillant au Collège Chaptal.

Inscrit parallèlement à la Faculté de droit et à la Sorbonne, il obtint les diplômes de docteur ès sciences politiques et économiques et de licencié ès sciences. Il choisit en premier lieu la carrière d'avocat.

Mobilisé en août 1914, il fit toute la guerre et sa brillante conduite lui valut d'être décoré de la médaille militaire et de la Croix de guerre.

Rendu à la vie civile, il abandonna le barreau pour l'administration, et devint chef de bureau au Ministère du Travail et de la prévoyance sociale, puis professeur de législation ouvrière, en 1928, à l'Ecole des travaux publics.

Il fut maire de Morestel, chef-lieu de canton de l'arrondissement de La Tour-du-Pin, de 1925 à 1929.

Candidat aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, sur la liste d'Union républicaine démocratique où il occupait la quatrième position et qui eut deux élus, il emporta un de ces deux sièges grâce à un nombre de suffrages supérieur à celui de deux des colistiers qui le précédaient. Il obtint personnellement 34.516 voix sur 111.879 votants. Inscrit au groupe républicain socialiste, il entra à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, à celle des douanes et à celle de l'administration générale, départementale et communale. Il fut également membre du conseil supérieur des retraites ouvrières.

D'une activité débordante, il se fit entendre au cours des débats publics sur de nombreuses questions parmi lesquelles nous citerons : les achats de tabacs à l'étranger, les traitements, salaires, pensions et rentes viagères, les sociétés d'habitations à bon marché, l'application de la loi de huit heures, les ouvrières travaillant à domicile, les coopératives de production, les habitations à bon marché, (en qualité de rapporteur), les accidents du travail (1920) ; les accords de Paris, l'éducation physique et la préparation militaire obligatoire, l'amnistie, la taxe sur le chiffre d'affaires, les emplois réservés, la législation sur les loyers (1921), les offices publics d'habitations à bon marché, les déductions de salaires pour charges de famille (1922) ; la hausse illicite sur les loyers, les expulsions de locataires (1923) ; la création d'une caisse des pensions de guerre, les assurances sociales, les habitations à bon marché et la petite propriété (1924).

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924, en tête de la liste du bloc des gauches, qui passa tout entière, il obtint personnellement 68.352 voix sur 126.927 votants. Il siégea à la Commission de affaires étrangères, et fut élu secrétaire à la Chambre dès le début de la législature. Mais il devait bientôt se démettre de ces fonctions pour prendre le portefeuille de Ministre des Pensions dans le premier Cabinet Edouard Herriot du 14 juin 1924. En cette qualité, il soutint le budget de son Ministère pour l'exercice 1925, ainsi que deux projets de crédits provisoires. Il s'occupa en outre des réformés de guerre, et de l'attribution d'une médaille commémorative aux soldats français ayant combattu aux Dardanelles et en Orient. Démissionnaire le 10 avril 1925, avec le Ministère, il retourna à son banc de député pour intervenir au cours de la discussion du budget et de la loi de finances de l'exercice 1926, et pour parler du redressement financier, de la création d'une caisse de gestion des bons de la défense nationale (1926), du budget du travail de l'exercice 1927, des budgets du travail, de la guerre, de la justice et de la loi de finances de l'exercice 1928 (1927) ; du recrutement de l'armée, des retraites des cheminots (1928). Il déposa en outre plusieurs rapports et avis sur des projets de loi tendant à ratifier des conventions résultant d'adoptions par la conférence du travail.

Il subit un échec aux élections générales du 22 avril 1928 qui marquèrent le

retour au scrutin d'arrondissement, dans la circonscription de La Tour-du-Pin, n'ayant obtenu que 4.891 voix contre 7.501 à M. Albert Perrin, sur 13.163 votants.

Il reprit ses occupations de professeur, se désintéressa de la politique et mourut à Paris-17e, le 3 mars 1958, âgé de 75 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur.

BOVIER-LAPIERRE (Pierre, Marie, Auguste, Ennemond, Amédée), né le 27 mars 1837 à Grenoble (Isère), mort le 25 décembre 1899 à Montferrat (Isère).

Député de l'Isère de 1881 à 1899.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 462.)

Il fut réélu par la 2e circonscription de La Tour-du-Pin aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, par 8.388 voix contre 3.262 à M. Paviot. Nommé membre de diverses commissions et de la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama, il fit preuve d'une grande activité, participant à tous les débats juridiques et sociaux, parmi lesquels nous citerons : les syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers (1890, 1891 et 1892), le régime pénitentiaire aux colonies (1890), la compétence des juges de paix, l'assistance judiciaire devant les justices de paix, la taxe des frais de justice (1891), les victimes d'erreurs judiciaires (1892), la liquidation de la compagnie universelle du canal de Panama, la modification de la loi sur la presse (1893).

Réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 20 août 1893, par 8.497 voix contre 2.555 à M. Burlet, il fut nommé membre de la Commission du travail dont il devait ensuite devenir le président ; manifestant toujours le même zèle, il se fit entendre dans de nombreux débats portant notamment sur : la suppression de la publicité des exécutions capitales, la création des syndicats professionnels, le budget de la Légion d'honneur de l'exercice 1895 (1894), le budget des services pénitentiaires du même exercice, les obligations militaires des étudiants en médecine, en pharmacie et en doctorat juridique (1895) ; les sociétés de secours mutuels, l'exposition universelle de 1900, le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, les budgets de l'intérieur et du commerce et de l'industrie de l'exercice 1897 (1896) ; la procédure de secret dans l'instruction des affaires criminelles, le placement des employés et ouvriers, le budget des finances de l'exercice 1898 (1897).

Il conserva son siège au premier tour de scrutin aux élections générales du 8 mai 1898 par 8.027 voix contre 5.130 à M. Diederichs. Membre de la Commission du travail et de la Commission de législation criminelle, il fut confirmé dans ses fonctions de président de la Commission du travail. Il s'intéressa à ce titre au payement des salaires des ouvriers (1898) et participa à la discussion des budgets du commerce et de l'industrie, de l'agriculture et de la justice (1899).

Il devait mourir à Montferrat (Isère) le 25 décembre 1899 à 62 ans, pendant l'intersession ce qui le priva de l'éloge funèbre d'usage. Il présidait le groupe de la gauche radicale.

Il est resté conseiller général du canton du Pont de Beauvoisin du 8 octobre 1871 jusqu'à sa mort.

BOYER (Antoine, Jean-Baptiste, dit Antide), né le 26 octobre 1850 à Aubagne (Bouches-du-Rhône), mort le 24 juillet 1918, à Marseille.

Député des Bouches-du-Rhône de 1885 à 1909.
Sénateur des Bouches-du-Rhône de 1909 à 1912.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 464).

Réélu dans la 5e circonscription de Marseille aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, au deuxième tour de scrutin, par 6.551 voix contre 4.367 à M. Gairard, il appartint à diverses commissions spéciales, et notamment à celle chargée de l'examen du projet et des propositions de loi concernant la liberté d'association. Son activité ne se ralentit pas. Il se fit entendre sur le monopole des allumettes (1889) ; interpella le Gouvernement sur la nomination des délégués à la conférence de Berlin, et sur les manifestations du 1er mai et les grèves qui suivirent (1890); il parla du travail des enfants, des femmes et des filles mineures dans les établissements industriels, de la création de nouvelles classes d'enseignement primaire, des manifestations du 1er mai 1891, du tarif général des douanes (1891); des conseils de prud'hommes, des syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers, de l'arbitrage des conflits du travail, du régime des boissons (1892) ; des employés des postes et télégraphes, de la marine marchande, de la protection du travail national, du placement des ouvriers et employés (1893).

Il retrouva son siège aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 7.075 voix contre 4.409 à M. Eugène Rostand. Membre de la Commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'exploitation des services maritimes postaux, il interpella le Gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre pour assurer le sort des travailleurs atteints par la transformation des services maritimes postaux entre la France et l'Algérie (1894) ; il se fit entendre sur l'interdiction de la fabrication, de la circulation et de la vente des vins artificiels (1896) ; sur la suppression des bureaux de placement, et interpella le Gouvernement sur l'état des négociations entre la Grèce et la Turquie (1897).

Compromis par Arton dans l'affaire du Panama, et d'ailleurs innocenté, il s'engagea, en 1897 dans les troupes grecques

combattant contre les Turcs, fut blessé, et rentra en France pour se présenter aux élections du 8 mai 1898, où il fut réélu au premier tour de scrutin, par 7.956 voix, contre 4.789 à M. Saint-Yves. Il appartint à la Commission du travail et à celle du droit d'association. Il participa à la discussion des budgets des affaires étrangères, des cultes et des finances de l'exercice 1899 (1899) ; du budget de la caisse des invalides de la marine de l'exercice 1900, des projets sur la distribution d'énergie (1900) ; sur la législation des conseils de prud'hommes ; interpella le Gouvernement sur les grèves de Montceau-les-Mines et de Saône-et-Loire (1901), et parla des écoles d'Orient, des ouvriers des manufactures des tabacs et de l'affichage électoral (1902).

Il se présenta aux élections générales du 27 avril 1902, dans la 6e circonscription de Marseille, et fut encore élu au premier tour de scrutin, par 7.612 voix contre 4.946 à M. Brion. Membre de la Commission de la marine et de celle des postes et télégraphes, il prit part aux débats sur le chemin de fer de Miramas à l'Estaque, sur les grèves de Marseille, sur les délégués du commerce extérieur (1904) ; sur les fraudes dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine, sur la réorganisation de la police de Marseille, et sur la marine marchande (1905).

Il retrouva son siège aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 8.864 voix, contre 6.488 à M. Cayol. De nouveau membre de la Commission de la marine, il entra à celle du commerce et de l'industrie. Il se fit entendre sur la réglementation des jeux et sur la convention commerciale avec la Serbie (1907).

Le 3 janvier, il fut élu sénateur des Bouches-du-Rhône à l'élection partielle qui eut lieu pour pourvoir au remplacement de M. Victor Leydet, décédé. Il obtint, au deuxième tour de scrutin, 236 voix contre 191 à M. Artaud.

Membre de plusieurs commissions spéciales, il intervint à la tribune sur : la révision du tarif général des douanes, les prêts aux victimes d'inondations, le budget des travaux publics et la loi de finances de l'exercice 1910 (1910), le budget de l'agriculture et la loi de finances de l'exercice 1911 (1911).

Il subit un échec au renouvellement de janvier 1912 et se retira à Marseille où il mourut le 24 juillet 1918 à 68 ans.

Après avoir été conseiller municipal de Marseille en 1884, il fut maire d'Aubagne de 1888 à 1892.

BOYER (JEAN, *Edmond*), né le 22 novembre 1882 à Saint-Junien-les-Combes (Haute-Vienne), mort le 19 février 1951 à Angers (Maine-et-Loire).

Député du Maine-et-Loire de 1924 à 1932.

Fils d'un horticulteur-paysagiste, Edmond Boyer devint architecte-paysagiste, puis entrepreneur de travaux publics. Il construisit avant la guerre 1914-1918, de nombreux raccordements stratégiques, des lignes de chemins de fer, des canaux, etc., et fut fait Chevalier de la Légion d'honneur pour les services exceptionnels rendus pendant la guerre.

Il débuta dans la politique comme conseiller général du canton d'Angers nord-est, en 1920 et siégea à l'assemblée départementale durant quatre années.

Il se présenta aux élections générales du 11 mai 1924, sur la liste d'Union nationale et d'Union républicaine qui fut élue tout entière. Il obtint personnellement 29.717 voix sur 58.639 votants. Inscrit au groupe des républicains de gauche, il entra à la Commission du travail, à celle des travaux publics et des moyens de communications et à celle des régions libérées. Il prit souvent la parole, notamment sur : la hausse continue du prix du pain, l'apprentissage, l'impôt sur les revenus imposables, l'électrification des campagnes, les moyens de parer aux difficultés financières et d'alléger la dette flottante, l'institution d'une contribution nationale exceptionnelle pour l'amortissement de la dette publique (1925) ; les nouvelles ressources fiscales (1926) ; la politique financière du Gouvernement (1928). Il déposa en outre des propositions de loi tendant à amortir la dette flottante à court terme au moyen de prêts (1925-1926), une proposition de loi tendant à assurer par paliers stables la revalorisation du franc (1926) ; et une autre tendant à créer un office national de change (1926).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin uninominal), il se présenta dans la première circonscription d'Angers et fut élu au deuxième tour par 9.020 voix contre 6.235 à M. Mirtil. Il s'inscrivit au groupe de la gauche sociale et radicale, conserva son siège à la Commission des travaux publics et des moyens de communication, et entra à celle de la marine militaire. Il s'intéressa à l'ouverture dans les écritures du Trésor d'un compte de services spéciaux, au sucrage des vins (1929) et aux postes et services téléphoniques de la ville d'Angers. Toujours attentif aux questions financières, il déposa une proposition de loi tendant à la revalorisation par l'Etat des versements en or ou de valeurs à change apprécié, effectués au Trésor par des particuliers durant les hostilités (1930).

N'ayant obtenu au premier tour de scrutin des élections générales du 1er mai 1932 que 3.777 voix, il ne se représenta pas au deuxième tour, et son siège revint à M. Emile Perrein.

Il reprit la direction de ses affaires à Angers, ne participa plus à la vie politique, et mourut le 19 février 1951, à 69 ans.

BOYER (ETIENNE, *Marius*, FLORENT), né le 7 novembre 1887 à Auriol (Bouches-du-Rhône).

Député des Bouches-du-Rhône de 1932 à 1936.

Industriel à Aubagne où il s'était acquis une grosse influence, Marius Boyer en devint maire en 1919 pour le rester

jusqu'en 1925. Il retrouva son écharpe en 1929 et la garda jusqu'en 1941.

Il posa sa candidature aux élections générales des 1er et 8 mai 1932 dans la 6e circonscription de Marseille et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 8.373 voix contre 7.529 à M. Rémy Roux, député sortant. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il entra à la Commission des mines et de la force motrice, à celle des P.T.T. et à celle des travaux publics et moyens de communication. Il appartint en outre au comité consultatif de l'énergie hydraulique. Il eut l'occasion de se faire entendre à la tribune, notamment sur : les baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel pour appeler l'attention du Gouvernement sur les veuves non remariées de combattants décédés avant l'institution de la carte du combattant (1932) ; le budget des travaux publics de l'exercice 1935 à propos de l'aménagement et de l'amélioration des routes à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône, et le budget de l'intérieur du même exercice, au sujet de la police d'Etat de Marseille. Il déposa en outre une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à diminuer la durée du service militaire.

Il échoua aux élections générales des 26 avril 1936 où il n'obtint que 8.977 voix contre 11.555 à M. Lucchini, qui lui succéda.

Il reprit après la Libération, ses activités politiques locales en se faisant élire conseiller général du canton d'Aubagne en 1951. En 1953, il entra à nouveau au conseil municipal d'Aubagne pour être désigné comme maire. La municipalité ayant été dissoute, il fut réélu le 14 juin 1953 conseiller municipal et maire.

En 1955, il devint membre de la Commission administrative du conseil général et en 1957, membre de la Commission départementale. Il subit un échec en 1958 dans le canton d'Aubagne et ne se représenta pas aux élections municipales de 1959.

Il est toujours domicilié à Aubagne.

BOYER (Pierre, Mathieu, Auguste, *Jules*), né le 15 décembre 1888 à Lavoute-sur-Loire (Haute-Loire), mort le 11 septembre 1937 au Puy (Haute-Loire).

Député de la Haute-Loire de 1924 à 1932.

Représentant de commerce au Puy, Jules Boyer fut mobilisé au mois d'août 1914 et revint de la guerre cruellement mutilé. Sa brillante conduite lui valut la croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Très introduit dans les milieux d'anciens combattants, et jouissant de l'estime et de la sympathie de ses concitoyens, il fut élu conseiller municipal du Puy, présida le conseil d'arrondissement du Puy et devint conseiller général du canton sud-est du Puy. C'est dans ces conditions qu'il se présenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924, deuxième de la liste d'Union des républicains, conduite par Laurent Eynac, qui fut élue tout entière. Il recueillit personnellement 36.740 voix sur 68.087 votants. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il entra à la Commission du travail, à celle des marchés et spéculations et à celle des pensions. Dès le début de la législature ses collègues l'élurent secrétaire de la Chambre. Il le resta pendant quatre ans. Il se préoccupa principalement du sort des anciens combattants et de leurs ayants droits et se fit entendre sur la taxe sur le chiffre d'affaires, l'aménagement des cadres de l'armée (1925), les veuves de guerre, l'office du combattant (1927). Il déposa en outre des propositions de loi ayant pour objet de protéger la fabrication de la dentelle à la main (1924), d'aider les veuves de guerre et les veuves de grands invalides (1926), d'instituer le monopole de l'Etat sur les banques et les établissements de change (1926).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement) il se présenta dans la 1re circonscription du Puy et fut élu par 8.172 voix contre 7.294 à M. Constant. Il retrouva son siège à la Commission des pensions et entra à celle du commerce et de l'industrie. Il fut réélu secrétaire de la Chambre pour la durée de la législature et intervint au sujet de la retraite du combattant (1930) et des anciens combattants de la guerre de 1870 (1931). Il avait déposé au début de la législature une proposition de loi tendant à instituer la pension des anciens combattants (1928).

Il échoua aux élections générales des 1er et 8 mai 1932 où il n'obtint que 6.067 voix contre 8.511 à M. Philibert Besson qui fut élu à sa place.

Les épreuves qu'il subit pendant la guerre furent à l'origine de sa disparition prématurée. Il mourut au Puy, sa ville de prédilection, le 11 septembre 1937, âgé seulement de 49 ans.

BOYSSET (Charles, Guillaume), né le 29 avril 1817 à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), mort le 22 mai 1901, à Paris.

Représentant de la Saône-et-Loire à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.
Député de la Saône-et-Loire de 1876 à 1901.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 467).

Il fut réélu aux élections générales du 22 septembre 1889, dans la 1re circonscription de Chalon, au premier tour de scrutin, par 9.059 voix contre 5.743 à M. Duréault. Membre de diverses commissions spéciales, il prit part à la discussion du budget de l'instruction publique de l'exercice 1891, au cours de laquelle il appela l'attention du Gouvernement sur le personnel du laboratoire des travaux pratiques d'histologie à la Faculté de médecine de Paris (1890).

Il retrouva son siège, toujours au premier tour de scrutin et sans concurrent aux élections générales du 20 août 1893, par 10.576 voix sur 11.624 votants, et du 8 mai 1898, par 13.429 voix sur 14.799 votants.

En 1898, âgé de 81 ans, il devint le doyen d'âge de la Chambre, et en cette qualité présida les séances du 11 janvier 1898, des 1er et 2 juin 1898 et du 10 janvier 1899. Il fut écouté avec attentions, dans un respectueux silence, et unanimement applaudi lorsqu'il descendit du fauteuil présidentiel.

Il devait mourir, deux ans plus tard, le 22 mai 1901 à Paris. Le Président Paul Deschanel annonça son décès à la Chambre à la séance du 23 mai. Après avoir rappelé ses trente années d'activité politique, il déclara : « Pour nous, le meilleur moyen d'honorer sa mémoire, est de garder au cœur le culte de ses vertus : l'unité de la vie morale, le don de soi-même à une idée, le culte délicat de l'honneur, le souci religieux de la grandeur française, inséparable de la civilisation et du droit. »

BOZÉRIAN (Gaston, Eugène, Elie), né le 16 juillet 1853 à Seine-Port (Seine-et-Marne), mort le 17 février 1899 à Paris.

Député du Loir-et-Cher de 1893 à 1899.

Fils du suivant, Gaston Bozérian fit ses études secondaires au lycée de Vanves, puis au lycée Louis-le-Grand. Esprit ingénieux, il se fit connaître fort jeune par diverses inventions qui lui valurent l'attribution de Médailles à l'exposition universelle de 1878. Il imagina notamment des appareils de lessivage qui furent adoptés par l'armée et les grandes administrations publiques.

Ses études de droit terminées, il entra au Ministère de la justice où il devint chef de bureau.

Mais attiré par la politique, il se fit élire conseiller général du canton de Morée, dans le département du Loir-et-Cher que son père avait représenté au Sénat. Il fut toujours secrétaire de l'assemblée départementale où, à maintes reprises il développa sa conception de la répartition de l'impôt foncier des propriétés non bâties. Il fut également secrétaire de la Commission de révision de la loi de 1867 sur les sociétés, de la Commission d'élaboration du règlement des agents de change, de la conférence internationale pour la propriété industrielle, membre du comité de la libération conditionnelle, du comité de classement des transports, etc.

Dans sa profession de foi qu'il présenta en 1893 aux électeurs de Vendôme, il se déclarait partisan d'une politique d'économies financières et de simplification des services publics. Il demandait l'union de tous les républicains pour aboutir à la constitution d'un parti de Gouvernement qui assure la stabilité ministérielle, le maintien des lois militaires et scolaires, la défense des droits de l'Etat contre les empiètements du clergé, la séparation des Eglises et de l'Etat devant être considérée comme le régime de l'avenir. Il voulait développer les institutions de prévoyance et d'assistance mutuelle, assurer la protection de la viticulture et de l'agriculture nationales, etc.

Il fut élu le 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 9.407 voix contre 6.469 à M. de Possesse, député sortant, membre de la droite. Siégeant sur les bancs des républicains, il appartint à diverses commissions spéciales. Intervenant au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1896, il demanda la création d'une commission de contrôle des dépenses de l'Etat (1895). Il rapporta le budget de l'imprimerie nationale de l'exercice 1898, et à propos de la loi de finances du même exercice, souleva la question des droits de timbre des récipissés délivrés pour les colis agricoles (1898). Il déposa en outre deux propositions de loi : l'une relative à la responsabilité civile des Ministres (1894), l'autre concernant l'institution d'une caisse foncière en vue de faciliter la mobilisation des biens ruraux (1897).

Réélu aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, au deuxième tour de scrutin, par 11.015 voix contre 6.725 à M. de La Rochefoucauld, il appartint à la Commission des crédits et à celle du budget, pour l'exercice 1899. Son activité se ralentit ; il se borna à déposer une proposition de loi sur l'évaluation du revenu net des propriétés non bâties. Sa santé ébranlée, ne lui permit pas de donner sa mesure. Il devait mourir prématurément le 17 février 1899 à Paris, alors qu'il n'avait que 46 ans.

Le Président Paul Deschanel, en prononçant son éloge funèbre à la séance du 20 février, exprima les sentiments de regrets unanimes de la Chambre devant cette disparition aussi subite qu'inattendue : « Gaston Bozérian, déclara-t-il, était, comme son regretté père, un homme de conscience et un laborieux... Il nous a été ravi dans la force de l'âge, au moment même où ses connaissances acquises, et un persévérant travail commençaient de le désigner pour de plus hauts emplois. »

BOZÉRIAN (Jean) François, Jeannotte), né le 28 octobre 1825 à Paris, mort le 9 mars 1893 à Paris.

Représentant du Loir-et-Cher à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.
Sénateur du Loir-et-Cher de 1876 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. I, p. 468).

En 1889, il se fit entendre sur le livre III du Code rural et sur les syndicats de communes ; en 1890, il revint sur le Code rural à propos de la police rurale et administrative ; il intervint en outre : sur les marques de fabrique et de commerce, sur les accidents du travail, sur le régime des raisins secs, sur l'aggravation des peines en cas de récidive, sur les contributions et les taxes y assimi-

lées, sur les droits de l'époux sur la succession de son conjoint, et interpella le Gouvernement sur les difficultés que rencontrent les marins dans les pêcheries de Terre-Neuve. En 1891, il s'intéressa à l'adoption d'une heure légale en France et aux arrêtés administratifs agréant des gardes particuliers. Puis son activité s'amoindrit et à la séance du 10 mars 1893, le Président Jules Ferry annonça son décès au Sénat et prononça son éloge funèbre : « Il comptait ici, vous le savez, beaucoup d'amis et pas un adversaire ; il charmait par sa loyauté, sa bonne grâce, sa belle humeur. Il manquera grandement au Sénat. Saluons, messieurs, cette existence si bien remplie, toute faite de travail et de patriotisme. » Il était âgé de 68 ans.

Outre les nombreux rapports qu'il présenta au Sénat, il est l'auteur d'ouvrages de droit civil et constitutionnel. Il fut le directeur des *Annales de la propriété industrielle, artistique et littéraire* et du *Dictionnaire Universel de la Bourse*. Il présida l'alliance chrétienne.

BOZONET (Marie, Honoré, *Paul*), né le 10 janvier 1852 à Montrevel (Ain), mort le 11 juin 1935 à Montrevel.

Député de l'Ain de 1903 à 1914.

Docteur en médecine, installé à Montrevel, son pays natal où son dévouement à tous, son esprit de charité, étaient devenus légendaires, Paul Bozonet était destiné à être porté par ses compatriotes aux assemblées locales et au Parlement.

Il débuta dans la politique en 1886, comme conseiller général du canton de Montrevel pour le rester jusqu'en 1922. Maire de Montrevel en 1892, il devait conserver son écharpe jusqu'en 1925.

Il accéda à la députation à une élection partielle qui eut lieu le 18 octobre 1903, dans la 2e circonscription de Bourg-en-Bresse pour pourvoir au remplacement de M. Hippolyte Herbet décédé le 7 août précédent. Il emporta le siège par 7.675 voix contre 6.693 à M. Goujon. Inscrit au groupe radical, il appartint à diverses commissions spéciales, mais ne prit jamais la parole en séance publique.

Réélu aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 9.942 voix contre 4.841 à M. Villefranche et à celles du 24 avril 1910, par 7.911 voix contre 4.320 à M. Guillermin, toujours au premier tour, il siégea dans diverses commissions spéciales et, en 1910 à celle de l'agriculture et à celle des comptes définitifs. Ses activités se bornèrent au dépôt d'un rapport sur un projet de loi déclarant d'utilité publique les travaux de restauration à effectuer dans le périmètre de la Valserme (Ain).

Il échoua aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, n'ayant obtenu au deuxième tour de scrutin que 6.121 voix contre 7.511 à M. Derognat qui lui succéda.

Il reprit son cabinet médical à Montrevel, où il mourut le 11 juin 1935, âgé de 83 ans. Il avait eu la douleur de perdre son fils aîné au Vieil Armand pendant la guerre de 1914-1918.

BRACHARD (Emile, Victor, Léon), né le 29 avril 1887 à Romilly-sur-Seine (Aube), mort le 31 décembre 1944 à Ste-Savine (Aube).

Député de l'Aube de 1932 à 1942.

Journaliste, rédacteur en chef du *Petit Troyen*, Emile Brachard se présenta aux élections générales législatives des 1er et 8 mai 1932, dans la circonscription d'Arcy-sur-Aube — Nogent-sur-Seine. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, par 9.309 voix contre 6.650 à M. Camille Bouhenry, député sortant. Inscrit au groupe radical-socialiste, il fut nommé membre de la Commission du travail, de celle des programmes électoraux, de celle du suffrage universel, et de la Commission supérieure du travail. Il fit preuve d'une grande activité, intervenant souvent à la tribune, notamment sur : les locataires commerçants menacés d'expulsion, le remboursement ou la conversion de divers fonds publics, la politique agricole du Gouvernement (1932) ; la défense du marché du blé (1932, 1933, 1934) ; l'amnistie, l'impôt sur les spécialités pharmaceutiques, la protection des riverains de la Seine, les achats de blé pour l'armée, l'ouverture de débits de boissons, le rétablissement de l'équilibre budgétaire (1933) ; les pensions civiles et militaires, la liberté de la presse, les retraites des cheminots, les cheminots révoqués et réintégrés (1935) ; le recrutement de l'armée, la réduction des loyers à usage d'habitation ou professionnel, le régime des retraites des agents des grands réseaux des chemins de fer (1936). Il déposait en même temps des propositions de loi sur l'extraction des farines (1933), sur l'organisation du marché du blé (1934), et un rapport sur une proposition de loi relative au statut professionnel des journalistes (1935).

Réélu aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 9.052 voix contre 7.238 à M. André Mutter, il appartint aux commissions du travail dont il devint vice-président, à celle des pensions civiles et militaires et continua de siéger à la Commission supérieure du travail. Son activité ne se ralentit pas. On l'entendit parler : de l'office national professionnel du blé ; des grands travaux destinés à lutter contre le chômage, des pensions civiles et militaires, des procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits du travail, de la modification de la loi de 1881 sur la presse, du budget du travail, de la santé publique, de l'agriculture et de la loi de finances de l'exercice 1937, de l'amnistie (1936) ; des rapports entre producteurs agricoles, commerçants et industriels, de la situation des personnels de l'Etat, de la propriété culturale, de la révision du taux forfaitaire des pensions (en qualité de rapporteur), de la législation relative aux loyers, des budgets de la santé publique, des travaux publics, du commerce et de l'industrie, de l'agriculture et de la loi de finances de l'exercice 1938 ; des budgets de l'agriculture, de la santé publique des travaux publics et de la loi de finan-

ces de l'exercice 1939 (1938) ; du droit d'auteur et du contrat d'édition, de l'amnistie, des budgets du travail, de l'agriculture et des travaux publics de l'exercice 1940 (1939) ; et il interpella le Gouvernement sur l'accident de chemin de fer du 21 janvier 1940 à Saint-Julien, près de Troyes, et sur la politique agricole du Gouvernement (1940). Il déposa en outre des rapports sur des propositions de loi relatives aux pensions des caporaux-chefs, caporaux, soldats, quartiers-maîtres et marins (1937 et 1938).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain, puis se retira à Sainte-Savine, où il mourut quatre ans plus tard, le 31 décembre 1944, à 57 ans.

BRACKE (ALEXANDRE, MARIE DESROUSSEAUX, dit), né le 29 septembre 1861 à Lille (Nord), mort le 25 décembre 1955 à Paris (14e).

Député de la Seine de 1912 à 1924.
Député du Nord de 1928 à 1936.

Alexandre Desrousseaux, dit Bracke, était l'un des sept enfants du célèbre chansonnier Alexandre Desrousseaux, auteur du populaire « Petit Quinquin ».

Boursier de Lille, puis de l'État, Bracke est bachelier ès lettres en 1879. Il entre au Lycée Louis-le-Grand pour y préparer l'Ecole normale supérieure, y accède en 1881, en sort en 1884 et est reçu premier à l'agrégation.

Durant ses années d'Ecole normale, il publie des articles dans des revues et journaux socialistes qu'il ne peut signer de son nom. C'est alors qu'il adopte le nom de sa mère, née Bracke, qu'il devait définitivement conserver.

Il est envoyé en 1885 à l'Ecole française de Rome où pendant deux ans il affronte les textes anciens et devient un remarquable déchiffreur de manuscrits.

Rentré en France, il est nommé en 1887 Maître de conférences, chargé du cours de philosophie grecque à la Faculté de lettres de Lille, puis à la Sorbonne où il devient en 1896 directeur d'études adjoint et en 1915 directeur d'études à l'Ecole des Hautes études. Entre-temps il prépare pour l'Institut un mémoire sur les manuscrits d'Hérodote.

Ami de Jules Guesde, membre du comité général des organisations socialistes, Bracke devient en 1889 secrétaire du parti ouvrier français, puis membre du comité général des organisations socialistes en 1899, enfin secrétaire pour l'extérieur du parti socialiste de France. C'est le point de départ d'une carrière politique prodigieusement active. Il écrit des articles pour *Le Travailleur du Nord* fondé par Gustave Delory à l'aurore du mouvement ouvrier, pour *Le Socialiste* quotidien qu'il crée avec Jules Guesde, pour le *Petit sou*, pour *l'Humanité* de Jean Jaurès, pour le *Combat social* et enfin, après la guerre de 1914-1918 pour le *Peuple libre* qui redresse la situation socialiste à Lille après la scission de Tours.

Sa carrière parlementaire commence le 14 avril 1912 où il est élu député à une élection partielle dans la 1re circonscription du 14e arrondissement de Paris, en remplacement de M. Messimy, démissionnaire. Il obtient au deuxième tour de scrutin, 6.810 voix contre 6.054 à M. Chatenet son principal adversaire.

Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il est réélu au deuxième tour par 7.408 voix contre 5.463 à M. Chatenet et 5.359 à M. Latour.

Le 16 novembre 1919, le renouvellement de la Chambre a lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Bracke prend la tête de la liste du parti socialiste qui a trois élus. Il obtient personnellement 45.337 voix dans la 3e circonscription de la Seine, sur 189.797 votants.

Le 11 mai 1924, il est à la tête de la liste d'unité socialiste et ouvrière qui essuie un échec. Il ne recueille que 13.119 voix sur 201.612 votants.

Il abandonne alors le département de la Seine pour se présenter aux élections législatives suivantes dans la 4e circonscription de Lille où ses amis l'appellent pour combler le vide creusé par la mort de Delory. Il est élu au scrutin de ballottage, le 29 avril 1928 par 6.954 voix contr 5.034 à M. Leleu et 3.013 à M. Hentgès, et il retrouve ce même siège aux élections générales des 1er et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, par 8.523 voix contre 4.788 à M. Viellefon et 2.317 à M. Hentgès.

En 1936, malgré l'insistance de ses amis, il renonce à son mandat de député pour se consacrer à des travaux littéraires importants qu'il craint de ne pouvoir achever.

Il assume pour la première fois la charge d'édile en 1929 en se faisant élire conseiller municipal de Lille. Et ici se situe un épisode qui témoigne de sa fidélité à ses amitiés et à ses convictions : la liste socialiste était passée toute entière, à l'exception d'un seul de ses membres : Roger Salengro, maire de Lille, victime d'un panachage ingénieux réalisé par ses adversaires politiques. Bracke s'insurge et passe à la contre-attaque.

Il se fait élire maire de Lille, puis démissionne pour affronter à nouveau le suffrage universel en compagnie de Salengro. Les deux hommes sont réélus, l'un retrouvant son siège de conseiller municipal, l'autre son écharpe de maire qui lui avait été momentanément arrachée. C'est ainsi que Bracke dirigea la mairie de Lille pendant huit jours. Il devait retrouver son mandat de conseiller municipal aux élections de 1935.

A la Chambre des députés, il appartint à la Commission de l'armée, à celle des programmes électoraux, à la Commission spéciale chargée d'examiner s'il y avait lieu de mettre en accusation un ancien Ministre de l'Intérieur (Louis Malvy), à celle de l'enseignement et des beaux-arts, à celle chargée d'examiner les divers traités de paix, à celle du règlement, à celle du suffrage universel, à celle des affaires étrangères et à celle d'Alsace et de Lorraine.

Il fut élu vice-président de la Cham-

bre le 14 janvier 1936, mais n'occupa ce siège que durant quelques mois, jusqu'à la fin de la législature qui fut aussi la fin de son mandat.

Ses nombreuses interventions firent toujours recette, tant son humour et ses formules à l'emporte-pièce étaient goûtés de l'auditoire. Sa vigueur intellectuelle, ses yeux bleus pleins de malice, son longnon oscillant, sa moustache hérissée étaient légendaires et l'on attendait de lui le trait d'esprit imprévu dont il avait le secret et dont il riait lui-même... n'avait-il pas dit : « Quoi de plus sérieux que le rire ! »

Son apparence rude et quelque peu bougonne cachait une extrême sensibilité et un cœur d'or. Il s'était fait le défenseur passionné des droits de la femme. En 1930, grâce à un subterfuge plein de finesse, emprunté à son inépuisable sac à malices, il arriva à lier la question du vote des femmes à la loi de finances : le devoir fiscal étant, de par la déclaration des droits de l'homme, rattaché au droit de concourir à l'établissement des impôts et d'en surveiller l'emploi, devait impliquer le droit de vote... Mais il ne fut pas suivi.

Sa puissance de travail était étonnante. Il pensait, en ne demandant pas le renouvellement de son mandat en 1936, se libérer quelque peu de la politique pour se pencher davantage sur ses ouvrages d'érudition. Mais la victoire du Front populaire, cette même année, bouleversa ses plans. Léon Blum ayant pris la tête du Gouvernement, Bracke prit la direction du *Populaire* pour y mener en faveur de la justice sociale un combat parallèle à celui du Président du Conseil.

Il mena de front travaux intellectuels et action politique. La littérature grecque ancienne, alexandrine et bizantine, lui avait livré tous ses secrets. Homère, Epicure, Procope lui étaient aussi familiers que nos écrivains modernes. Auteur d'éditions annotées de Lucien, de Babrius, d'Hérodote, de Sophocle, il donna la première traduction française complète des œuvres de Bacchylide de Leos (v^e^ siècle avant-J.C.), retrouvées sur des papyrus égyptiens. Cet ouvrage reçut le prix Jules Janin de l'Académie française. L'Académie des inscriptions et belles lettres lui décerna le prix Alfred Croisset pour l'ensemble de ses œuvres philosogiques.

Il traduisit Nietszche, Liebnecht, Kautsky, Bebel, Rosa Luxembourg, Victor Adler, Befort, Bax, Hyndman, Marx et Engels.

Cela ne l'empêchait pas d'aller jusqu'au bout de tous les congrès socialistes où avec son éloquence prenante et imagée, il savait à la fois évoquer le passé (sa mémoire était prodigieuse) et envisager l'avenir.

Profondément humain, il avait en l'individu pris comme entité, une confiance inébranlable quelle que fût par ailleurs la richesse de son essence. On lui doit ce mot « Le parti n'a pas besoin de surhommes, mais d'hommes sûrs ». En dépit de son âge, il participa activement à la résistance pendant l'occupation. Il fut arrêté par les Allemands ainsi que sa femme. Mais une ferme protestation des milieux universitaires lui valut d'être relâché. Toutefois, il ne retrouva Mme Bracke, incarcérée à Fresnes, qu'après la Libération, ayant échappé de justesse à la déportation.

Son étonnante vitalité, sa mémoire et sa vigueur intellectuelle restées intactes, faisaient douter de l'inexorabilité du sort. Le patriarche de la S.F.I.O. s'éteignit cependant à Paris, le 25 décembre 1955, à 94 ans. Pour respecter ses dernières volontés, sa disparition ne fut annoncée que trois jours plus tard. Non seulement le parti socialiste, mais le pays tout entier et spécialement les sphères intellectuelles venaient de subir une perte irréparable.

Mais sa personnalité était de celles qui marquent de façon indélébile leur entourage. Ceux qui l'ont connu n'oublieront pas ce professeur qui ne fut pas pédant, cet universitaire qui ne fut jamais emphatique, cet homme simple, naturel et bon et cet adversaire toujours courtois.

BRAGER DE LA VILLE-MOYSAN

(Eugène, Joseph, Antoine), né le 16 juin 1862 à Nantes (Loire-Inférieure), mort le 6 mars 1936, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Sénateur d'Ille-et-Vilaine de 1904 à 1933.

Fils de François, Exupérie Brager de La Ville-Moysan conseiller à la Cour d'appel de Rennes, mis à la retraite d'office en vertu de la loi du 30 août 1883 sur la réforme de l'organisation judiciaire, Eugène Brager de La Ville-Moysan, ses études de droit terminées, s'inscrivit au barreau de Rennes.

Il débuta dans la politique comme conseiller général d'Ille-et-Vilaine et à 42 ans, le 15 mai 1904, entra au Sénat, à l'occasion d'une élection partielle, en remplacement de M. Henri Guérin, décédé. Il fut élu au premier tour de scrutin, par 627 voix contre 507 à M. Martin-Métairie, sur 1.134 suffrages exprimés. Il devait être réélu au renouvellement du 7 janvier 1906, au premier tour de scrutin, par 651 voix sur 1.126 votants ; à celui du 11 janvier 1920, au deuxième tour, par 561 voix sur 1.096 votants ; et à celui du 6 janvier 1924, au premier tour, par 569 voix sur 1.097 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il siégea dans diverses commissions et notamment à celle d'initiative parlementaire, à celle de l'hygiène, de l'assistance de l'assurance et de la prévoyance sociales, à la Commission de la comptabilité et à celle des travaux publics et de l'agriculture. Il appartint en outre au comité consultatif des assurances contre les accidents du travail.

Son activité fut intense. Il n'est guère de discussions auxquelles il n'ait participé. Nous citerons cependant ses interventions sur : la suppression de l'enseignement congréganiste (1904) ; le recrutement de l'armée, les sociétés d'assurances sur la vie, le budget de la guerre

de l'exercice 1905, la représentation des pauvres et les établissements d'assistance, l'amnistie en cas de faillite simple et d'indiscipline militaire, la séparation des Eglises et de l'Etat (1905) ; les actes de corruption dans les opérations électorales, la liberté et le secret du vote, le budget de l'agriculture et des travaux publics de l'exercice 1906, la saisie-arrêt sur les salaires des ouvriers et employés, l'emploi des composés de plomb dans la peinture, l'exercice public des cultes (1906) ; le budget des travaux publics, des P.T.T., des cultes et la loi de finances de l'exercice 1907, la protection des mères et des nourrissons, la réglementation des débits de boissons, le budget de l'agriculture, de la guerre et des colonies de l'exercice 1908 (1907) ; la modification de l'article 310 du Code civil sur le divorce, le budget de l'agriculture, des P.T.T. et des colonies, et la loi de finances de l'exercice 1909 (1908) ; la constitution d'un bien de famille insaisissable, la réglementation du travail du personnel des chemins de fer, les retraites ouvrières (1909) ; le budget des colonies, des P.T.T. et la loi de finances de l'exercice 1910 (1910) ; les catastrophes sur l'Ouest-Etat, le budget de l'intérieur, du travail, de l'agriculture, des P.T.T. et la loi de finances de l'exercice 1911, le recrutement et l'avancement des juges de paix, les retraites du personnel des grands réseaux de chemins de fer (1911) ; le budget de l'intérieur, des chemins de fer de l'Etat et la loi de finances de l'exercice 1912, la protection et l'assistance aux mères et aux nourrissons (1912) ; le budget des chemins de fer de l'Etat, des P.T.T. et la loi de finances de l'exercice 1913 (1913) ; l'impôt sur le revenu, l'affichage électoral, les cadres et effectifs de l'armée, le budget des travaux publics, des chemins de fer de l'Etat et la loi de finances de l'exercice 1914, la durée du travail dans les établissements industriels de l'Etat (1914) ; l'expropriation pour cause d'insalubrité publique, l'institution d'une Croix de guerre (1915) ; la taxation des denrées alimentaires, les baux à loyers, la taxation des beurres et fromages, l'impôt général sur les revenus (1916) ; le repos du samedi après-midi pour les femmes travaillant dans certaines industries (1917) ; l'enseignement professionnel de l'agriculture (1918) ; la prime de démobilisation, les pensions de terre et de mer, le régime des jeux, le transport des phosphates d'Algérie en France, les locations verbales, la spéculation illicite sur les loyers (1919) ; l'avance de l'heure, les habitations à bon marché, le personnel des préfectures et sous-préfectures, la consommation du papier, les nouvelles ressources fiscales, l'éducation physique et la préparation militaire obligatoire, l'amnistie, la propriété commerciale (1920) ; les denrées alimentaires, les locataires de bonne foi, le budget des monnaies et médailles, de la guerre, et la loi de finances de l'exercice 1921, les baux à loyers, le nouveau régime des chemins de fer (1921) ; le régime des loyers, les tarifs des transports des produits agricoles (1922) ; le recrutement de l'armée, la hausse illicite des loyers, le régime des pensions (1923) ; les fonctionnaires mobilisés, les locaux d'habitation et à usage commercial ou industriel, les obligations et les parts de fondateurs, l'approvisionnement en blé, en farine et en pain (1924) ; le budget de l'agriculture, du travail et de l'instruction publique de l'exercice 1925, la création d'une banque d'émission à Madagascar, la politique suivie en Syrie (1925) ; les accidents du travail agricole, les permissions agricoles (1926) ; l'apprentissage, les actions à vote plural, l'exonération de l'impôt sur le chiffre d'affaires en faveur de certaines œuvres, les baux à ferme, les assurances sociales, le rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés, les mines de potasse d'Alsace (1927) ; l'organisation générale de la Nation pour le temps de guerre, les baux à longue durée, les conventions douanières, les services maritimes postaux entre la France, le Mexique et les Antilles (1928) ; l'indemnité de plus-value des baux ruraux, les droits de douane sur les céréales panifiables, l'application des assurances sociales à l'agriculture, la tuberculose des bovidés et la salubrité des viandes, les rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitations, le commerce des blés (1929) ; les assurances sociales, les logements à loyers modérés, les dégrèvements d'impôts, les caisses de crédit agricole mutuel, les prêts à court terme (1930) ; les emprunts des colonies, les droits de douane sur les poissons de mer, l'outillage national (1931) ; la distribution d'énergie électrique, les bénéfices agricoles, les sociétés coopératives de meunerie (1932).

Aux élections du 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933), il n'obtint, au premier tour de scrutin, que 507 voix sur 1.103 votants, et se désista avant le second tour.

Il se retira à Rennes, où il mourut trois ans plus tard, le 6 mars 1936, à 74 ans.

BRAIBANT (MAURICE, FAUSTE), né le 16 septembre 1863 à Paris, mort le 3 mars 1922 à Paris.

Député des Ardennes de 1910 à 1919.

Issu d'une vieille famille ardennaise, Maurice Braibant, ses études juridiques terminées, prend la tête d'une étude d'avoué, en 1890, à Largentières. Mais, causeur éloquent, il préfère utiliser ses dons d'orateur en se faisant inscrire, comme avocat, au barreau de cette ville en 1893. Deux ans plus tard, il réussit à concilier les deux ministères en devenant avoué-plaidant à Bar-le-Duc. Cependant, la magistrature l'attire. Est-ce une vocation ? Il estime en tout cas que l'expérience vaut d'être tentée et il obtient un poste de juge suppléant à Reims, qu'il ne conserve que pendant un an. Il repoint Paris en 1900 pour se faire recevoir avocat à la Cour d'Appel. Il plaide pendant huit ans et revient à la magistrature assise en se faisant nommer

juge au tribunal civil de Laon, fonctions qu'il remplira jusqu'à son élection à la Chambre des députés.

Dans cette alternance, il ne franchit jamais les limites du domaine judiciaire, auquel il resta constamment attaché, et il devait lui donner les preuves de sa fidélité en fondant et en présidant l'association amicale de la magistrature.

Il débute dans la politique en 1901, comme conseiller d'arrondissement du canton de Château-Porcien (Ardennes). Il le reste pendant quatre ans. L'année suivante, il est porté à la mairie d'Herpy et siège au conseil général des Ardennes de 1904 à sa mort.

Après un essai infructueux aux élections générales législatives de 1902, il est élu de justesse député de la circonscription de Rethel, le 8 mai 1910, au scrutin de ballottage, par 5.763 voix contre 5.743 à M. Achille Sandrique, député sortant. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il siège à la Commission de l'armée, à celle du suffrage universel et à celle des comptes définitifs. Il se révèle un parlementaire laborieux en participant à des débats difficiles : au cours de la discussion du budget de l'instruction publique de l'exercice 1911, il plaide la cause des instituteurs et des institutrices des cours complémentaires ; au cours de celle du budget de l'agriculture de l'exercice 1913, il traite la question des primes à la culture du lin et du chanvre ; il se préoccupe de l'inspection sanitaire des viandes destinées à la consommation (1912) et de l'organisation du crédit au petit et moyen commerce, et à la petite et moyenne industrie (1914). Il dépose dans le même temps des propositions de loi relatives aux droits de circulation sur les vins (1911), aux loteries en participation (1911), à l'instruction préalable en matière de crimes et de délits (1911) ; aux privilèges établis sur les récoltes (1913).

Son patriotisme et son pressentiment d'un prochain conflit lui font voter la loi portant à trois ans la durée du service militaire (1913).

Il est réélu aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, par 5.966 voix contre 5.176 à M. Meunier. Sa compétence juridique lui vaut de siéger à la Commission de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle. Il entre, en outre à celle des dommages de guerre, à celle des décrets et à celle chargée de l'examen des traités de paix. Il se fait entendre sur le statut des réfugiés (1918), et sur l'achat de jeunes chevaux (1919), tandis qu'il dépose des propositions de loi concernant : la répression du crime de mutilation volontaire (1916), le logement et l'installation des réfugiés et rapatriés (1918), les juges suppléants près le tribunal civil de la Seine (1918), la démobilisation des soldats en pays libérés (1918), etc. Il est en même temps chargé des rapports sur des projets et propositions de loi relatifs à la réhabilitation des condamnés (1915), à la répression de l'insoumission et de la désertion dans l'armée de mer (1915), au fonctionnement des Cours d'appel et des tribunaux de première instance en cas de mobilisation générale (1916), à la répression de la désertion et de l'insoumission dans l'armée de terre (1917), à la situation des juges de paix des régions libérées (1919), etc.

Il ne se représenta pas aux élections générales du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste.

Pendant toute la durée de la guerre, il s'occupa activement de la « Fraternelle ardennaise », pour le secours aux réfugiés et soldats. Il légua aux Bibliothèque et Musée de la guerre la correspondance très volumineuse et très diverse qu'il reçut de 1914 à 1918.

Il présida en outre « Le Foyer du Soldat » de Paris. Ces services lui valurent la croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Il mourut prématurément, à Paris, le 2 mars 1922, alors qu'il n'avait que 59 ans.

Il avait publié : *Là-bas, promenade en Alsace* (1895) ; *Serena* (1896), et divers ouvrages de jurisprudence.

Il était le père de M. Charles Braibant, directeur général honoraire des Archives de France.

BRAISE (Félix), né le 9 avril 1893 à Taninges (Haute-Savoie), mort le 12 mars 1942 à Taninges.

Député de Haute-Savoie de 1928 à 1936.
Sénateur de Haute-Savoie de 1936 à 1942.

Descendant d'une vieille famille savoyarde, Félix Braise, ses études de notariat terminées, s'établit notaire à Saint-Jeoire, chef-lieu de canton voisin de sa commune natale.

Possédant les qualités de patience et de ténacité propres aux races montagnardes, très attaché au sol savoyard, sachant se dévouer en toutes circonstances, il s'acquit peu à peu l'estime de ses concitoyens qui l'envoyèrent siéger au conseil général de la Haute-Savoie, dont il devint vice-président. Il siégea à la Commission administrative jusqu'à sa mort.

Il se présenta aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928 dans la circonscription de Bonneville et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 7.587 voix contre 7.438 à M. Duboin son principal concurrent.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique, il appartint à la Commission des comptes définitifs et des économies, à celle de la législation civile et criminelle, et à celle des mines et de la force motrice.

Son activité fut étroitement liée aux intérêts généraux de la région qu'il représentait. C'est ainsi qu'il déposa une proposition de loi tendant au rétablissement du tribunal de Bonneville (1928).

Il se fit entendre au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1929 pour soutenir les sociétés musicales (1928) et du budget des travaux publics de l'exercice 1930 au sujet de la station de Chamonix-Mont-Blanc ; il

demanda en outre la création d'un diplôme d'honneur pour les anciens musiciens.

Réélu aux élections générales du 1er mai 1932, au premier tour de scrutin, par 8.213 voix contre 4.879 à M. Guy, il s'inscrivit au groupe de la Fédération républicaine.

Il siégea aux mêmes commissions que sous la précédente législature et entra à la Commission des postes, télégraphes et téléphones. Il essaya, par voie de proposition de loi, de remédier à la crise des hôtels de tourisme des stations climatiques, thermales et balnéaires de France et, par voie de proposition de résolution, d'obtenir du Gouvernement l'ouverture des pourparlers nécessaires avec l'Italie, pour le percement d'un tunnel routier sous le mont Blanc.

Il se présenta aux élections sénatoriales du 20 octobre 1935 (renouvellement du 1er janvier 1936) et fut élu au troisième tour de scrutin par 339 voix sur 669 suffrages exprimés. Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il appartint à la Commission des travaux publics.

Les circonstances ne lui permirent pas de continuer au Sénat l'œuvre à laquelle il s'était consacré à la Chambre. Il vota à Vichy, le 10 juillet 1940, les pouvoirs constituants au maréchal Pétain, comme la majorité de ses collègues.

Il mourut subitement, au cours d'une crise cardiaque, le 12 mars 1942 à Taninges, son pays natal. Il n'avait que 49 ans.

BRANDON (Raoul, Jacques, Ernest), né le 24 mars 1878, à Lucé (Eure-et-Loir), mort le 4 décembre 1941 à Assay (Indre-et-Loire).

Député de la Seine de 1928 à 1941.

Fils d'un ouvrier cloutier, aîné de douze enfants dont il devait être le soutien, sa vie durant, Raoul Brandon, élève doué et travailleur, put entrer à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris grâce à une bourse que lui attribua sa ville natale. En 1902 il obtint la première place à un concours organisé entre les architectes et les ingénieurs de la Seine, et deux ans plus tard se classa premier au concours international d'architecture.

Il avait été nommé, en 1902, professeur au lycée Saint-Louis, chargé des classes préparatoires à l'Ecole polytechnique. Envoyé en mission en Egypte où il prit un contact direct avec l'art de l'antiquité, il rentra à Paris pour être nommé professeur au lycée Louis-le-Grand. En 1911 il emporta la première des médailles de première classe au Salon des artistes français, et l'année suivante devint professeur à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts. Il rattacha son nom à un nombre considérable d'œuvres architecturales dont la conception relevait autant de la science que de l'art, parmi lesquelles la caisse d'épargne de Chartres peut être citée en exemple. Dès lors, sa renommée ne fit que grandir, et il devint membre du conseil supérieur des Beaux-Arts et président de la société libre des artistes français.

Réformé au moment où éclata la guerre de 1914, il écrivit un ouvrage technique sur les *Fortifications en campagne* qui s'adressait tout spécialement au génie militaire et contenait un précieux enseignement.

C'est après la guerre qu'il s'intéressa à la politique et accéda en 1925 au conseil municipal de Paris en même temps qu'au conseil général de la Seine où il représenta le quartier de la Sorbonne. Ce mandat lui fut renouvelé en 1929 et en 1935 et il devait le conserver jusqu'à sa mort. Membre de la Commission des beaux-arts, et du conseil général de la Commission du contrôle technique des travaux, il s'intéressa tout particulièrement aux classes intellectuelles, aux classes moyennes et au mieux-être des classes laborieuses.

Il se présenta aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928 dans la 1re circonscription du 5e arrondissement de Paris et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 4.787 voix contre 4.054 à M. Rollet-Maine. Il succédait à Paul Painlevé qui était allé poser sa candidature dans l'Ain. Inscrit au groupe républicain-socialiste, il entra à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, à celle du commerce et de l'industrie, à la Commission spéciale de reconstruction des édifices civils et culturels endommagés par les opérations militaires et à la Commission du suffrage universel. Il devint en outre membre du comité consultatif des entreprises de capitalisation et d'épargne. Son activité fut intense. Il s'intéressa tout particulièrement au programme de construction d'habitations à bon marché et de logements en vue de remédier à la crise de l'habitation, et des baux à loyer qu'ils fussent à usage commercial ou industriel ou destinés au logement (1928-1930). Il se fit entendre au cours de la discussion des budgets de l'instruction publique et des beaux-arts, des travaux publics, des pensions, de la santé publique, du travail, des exercices 1929, 1930, 1931-1932 et 1932, interpella le Gouvernement sur sa politique économique et sociale (1929) et intervint sur : les traitements des personnels civils et militaires de l'Etat, l'aménagement des fortifications déclassées de Paris (1930) ; la ratification de conventions entre l'Etat et la compagnie des pétroles, l'institution d'un congé annuel pour les travailleurs, la protection de la main-d'œuvre nationale, l'amnistie (1931) ; la péréquation des pensions (1932), etc.

Réélu aux élections générales des 1er et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, par 6.103 voix contre 2.949 à M. Cohen, il siégea à la Commission d'Alsace et Lorraine, à celles du commerce et de l'industrie, des P.T.T., des régions libérées et des affaires étrangères. Avec la même activité, il prit part aux discussions : des budgets de l'instruction publique et des beaux-arts des exercices 1933 et 1935 ; des baux à loyers d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel (1932) ; de la trans-

formation de magasins dits à « Prix unique » (1933) ; de la vente des fonds de commerce, des grands travaux contre le chômage (1934) ; du règlement des fonds de commerce et de la révision des baux commerciaux (en qualité de rapporteur) (1935) ; des assurances sociales en faveur des conducteurs de voitures publiques (1936).

Il retrouva son siège aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 6.558 voix contre 3.689 à M. Rollet-Maine. Membre de l'Union socialiste républicaine, il appartint à la Commission du règlement, à celle d'Alsace et Lorraine, à celle d'assurance et de prévoyance sociales, à celles du commerce et de l'industrie, de l'hygiène, et des P.T.T. Il fut en outre membre du comité consultatif des assurances sur la vie. Son activité ne se ralentit pas. Il se fit entendre dans de nombreux débats sur : les budgets des beaux-arts, de la santé publique, du commerce et de l'industrie, des services d'Alsace et Lorraine des exercices 1937, 1938, 1939 et 1940 ; les prix de vente des fonds de commerce (en qualité de rapporteur) ; les délais aux commerçants industriels et artisans (en qualité de rapporteur) ; la situation des personnels de l'Etat, les baux de locaux à usage commercial et industriel (en qualité de rapporteur), l'exposition internationale des arts et techniques de 1938 (1937) ; l'industrie et le commerce de détail de la chaussure (1939). Outre ses rapports sur les loyers commerciaux ou industriels, il déposa plusieurs propositions de loi concernant : la propriété artistique, la réorganisation des musées de province, la responsabilité des architectes, la protection des droits des auteurs lyriques, etc. Il était président du groupe de l'art.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain, et mourut un an avant l'expiration légale de son mandat, le 4 décembre 1941, à Assay, dans l'Indre-et-Loire, âgé de 63 ans.

Il s'était détaché en 1938 de l'Union socialiste et républicaine.

BRANGIER (Pierre, Armand), né le 7 septmebre 1859 à Breloux-la-Crèche (Deux-Sèvres), mort le 26 août 1944 à La Rochebeaucourt (Dordogne).

Sénateur des Deux-Sèvres de 1920 à 1927.

Fils d'un docteur en médecine qui fut républicain sous l'Empire et qui exerçait à Breloux, neveu de deux médecins établis l'un à Echiré, l'autre à Vautebis dans les Deux-Sèvres, Pierre, Armand Brangier fit ses études classiques au lycée Fontanes de Niort, les poursuivit à Poitiers, enfin à Paris en vue d'entrer aussi dans la carrière médicale. Mais ses aptitudes scientifiques dérivèrent bientôt vers l'industrie où son activité trouvait un champ plus vaste.

Pendant plusieurs années, il dirigea une distillerie d'alcool de betteraves fondée par son père aux Estrées, près de La Crèche.

La renommée qu'il s'était acquise et la popularité dont il jouissait lui valurent d'être élu maire de Breloux où il contribua à la fondation de la laiterie coopérative de La Crèche, dont il fut le premier président.

Partisan de l'association de l'agriculture et de l'industrie, il conçut le projet, qu'il considérait comme plein d'avenir de faire de l'alcool le véritable « pétrole français ». Il n'aboutit pas aux résultats attendus, l'alcool ayant augmenté sans cesse de prix, tandis que se développait l'industrie des raffineries de pétrole.

Pierre, Armand Brangier n'hésita cependant pas à fonder une importante association technique qui groupa les grands distillateurs de France, les fabricants de vernis et de produits chimiques, sous la dénomination d' « Association pour l'emploi industriel de l'alcool ». Il en fut le président pendant cinq années et organisa, en cette qualité, deux expositions internationales de l'alcool à Paris, à la Galerie des machines et au Grand Palais qui eurent beaucoup de retentissement ; au cours de ces manifestations le public put assister à des courses d'automobiles alimentées par l'alcool, à titre de démonstration.

L'Amérique l'attirait en raison de ses immenses ressources en matières première et de ses vastes champs ouverts à l'expérimentation industrielle. Il fit plusieurs voyages d'études en Californie en 1903 et 1904 et alla s'y fixer avec sa famille en 1905. C'est proche de la côte du Pacifique qu'il mit en application ses nouveaux projets de fabrication plus économique de l'alcool et qu'il fonda une importante distillerie à laquelle il annexa d'autres fabrications telles que : potasse, fourrages mélassés, vernis, glycérine, etc.

Lorsque la guerre de 1914 éclata, il n'était plus mobilisable. Il tint à servir néanmoins et intensifia ses fabrications utilisées par les armées alliées tandis qu'il favorisait la propagande française aux Etats-Unis. Il livra notamment à l'industrie américaine un procédé nouveau de fabrication de l'acétone qui permit à l'Angleterre, à qui ce produit faisait défaut pour la fabrication d'explosifs puissants, de renouveler régulièrement ses stocks. Et, tandis que son fils aîné était aux armées, sa femme et ses deux filles venaient créer à Paris l'œuvre du « Vestiaire franco-américain » qui, avec d'autres concours particuliers vint efficacement en aide aux populations réfugiées dans la capitale. Il fut également le bienfaiteur de « l'Orphelinat des armées » dont un des établissements porte le titre de « Fondation P.A. Brangier ».

En 1917 il rentra définitivement en France sans avoir réalisé ses intérêts sis en Amérique et se fixa dans sa commune natale pour y transférer une des industries qu'il exploitait aux U.S.A.

Il acquit cette même année *Le Mémorial des Deux-Sèvres*, journal indépendant qu'il désira développer et mettre au service de la cause de la France et de la République.

Il fit acte de candidature au renouvellement sénatorial du 11 janvier 1920, sous l'étiquette progressiste. Il fut élu au troisième tour de scrutin par 386 voix contre 375 à M. Aguillon sénateur sortant, radical-socialiste. Il se fit inscrire au groupe de l'Union républicaine et devint membre de la Commission de l'initiative parlementaire, de la Commission des finances, de celle des chemins de fer, de celle des transports et de l'outillage national, de celle des affaires étrangères et de politique générale des protectorats. Il participa à de nombreuses discussions parmi lesquelles il faut citer : le relèvement des taxes postales, les nouvelles ressources fiscales, le budget de l'exercice 1920 (1920) ; le budget de l'exercice 1921; il développa une interpellation relative aux désordres financiers et administratifs, s'intéressa à la sécurité des voyageurs, à la fréquetation scolaire, à l'inexécution du traité de paix et du programme ministériel, aux incidents de la Cour d'assises de Versailles, au budget de l'exercice 1922 (1921) ; aux garanties à exiger de l'Allemagne (1922) ; à la hausse du prix du sucre, à la police de la chasse, au régime des pensions, aux baux à loyer, à la perception des impôts (1923) ; aux ressources fiscales aux loyers commerciaux ou industriels, à l'amnistie, à l'organisation des cadres de réserve, aux habitations à bon marché (1924) ; aux conseils de préfecture, aux céréales et farines, au budget de l'exercice 1925, aux décorations de l'aéronautique, aux établissements de bienfaisance privés (1925) ; à la limitation des heures de travail dans les établissements industriels (1926).

Il se fit battre au renouvellement du 9 janvier 1927, par M. Hery, radical-socialiste, au premier tour de scrutin, n'obtenant que 305 voix contre 410 à son adversaire.

Il reprit la direction de ses affaires à Breloux puis alla se fixer en Dordogne où il mourut, le 26 août 1944, à La Rochebeaucourt, à 85 ans.

BRARD (ALFRED), (Morbihan), Voy. ALFRED-BRARD.

BRAS (GEORGES, THOMAS), né le 7 mars 1859 à Saint-Sernin-du-Bois (Saône-et-Loire), mort le 13 janvier 1937 à Saint-Firmin (Saône-et-Loire).

Député de Saône-et-Loire de 1914 à 1919.

Ouvrier carrier et militant socialiste de Saône-et-Loire, Georges Bras profita de la popularité qu'il s'était acquise dans son arrondissement auprès des classes laborieuses pour se présenter aux élections générales législatives des 26 avril et 10 mai 1914 dans la deuxième circonscription d'Autun. Malgré qu'il ne fût investi d'aucun mandat local, il fut élu, au deuxième tour de scrutin par 9.636 voix contre 8.471 à M. Coureau. Inscrit au groupe socialiste, il appartint à la Commission des comptes définitifs et des économies et à celle des pensions civiles et militaires. Il intervint au cours de la discussion d'interpellations sur la mise en sursis des agriculteurs des classes 1888 et 1889 (1917) et sur les dépenses militaires et les dépenses exceptionnelles des services civils, au cours de l'examen des crédits provisoires applicables au deuxième trimestre 1918.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il figurait en quatrième position sur la liste socialiste qui n'eut aucun élu. Il obtint personnellement 35.515 voix sur 120.825 votants.

Après le congrès de Tours, en 1920, il passa au parti communiste, mais ne reparut plus au Parlement.

Il reprit son travail d'ouvrier carrier à Saint-Firmin, où il mourut le 13 janvier 1937, âgé de 78 ans.

BRASSEAU (PAUL), né le 21 septembre 1879 à Versailles (Seine-et-Oise), mort le 27 août 1956 à Annecy (Haute-Savoie).

Sénateur de Seine-et-Oise de 1936 à 1944.

Originaire de Versailles, Paul Brasseau accomplit sa carrière administrative à la préfecture de Seine-et-Oise. Chef de division chargé des services départementaux de ravitaillement de la population civile, puis des services économiques, il s'était attaqué sous la direction du préfet Bonnefoy-Sibour aux problèmes des lotissements insalubres et défectueux. D'un dévouement à toute épreuve et d'une activité inlassable, les maires de Seine-et-Oise l'avaient surnommé « Le père des mallotis ».

Les services ainsi rendus et la popularité dont il jouissait lui valurent d'être élu le 20 octobre 1935 sénateur de Seine-et-Oise au deuxième tour de scrutin par 1.215 voix sur 2.049 suffrages exprimés. Il ne devait ce succès qu'à lui-même, n'ayant jusque-là exercé d'autre mandat électif.

Il ne s'inscrivit à aucun groupe à la Haute-Assemblée mais appartint à la Commission de l'administration générale, départementale et communale, à celle de la législation civile et criminelle, à celle de l'air et à celle des travaux publics.

Il se fit entendre au cours de plusieurs débats parmi lesquels on doit retenir ceux relatifs à la réforme des finances départementales et communales, à la réforme fiscale (1936) ; à la modification de la loi monétaire du 1er octobre 1936, à la simplification de la gestion financière et à l'administration de la gestion du Ministère de la santé publique (en qualité de rapporteur), aux retraites des employés et ouvriers communaux, à la réglementation des halles centrales, au budget de l'éducation nationale de l'exercice 1938 (1937) ; à la situation des concierges (1938) ; au budget du travail de l'exercice 1940 (1939).

Il présenta en outre quelques rapports sur : le projet de loi portant réorganisation des cadres des bureaux de préfectures, sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser les collectivités locales à créer des taxes nouvelles (1936) ; sur le projet de loi ayant pour but la sim-

plification de la gestion financière et administrative du Ministère de la santé publique (1937).

Son hostilité au Gouvernement de Vichy qu'il avait déjà manifestée par un vote défavorable au projet de loi constitutionnelle, le 10 juillet 1940, lui valut d'être emprisonné par les Allemands, pendant de longs mois à la prison de Fresnes. Sa santé s'en trouva affectée. Il mourut subitement à Annecy, au cours d'une villégiature, le 27 août 1956, il était âgé de 77 ans.

BRAUD (Ernest, Jean, François-Xavier), né le 11 août 1846 à Rochefort-sur-mer (Charente-Inférieure), mort le 3 décembre 1915 à Rochefort-sur-Mer.

Député de la Charente-Inférieure de 1889 à 1898 et de 1902 à 1910.

Clerc de notaire à Rochefort, Ernest Braud en devint maire en 1888, puis entra au conseil général de la Charente-Inférieure pour y représenter le canton de Rochefort.

Nanti de ces mandats qui lui valaient une grande autorité dans la ville qu'il administrait et qu'il représentait à l'Assemblée départementale il fit acte de candidature aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889 dans la circonscription de Rochefort. Il fut élu au deuxième tour de scrutin par 8.249 voix contre 7.523 à M. Georges Roche, député sortant, bonapartiste.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale et appartint à diverses commissions spéciales. Son activité fut principalement orientée vers la défense des intérêts de sa région maritime. C'est ainsi qu'il intervint au cours des discussions sur : la création d'une école du service de santé de la marine et de trois annexes (1890), le bénéfice du quart de place dans les chemins de fer en faveur du personnel de la marine (1890) ; l'attribution d'allocations supplémentaires aux officiers et sous-officiers retraités avant les lois nouvelles (1892) ; le budget de la marine de l'exercice 1893 ; l'avilissement du prix du bétail (1893).

Réélu aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 8.733 voix contre 1.759 à M. Charles Dupon, il siégea dans diverses Commissions *ad hoc* et à celle de la marine. Il se fit entendre sur : les usines de conserves de Cherbourg et de Rochefort, l'approfondissement de la Charente (1895) ; la réintégration des ouvriers des arsenaux après leur service militaire (1896).

Il échoua aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, n'ayant obtenu au deuxième tour de scrutin que 6.459 voix contre 8.750 à l'amiral Rieunier qui lui succéda.

Mais il prit sa revanche aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902 en totalisant 8.235 voix au deuxième tour de scrutin, contre 5.991 à M. Martinaud-César, l'amiral Rieunier ne s'étant pas représenté. Il entra à la Commission des associations et congrégations, à celle de la marine et à celle des postes et télégraphes. Il s'intéressa au commissionnement du personnel secondaire des Lycées nationaux (1903) ; au budget de la marine de l'exercice 1904, au maintien des écoles annexes de médecine navale (1905) et au budget de la marine de l'exercice 1907.

Il retrouva son siège aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 7.891 voix contre 4.641 à M. Dubois. Il redevint membre de la Commission de la marine et entra à celle de la comptabilité. On l'entendit à la tribune sur : les ouvriers dessinateurs de la marine (1906 et 1907) ; sur les portiers-consigne (1908) ; sur l'indemnité de logement et de tenue des quartiers-maîtres et marins vétérans, les dessinateurs, les commis auxiliaires, les gardes-consigne, les travailleurs du livre, sur l'arsenal et la minoterie de Rochefort, sur les apprentis du port, et sur la mise en chantier de bâtiments (1910).

Aux élections générales du 24 avril 1910, M. de Lanessan le battit par 7.652 voix contre 6.845 à lui-même.

Il se tint désormais à l'écart de la politique et mourut, cinq ans plus tard à Rochefort, le 3 décembre 1915, âgé de 69 ans.

BRAVET (Emile, Claude), né le 15 novembre 1873 à Ceyzériat (Ain), mort le 21 janvier 1942 à Ambérieu-en-Bugey (Ain).

Député de l'Ain de 1928 à 1936.

Fils de notaire, notaire lui-même en même temps que propriétaire terrien, Emile Bravet débuta dans la politique comme conseiller général du canton d'Ambérieu-en-Bugey, et comme maire d'Ambérieu.

Il se présenta aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928 dans la circonscription de Bellay et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 9.164 voix contre 7.693 à M. Carrier.

Inscrit au groupe républicain socialiste, il entra à la Commission de l'armée, à celle des boissons, à celle des affaires étrangères et à celle du travail. Il prit part à la discussion du budget des travaux publics de l'exercice 1929 pour appeler l'attention du Gouvernement sur les incendies dues aux installations électriques défectueuses (1928), et du budget de la guerre de l'exercice 1930 pour s'informer de l'alimentation de la troupe (1929). Il déposait en même temps des propositions de loi relatives à l'exonération du droit de timbre en faveur des victimes de la guerre (1931) aux pensions proportionnelles des militaires de carrière (1931), et un rapport sur le statut des cantiniers militaires (1931), etc.

Réélu aux élections générales des 1er et 8 mai 1932 au deuxième tour de scrutin par 9.935 voix, contre 6.552 à M. Giguet, il conserva son siège à la Commission de l'armée et entra à la Commission des mines et de la force motrice, à celle de la marine militaire, à celle de l'aéronautique et à celle de l'hygiène. Il déposa une proposition de loi sur le statut des sous-officiers de carrière, des rap-

ports sur sa proposition de loi déposée sous la précédente législature sur le statut des cantiniers militaires (1933-1934), et sur une proposition de loi tendant à rendre obligatoire pendant la saison froide, le port de sous-vêtements dans les établissements d'enseignement public et d'enseignement libre (1936).

Il subit un échec aux élections générales du 26 avril 1936. Mis en minorité au premier tour de scrutin, il se retira au second tour. Son siège revint à M. Aimé Quinson.

Il mourut six ans plus tard, le 21 janvier 1942, à Ambérieu.

BRÉANT (Ernest, Alexandre), né le 25 décembre 1880 à Châteaubriant (Loire-Inférieure), mort le 10 février 1944 à Châteaubriant.

Député de la Loire-Inférieure de 1928 à 1936.
Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur en 1930.

Issu d'une famille bretonne du côté maternel et parisienne du coté paternel, venue s'installer à Châteaubriant depuis trois générations, Ernest Bréant fut envoyé pensionnaire au Lycée de Nantes, pour y faire ses études secondaires. Mais sa santé délicate ne lui permit pas de supporter longtemps l'internat, au grand regret de ses professeurs qui avaient apprécié la vivacité de son intelligence. Il dut poursuivre ses études par lui-même, aidé de ses dons naturels et de maîtres improvisés.

Tandis que son frère aîné, magistrat de carrière faisait au front, toute la guerre de 1914 à 1918 pour tomber finalement au combat de Tourotte le 10 août 1918, Ernest Bréant, d'abord mobilisé au 64e régiment d'infanterie était versé, dès le début des hostilités, dans l'armée auxiliaire.

Rendu à la vie civile, il vint retrouver son père établi mercier-épicier en gros à Chateaubriant, et qui négligeait son négoce pour faire de la politique active. Président du Comité républicain, il fut premier adjoint au maire de Chateaubriant, préparant ainsi la voie à son fils qui en fut élu maire le 10 décembre 1919.

Pendant vingt-deux ans il se consacra à l'administration de sa ville qui ne possédait encore ni électricité, ni service d'eau. Ernest Bréant s'attela à la tâche et les réalisations se succédèrent : électrification, adductions d'eau, construction d'écoles, d'un hôpital, de bains-douches, création d'un musée, installation de haras, amélioration de la voirie, etc.

Aristide Briand, plein d'admiration pour cette œuvre, lui manifesta son estime et sa sympathie et l'encouragea à se présenter aux élections générales législatives suivantes, sous son patronage.

Ses compatriotes lui avaient déjà marqué leur reconnaissance en l'envoyant siéger au conseil général le 19 juillet 1925.

Il fut élu député de la circonscription de Chateaubriant au scrutin de ballottage du 29 avril 1928, par 9.103 voix contre 8.353 à M. Charles Ginoux-Defermon, député sortant. Inscrit au groupe des républicains de gauche, il entra à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, à celle du commerce et de l'industrie, et à celle de l'administration générale, départementale et communale. Il traita la question des allocations familiales au cours de la discussion du budget du travail et de l'hygiène de l'exercice 1928. En 1930, il fut élu secrétaire de la Chambre, mais n'exerça pas longtemps ces fonctions, le portefeuille de Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur lui ayant été confié le 23 décembre dans le Cabinet Théodore Steeg qui venait de se former dix jours plus tôt. Mais il dut démissionner avec le Ministère le 22 janvier 1931, et reprendre sa place à son banc de député. Il avait déposé des propositions de loi tendant à la création d'une section du tribunal départemental de la Loire-Inférieure, à Chateaubriant (1929), et tendant à accorder une pension aux victimes du devoir privées de ressources du fait de leurs actes de courage (1929). Il avait été chargé en outre d'un rapport sur la proposition de loi ayant pour objet de transférer les cendres de Michelet, d'Edgard Quinet et d'Ernest Renan, au Panthéon (1929).

Réélu aux élections générales des 1er et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, par 9.257 voix contre 8.743 à M. Gautherot, il ne s'inscrivit à aucun groupe. Membre de la Commission d'administration générale, départementale et communale, de celle de la marine militaire, de celle des finances et de la Commission d'enquête sur les responsabilités encourues dans l'affaire Stavisky, il déposa deux propositions de loi, l'une tendant à associer Mme Doumer à l'hommage rendu par le Sénat au Président Paul Doumer (1932), l'autre tendant à exonérer les communes des impôts sur le chiffre d'affaires relatifs à leurs services municipaux (1934).

Aux élections générales du 26 avril 1936, il n'obtint que 5.020 voix contre 9.823 à M. Emerand Bardoul qui emporta le siège.

Mais il conserva la majorité dans sa commune et garda son écharpe de maire. Il présidait aux destinées de Chateaubriant, en 1940, lorsque survint la défaite. Au mois de juin, tandis que des milliers de réfugiés sont hébergés dans sa ville, un important contingent de forces allemandes vient l'occuper. Quarante mille prisonniers français sont rassemblés dans les champs environnants. Le ravitaillement pose un problème quasi insoluble. Dès le premier jour Ernest Bréant s'oppose aux prétentions des autorités d'occupation et parvient, grâce à son énergie et à sa ténacité à soustraire à la réquisition, une grande partie des récoltes et des stocks abandonnés par les Anglais. Malgré les menaces d'arrestation dont il est l'objet il n'en continue pas moins de leur tenir tête, s'attachant à sauver ce qui semblait perdu. Son patriotisme et son courage deviennent légendaires parmi ses compatriotes qu'il défend en toutes circonstances jusqu'à l'extrême limite de

ses forces. Celles-ci le trahissent en janvier 1941. Il est atteint d'un mal impardonnable. Opéré le 8 avril 1941 à Nantes par le professeur Auvigné, il sort de la clinique momentanément amélioré. Il veut reprendre la lutte, mais les Allemands exigent un maire plus docile. Son arrestation devient imminente. Sa femme et sa fille qui en sont informées, et qui de plus, connaissent la nature de son mal, font pression sur lui pour qu'il résigne ses fonctions.

Il donne sa démission de maire de Chateaubriant le 20 septembre 1941, un mois avant les événements qui devaient rendre la ville si tragiquement célèbre.

Il devait y mourir le 10 février 1944 avant d'avoir pu connaître l'heureux dénouement auquel il avait héroïquement participé.

BRÉMOND (Victor, Charles, François), né le 27 février 1880 à Toulon (Var).

Député du Var de 1924 à 1928 et de 1932 à 1936.

Admis au Lycée de Toulon, sa ville natale, qui le fait bénéficier d'une bourse de demi-pensionnaire, Victor Brémond y accomplit son cycle secondaire, et nanti de son baccalauréat ès lettres, s'inscrit à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence. Sa licence obtenue, il prépare le doctorat et présente une thèse au titre prometteur : « *Essai sur l'irresponsabilité parlementaire en France* ».

Il retourne à Toulon, docteur en droit, avec l'intention de s'inscrire au barreau, mais il exerce d'abord les fonctions de secrétaire de la Chambre de commerce et celles de chargé du cours de droit maritime à l'Ecole d'hydrographie qui prépare au grade d'officier de la marine de commerce.

Il devient avocat stagiaire le 22 février 1911 et est inscrit au tableau le 2 mars 1914. Mais quelques mois plus tard, la guerre lui impose d'autres devoirs. Incorporé au 10e régiment d'artillerie à pied, il fait toute la campagne. Ballotté par les événements, il combat en divers points du front, et notamment à Verdun où s'affirme la résistance française et où modestement il prend sa part de gloire.

Démobilisé, il reprend la toge jusqu'en 1924 où il délaissera la barre pour affronter la tribune.

C'est en effet le 11 mai 1924 qu'il est élu député du Var sur la liste de coalition qui a à sa tête Pierre Renaudel, où il occupe la deuxième place, et qui emporte tous les sièges. Il obtient personnellement 33.245 voix sur 58.147 votants.

Inscrit au groupe républicain socialiste et socialiste français, il entre à la Commission de la marine militaire, à celle des pensions et à celle de la législation civile et criminelle. Tout son effort tendra à l'amélioration du sort des populations maritimes qu'il représente. Au cours de la discussion du budget de la marine et de la loi de finances de l'exercice 1925, il soulève le problème des emplois réservés dans le personnel de la marine (1924, 1925) ; il intervient en outre sur la révision des pensions, sur les pensions des retraités de l'Etat (1925) ; sur les rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation, sur la mise en chantier d'unités de la deuxième tranche du programme naval, sur le budget de la marine des exercices 1926 et 1927, sur les baux à longue durée, sur la nationalité (1927) ; sur le budget de la marine de l'exercice 1928, sur la révision du code de justice militaire pour l'armée de terre (1928) etc. Dans le même temps, il dépose des propositions de loi et des rapports concernant le personnel civil et militaire de la marine.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement), il se présente dans la première circonscription de Toulon, mais il échoue au deuxième tour de scrutin, n'obtenant que 5.716 voix contre 6.413 voix à M. Escartefigue qui emporte le siège.

Mais il prend sa revanche à celles des 1er et 8 mai 1932 en battant à son tour M. Escartefigue, au deuxième tour de scrutin, par 7.292 voix contre 6.688. Il s'inscrit au groupe républicain socialiste et devient membre de la Commission de la marine militaire, de celle des pensions, de celle de l'hygiène, et de celle des affaires étrangères. Il est élu secrétaire de la Chambre en 1935 pour le rester jusqu'à la fin de la législature et participe à divers débats portant plus spécialement sur : la révision des indemnités des fonctionnaires, les pensions civiles et militaires, le budget de la marine militaire des exercices 1933, 1935 et 1936, tandis qu'il est chargé des rapports sur les compensations à accorder aux officiers maritimes en retraite d'office en 1921 et 1922.

Il subit un nouvel échec aux élections générales du 26 avril 1936 où il n'obtient, au premier tour de scrutin, que 2.819 voix. Il ne se représenta pas au second, et M. Escartefigue lui succède à nouveau.

Ayant regagné Toulon, son activité s'est traduite en divers mandats : il a été conseiller municipal de sa ville, et maire de la Commune de Castellet.

Il est avocat honoraire et préside à l'heure actuelle avec beaucoup de jeunesse et d'entrain l'Association des anciens élèves du Lycée de Toulon, sous le couvert et avec l'aide de son conseil d'administration.

Il n'a jamais manqué, sa vie durant, de rendre un hommage à la fois discret et ému, à ses parents à qui il doit sa culture et sa réussite humaine.

BRÉMOND D'ARS (Guillaume, Joseph de), né le 19 mars 1810 à Saintes (Charente-Inférieure), mort le 25 janvier 1894 au Château de Saint-Brice, près de Cognac (Charente).

Sénateur de la Charente de 1879 à 1894.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 477).

Son activité se ralentit durant les dernières années de son mandat. Il ne se représenta pas au renouvellement du

7 janvier 1894 et mourut quelques jours plus tard au Château de Saint-Brice près de Cognac. Il avait 84 ans.

BRENIER (Joseph), né le 23 avril 1876 à Vienne (Isère), mort le 30 décembre 1943, à Lyon (6e).

Député de l'Isère de 1910 à 1919.
Sénateur de l'Isère de 1924 à 1933.

Issu de la classe ouvrière viennoise qu'il n'oublia jamais et à laquelle il consacra sa vie, Joseph Brenier, modèle parfait de l'autodidacte, débuta comme petit employé dans l'industrie drapière de Vienne. Il s'y fit progressivement une place importante pour prendre au terme de son ascension sociale, la tête de la firme « Brenier, Moreynas et Tissandier ».

Entré au conseil municipal de Vienne en 1904, il en devient maire en 1906 et le resta jusqu'en 1919. Il accomplit, durant ces treize années, une œuvre considérable dans la cité rhodanienne : il supprima les octrois, créa l'Ecole pratique et l'Ecole supérieure de jeunes filles, organisa les soupes populaires pendant la guerre de 1914-1918, fonda l'amicale laïque de Vienne, et fit ériger la statue de Michel Servet au jardin public, etc., etc.

Il fut élu député de la première circonscription de Vienne aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au deuxième tour de scrutin, par 9.155 voix, contre 8.361 à M. Louis Buyat, député sortant.

Inscrit au groupe socialiste, il entra à la Commission de l'administration, des cultes et de la décentralisation. Son activité de parlementaire ne le céda en rien à celle de maire. C'est principalement dans les débats budgétaires qu'il présenta de pertinentes observations. Industriel, il intervint au cours de la discussion du budget du commerce et de l'industrie ; défenseur de la laïcité, au cours de celle de l'instruction publique ; socialiste, au cours de celle du travail et de la prévoyance sociale toujours dans le but d'obtenir la meilleure répartition des crédits parmi leurs bénéficiaires. En 1913, il interpella le Gouvernement sur les perquisitions ordonnées par lui dans des organisations ouvrières et socialistes qui avaient protesté contre sa politique militaire. Il s'intéressa également à l'organisation de l'enseignement professionnel agricole.

Il conserva son siège aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, par 8.504 voix contre 8.450 à M. Ollier. Il appartint aux Commissions de l'administration générale, départementale et communale, à celle des cultes et de la décentralisation, à celle du commerce et de l'industrie et à celle des dommages de guerre. Il participa à divers débats sur : la répartition et l'utilisation des hommes mobilisés et mobilisables (1915), la production de la chaussure nationale, l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, le renouvellement du privilège de la Banque de France (1918), et interpella le Gouvernement sur la répartition du charbon pour les besoins industriels, commerciaux et domestiques (1917).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 16 novembre 1919 qui eurent lieu au scrutin de liste, avec représentation proportionnelle. Mais il entra au Sénat au renouvellement du 6 janvier 1924, au premier tour de scrutin, par 636 voix sur 1.177 suffrages exprimés. Il siégea aux Commissions de l'enseignement, du commerce et de l'industrie, du travail et des postes. Il se fit entendre au cours de nombreuses discussions concernant notamment : l'élection des députés, les nouvelles ressources fiscales, l'amnistie, la désorganisation des transports (1924) ; la loi de finances de l'exercice 1925, les budgets de l'instruction publique et de l'agriculture des exercices 1926 et 1927, la convention de Washington sur la limitation des heures de travail, l'utilisation du cinéma dans l'enseignement et dans l'éducation sociale, le budget de l'instruction publique de l'exercice 1928, les conditions économiques de l'agriculture et la nécessité de les améliorer, les budgets de l'agriculture, de l'enseignement technique, de la guerre, des travaux publics, du travail et la loi de finances de l'exercice 1929, les dégrèvements d'impôts, la loi de finances de l'exercice 1930, les budgets de l'agriculture, du travail, de l'instruction publique, de l'enseignement technique et des Beaux-arts de l'exercice 1931-1932, les budgets de l'agriculture de l'instruction publique de l'exercice 1932.

Il subit un échec aux élections du 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933), n'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 458 voix sur 1.231 votants.

Il se trouvait à ce moment dans une situation difficile, la firme qu'il dirigeait ayant été mise en liquidation judiciaire.

Président de la Ligue de l'enseignement, il fut nommé inspecteur général de la radiodiffusion française en 1934 et membre du conseil supérieur des sports en 1936.

Renversé par un cycliste sur la voie publique, il fut transporté dans une clinique de Lyon, où il mourut des suites de ce banal accident, le 30 décembre 1943, âgé de 67 ans.

BRESSON (Edouard, Victor, Stanislas), né le 27 juin 1826 à Darney (Vosges), mort le 12 mars 1911 à Monthureux-sur-Saône (Vosges).

Député des Vosges de 1876 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 480.)

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1889 et son siège revint à M Mougin, conseiller général. Il reprit la direction de ses manufactures et mourut à Monthureux le 12 mars 1911 à 85 ans.